



LES FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD :
UN DESTIN INACHEVÉ ?





ISBN : 978-2-36013-475-5
© Riveneuve éditions 2018
85 rue de Gergovie
75014 Paris





Les Français d'Afrique du Nord : un destin inachevé ?

≈ Riveneuve







Sommaire

Texte de présentation	7
Exposé introductif	9
Nationalité et citoyenneté dans les départements français d'Algérie : Utopies et réalités	13
La République coloniale face à l'Islam en Afrique du Nord (1870-1962)	25
L'Algérianisme	39
Le Pataouète	63
Les disparus civils de la guerre d'Algérie Des mémoires à l'histoire	67
« Les Français d'Algérie auraient-ils pu rester dans leur pays après l'indépendance ? » Approche scientifique des événements de mai 1945	73
Accueil et indemnisation des Français d'Afrique du Nord	91
L'instrumentalisation de l'Histoire coloniale de l'Afrique du Nord dans les programmes scolaires et dans les médias	99
Le Centre de Documentation Historique sur l'Algérie CDHA : Un outil pour sauvegarder, classer, valoriser la mémoire des Français d'AFN	107
LE CDHA en images	113
Biographies des intervenants du colloque	121
الفرنسيون في شمال أفريقيا. مصيرٌ لم يُكتمَل بعدُ؟	132





Les Français d'Afrique du Nord : un destin inachevé ?





Texte de présentation

La Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie

Frédéric GRASSET
Ministre plénipotentiaire (ER)
**Président de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie,
des combats du Maroc et de Tunisie**

Trois périodes et trois zones géographiques déterminent le centre de gravité de l'action de la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie : 1952-1955 pour la Tunisie, 1953-1956 pour le Maroc et 1954-1962 pour la guerre d'Algérie.

Ces affrontements ont marqué l'histoire de ces trois pays comme ils ont marqué la France, dans ses composantes militaire, civile de métropole et civile d'Afrique du Nord installée souvent depuis plusieurs générations. Un simple trait de plume ne suffit pas à effacer d'une part 130 années de présence et de travail acharné, d'autre part le déchirement dont les relations entre les deux rives de la Méditerranée pâtissent encore à des degrés divers.

La Fondation est née de cette volonté de reconnaître les mémoires issues de la guerre d'Algérie principalement, par la loi Mékachéra, n°2005-158 du 23 février 2005 qui prescrit la création d'une fondation ainsi investie de la mémoire de tous dans un but d'apaisement.

Désireuse de dépasser la controverse entre histoire et mémoire, car cette dernière constitue voire éclaire une partie des archives sur lesquelles les historiens s'appuient, la Fondation travaille en s'appuyant à la fois sur son conseil d'administration et son conseil scientifique. Elle cherche à favoriser la recherche historique selon les principes scientifiques de cette recherche et à alimenter le débat sur la pré-





sence française au Maghreb, en partant de l'amont de la conquête coloniale et en y intégrant le présent. En effet les tensions contemporaines autour de la mémoire proviennent pour une bonne part, de l'incapacité à embrasser toute la perspective historique tant sur l'ensemble de ses aspects jugés soit positifs soit négatifs. Se forgeront alors des outils propices à des discours peut-être plus objectifs et apaisés.

Je souhaite que les chercheurs, les étudiants, les citoyens, tant français qu'étrangers sans exclusive, curieux de leur histoire, saisissent l'opportunité offerte par la Fondation d'échanger leurs vues en terrain impartial, de dépasser les difficultés et de travailler ainsi à la réconciliation.

Direction :

Directeur : M. Paul Malmassari

Responsable Centre de ressources documentaires :

M^{me} Emmanuelle Chanteranne

Secrétariat : M^{me} Patricia Durrieu

Site web : www.fm-gacmt.org





Exposé introductif

Algérie 1945-1954 La Société Française d'Afrique du Nord

Frédéric GRASSET,
Président de la FM-GACMT

La Fondation n'a pas l'ambition de traiter aujourd'hui un sujet déjà largement éclairé par des travaux exhaustifs et brillants, ceux de Jeannine Verdés-Leroux, en particulier, ceux de Michèle Baussant, ceux de Pierre Darmon pour ne citer que les plus récents ou les plus marquants, car ils combinent la rigueur historique avec une sensibilité propre qui leur apporte un surcroît de dimension humaine. Là est le plus difficile. Et il faut y venir par le biais de la mémoire ; Comme elle l'a fait pour les Harkis, elle le fait maintenant pour les Français d'Afrique du Nord. Car la société française d'Afrique du Nord, spécifiquement celle d'Algérie qui en constitue l'essentiel, a été et reste un terrain de controverses, de passions, de condamnations. Rarement un terrain d'entente et d'apaisement alors même qu'elle a fait surgir avec ses contradictions des élans étonnants et des réussites oubliées ; la plus éclatante étant la mise en valeur d'un territoire. Et puis cette société née coloniale, à un moment où ce terme avait une acception positive, due à sa racine romaine de « colere » cultiver, éduquer, qui donnera colon et culture, cette société est morte, maintenant enterrée avec l'épithète infamante du colonialisme criminel. Même pas enterrée dans d'obscures catacombes mais laissée dans la géhenne du dernier cercle de l'*Enfer* de Dante.

Il y a donc une lente progression, du néant de l'origine vers le néant de la disparition officielle, à la fois fascinante et dramatique,





qui pousse à des interrogations que chaque génération traite à sa manière. Il ne faut pas oublier la relativité du regard.

La première d'entre elle est la plus fondamentale. Comment reste-t-on ou devient-on Français en terre lointaine, hostile, qu'il faut soumettre par la conquête, transformer par un coup de baguette administrative, puisque nommer les choses à la française suffit à les créer, puis gérer en accumulant engagements et oublis, promesses et injustices, universalisme unificateur et différenciations permanentes ? Sur ce thème l'Algérie est un laboratoire remarquable où se fabriquent, au gré de principes changeants et circonstanciels, des catégories appelées à vivre séparées dans un univers prétendument homogène. Le jeu combiné du droit du sol et du droit du sang a ceci de particulier qu'il doit traiter une véritable quadrature du cercle : maintenir les spécificités profondes de chaque groupe tout en contenant le flot de la majorité de la population. Le système politique et administratif transposé Outre-Méditerranée s'est ingénié à traiter ces incompatibilités en maintenant une distance invisible mais réelle entre la dépendance coloniale et le sanctuaire métropolitain. Deux univers à géométrie variable. La société française d'Afrique du Nord, à la fois laissée à elle-même mais très surveillée par un pouvoir lointain, multiforme, celui du parti colonial dans ses ramifications françaises notamment dans la Franc-Maçonnerie, est l'image de ce dédoublement souterrain. La fracture finale en est le révélateur ultime.

La deuxième question est donc celle de l'assimilation. Composée de groupes différenciés, elle-même une minorité, cette société ne peut survivre, prospérer, qu'en revendiquant, qu'en exagérant le caractère fondateur et protecteur de la fusion française. Être Français au carré si j'ose dire. Le creuset principal, celui qui construira le lien le plus fort, est l'institution militaire. La construction de l'Armée d'Afrique et les deux guerres mondiales le démontrent amplement. C'est à travers elles que s'établit la nation française d'Afrique du Nord. Pour deux raisons au moins. Elle englobe des pans entiers d'une société fractionnée et leur donne des raisons de vivre ou de mourir ensemble. Qu'on le veuille ou non, elle s'impose comme une





Introduction

colonne vertébrale. Du début jusqu'à la fin de la présence française en Afrique du Nord. Lorsque cette colonne vertébrale se brise, la société disparaît. Signification profonde du 26 mars.

Dans cette quête assimilatrice, l'éducation et la médecine joueront un rôle tout aussi important. Néanmoins et par définition de portée et de nature différente. Il ne s'agit pas de payer le prix du sang mais bien de préparer la transformation de la société, d'en élever le niveau ou d'en réduire les plaies. C'est l'idéal républicain issu des Lumières qui va prendre en charge une pâte humaine disparate et souvent rebelle. Progressivement s'affirmeront l'ampleur et l'originalité de cette démarche avec l'éclosion des écoles et facultés. L'Algérie fut aussi une terre de savoir, de recherches, de connaissance, d'excellence, d'art et d'architecture. L'Algérianisme est là. Mais cette éclosion fait aussi apparaître lacunes et contradictions. Franges côtières, urbaines, où se concentre l'effort et arrière-pays où, à des degrés divers mais pour tous, règnent sous-administration, précarité et maladies. La mémoire du Bled est traversée par des épidémies et des famines. Mais paradoxalement, les petites écoles de campagne ont souvent plus d'élèves dits indigènes que celles des villes. Reflet du poids démographique et d'admirables vocations d'instituteurs. Le couple Monnerot sera en 1954 l'une des toutes premières victimes des événements.

Tout ceci suffit-il à transformer en Français une matière première dont le premier colloque de la fondation « Peuplements et Migrations » a donné la composition ? Oui, bien sûr mais, troisième interrogation, dans quelle société vivent-ils ?

Il ne faut pas oublier que derrière les images, cette société est d'abord régulée par un système économique. On l'appelle « pacte colonial » ou préférence impériale. Peu importe. L'Afrique du Nord n'a pas en mains les clés de son destin et de sa prospérité. Elle est totalement dépendante des insuffisances ou appétits français eux-mêmes formatés par un protectionnisme viscéral. Le cœur de l'échange ne bat pas à Alger ou à Oran, mais à Paris et surtout à Marseille où s'épanouissent les véritables dynasties du pacte colonial. Les mêmes





causes produisant les mêmes effets, l'Afrique du Nord subit les crises qui affectent l'Europe et dont la France ne peut la protéger. Aucun filet de sécurité n'existe. Pas plus en France qu'au Maghreb et il faudra attendre le début des années 50 pour transposer en réduction des protections qui n'en laissent pas moins intactes des blessures béantes. Albert Camus a fait le lien entre toutes ces pauvretés du monde algérien. Je reviens simplement sur ce point parce qu'il permet une meilleure compréhension de la concentration du pouvoir économique local au sein d'un groupe restreint, (filière vinicole, l'agriculture d'exportation). On connaît le bilan de ce système, déficitaire dans son ensemble, les hydrocarbures arrivant trop tard pour inverser une tendance structurelle. Cela a été parfaitement décrit par Jacques Marseille et Daniel Lefevre.

Si le gros colon est un symbole, je dirai qu'il est aussi l'arbre qui cache la forêt. La société française d'Afrique du Nord, est majoritairement une société populaire souvent traversée de pulsions populistes. On ne peut pas imaginer ce monde dominé par la sagesse athénienne. Les excès y sont légion rendant les cohabitations complexes. Premier élément, l'absence d'homogénéité avec des assimilations parfois récentes, souvent incomplètes. Deuxième élément, la diversité religieuse qui fait de l'Algérie une terre de contacts des trois religions du Livre mais où le prosélytisme est interdit et où la place de chacun est dictée par des lois non écrites et des réflexes ancestraux que la France sera obligée de juguler mais qu'elle ne fera pas disparaître. Pire encore, il lui arrivera de les aggraver en important en Afrique du Nord les lois anti-juives de Vichy. Le poids de la religion restera déterminant dans les identités et dans le positionnement politique avec des variations complexes.

Finalement cette société d'anciens pionniers est devenue conservatrice : la nationalité, la citoyenneté, le statut, sont des privilèges vécus comme une protection. Plus encore, une véritable raison d'être. Dès le début, chaque communauté se voit comme une forteresse assiégée. La mémoire de cette longue garde se transmet au fil du temps. Ces héritiers portent d'ailleurs de lourdes hérédités. Catastrophes historiques, proscriptions, morsures de la misère, persécu-





Introduction

tions raciales et religieuses. Au fond d'elles-mêmes, ces communautés en sont marquées. Leur vie est donc une revanche permanente contre l'adversité, contre la nécessité et rarement une déambulation philosophique dont la tolérance serait la pierre angulaire. Et puis ce n'est pas, contrairement à l'apparence ensoleillée et « canaille », une société de loisirs. C'est une société de travail ponctuée par des rites.

Tout ceci fait naître des comportements dont un certain folklore est le révélateur. Autodérision et compassion mêlées, sur soi-même et sur les autres. Une moquerie permanente sur les travers de ceux que l'on côtoie sans vraiment les connaître. Toujours une pointe d'anarchie et de refus de l'autorité. Ces pulsions populistes vont de pair avec les passions politiques. Il y a en Afrique du Nord les mêmes idéologies qu'ailleurs. Elles y prennent cependant une intensité que l'affrontement avec le nationalisme algérien décuplera. Au point même de faire disparaître les clivages connus et de rendre marginaux puis inopérants les rapprochements voulus par les partis attachés à la disparition du colonialisme.

Il y a aussi et dans le même temps une familiarité, une sorte de proximité paradoxalement plus profonde dans les campagnes que dans les villes et en permanence des tentatives de rapprochement, de coexistence, soit de façon quotidienne soit plus délibérée et articulée lorsque l'urgence le commandera. Les hommes de bonne volonté ne manquèrent jamais mais leur message devint inaudible dans le fracas de la guerre.

Je voudrais en conclusion livrer encore quelques interrogations. La Société française d'Afrique du Nord - et je pourrais mettre des noms, des visages, des personnages, derrière chaque mot de ces remarques introductives - s'est-elle évanouie, comme nombre de minorités balayées par le vent de l'histoire ? Version *soft* et fataliste si j'ose dire. Après tout, en 1922, 900 000 Grecs ont quitté Smyrne et sa région en quelques jours sous la poussée violente des Turcs. Son sort était-il scellé en raison de ses aveuglements et, pire, de ses turpitudes ? Version *hard* et punitive. Beaucoup l'ont pensé et écrit. Il y eut même sur ce thème un échange célèbre entre Pierre Nora et





Les Français d'Afrique du Nord : un destin inachevé ?

Jacques Derrida. Encore une fois, chaque génération a son regard. Mais pourquoi ce sentiment d'un destin inachevé ? La question est plus angoissante. Elle implique inconsciemment que la fin de l'histoire aurait pu prendre un cours différent. Ce ne fut pas le cas. Elle indique surtout que le cycle de la mémoire n'est pas clos. Pour reconnaître à chacun la place qui lui est due, encore faut-il que s'organisent les conditions de la collecte mémorielle et surtout les perspectives dans lesquelles elle se situe. On rentre alors dans le domaine de la rétribution. Non pas matérielle, mais humaine, et peut-être un jour historique. C'est la mission de la Fondation.





Nationalité et citoyenneté dans les départements français d'Algérie : Utopies et réalités

Jean-Pierre SIMON

Chercheur indépendant sur l'histoire de la France en Algérie,

Membre de l'AMAROM

Membre du comité de rédaction de la revue *Mémoire Vive*

Administrateur du CDHA

Je limiterai mon exposé sur ce sujet délicat à trois questions majeures :

Comment se pose le problème de la citoyenneté aux premiers temps de la conquête ?

Comment le problème posé fut finalement mal résolu et pourquoi ?

Quelles en furent les conséquences à l'époque, mais aussi quelles en sont les conséquences aujourd'hui ?

Du temps des Turcs, les musulmans de la Régence d'Alger sont apatrides

Leur identité est fondée d'une part sur leur appartenance à la communauté universelle des croyants, l'Oumma, et d'autre part sur leurs appartenances tribales. Quant aux indigènes israélites, qui vivaient là bien avant la première conquête arabe, ils sont également apatrides, et de plus dans une position de « dhimmitude » par rapport à l'ensemble des populations musulmanes. Tous les indigènes musulmans et israélites qui habitent ce territoire vont devenir français le 24 juillet 1834 ; date à laquelle l'ancienne « régence d'Alger » est déclarée « possession française » par Louis-Philippe.

Quant à l'appellation d'« Algérie », elle apparaît régulièrement dans le bulletin des lois dès 1838, et devient officielle le 14 octobre





1839 ; date de la lettre du général Schneider, ministre des armées, au Maréchal Valée qui recommande d'utiliser cette appellation dans tous les actes et courriers officiels.

Mais nationalité ne fait pas citoyenneté ! Ces nouveaux Français restent soumis en effet à leurs lois respectives : loi coranique pour les musulmans, loi mosaïque pour les israélites. À partir de la seconde République, l'Algérie se conçoit de plus en plus comme un prolongement de la France et le législateur veut offrir progressivement à tous les Français d'Algérie un accès aux droits civils et politiques identique à celui des Français de France. La Constitution de novembre 1848 reconnaît aux Français d'Algérie un droit de représentation à l'Assemblée nationale. Son article 109 précise que « *Le territoire de l'Algérie sera régi par des lois particulières jusqu'à ce qu'une loi spéciale le place sous le régime de la présente Constitution.* »

Le 9 décembre 1848, L'Algérie est partagée en trois provinces, comprenant trois territoires militaires et trois territoires civils érigés en départements : Oran, Alger et Constantine. Le Président de la République, devenu Empereur, fera deux voyages en Algérie avant de promulguer le sénatus-consulte, d'inspiration Saint-Simonienne, du 14 juillet 1865. Ce texte prévoit, dans une totale symétrie, que les indigènes musulmans ainsi que les indigènes israélites, peuvent, sur leur demande, être admis à jouir des droits civils et politiques des citoyens français, à la double condition :

D'en faire la demande individuellement

De déclarer officiellement qu'ils abandonnent leur statut personnel

*

Le sénatus-consulte ne rencontre pas un succès foudroyant

Durant les dernières années de l'Empire, on estime que les demandes d'accession à la citoyenneté française sont en moyenne de l'ordre :





- De 35 par an du côté musulman, pour une population de plus de 2 millions de personnes ;
- De 30 par an pour un total d'environ 35 000 indigènes israélites.

La Troisième république naissante hérite du dossier et très rapidement sont pris les décrets Crémieux, le 24 octobre 1870. Ils n'offrent plus la belle symétrie que l'on trouve dans le sénatus-consulte. Essayons d'en comprendre les raisons.

D'abord, le décret N° 136, qui propose aux indigènes israélites une solution collective d'accès à la citoyenneté française. Pourquoi ? Ces populations aspirent à l'émancipation, et considèrent que la France les a tirées du « joug tyrannique » des Turcs, et de leur condition de dhimmis. Elles se sont battu pour obtenir une solution collective :

- Dès 1864, ils envoient pétitions sur pétitions au Sénat impérial
- Chaque année les trois Conseils généraux d'Algérie les appuient, considérant que les preuves de patriotisme ne manquent pas ni les services rendus par cette communauté pour que soit répondu à leur demande.
- Ils sont soutenus enfin par les israélites de France, et par une grande partie de l'opinion publique de la métropole.

Ce décret Crémieux énonce, dans son article unique, d'une grande simplicité : « *Les israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français ; en conséquence leur statut réel et leur statut personnel... sont réglés par la loi française...* »

En revanche, et de manière non symétrique cette fois-ci, le décret Crémieux N° 137 ne propose pas de disposition collective pour les indigènes musulmans. Il se borne à rappeler les modalités d'accession individuelle à la citoyenneté française. Ce traitement dissymétrique peut s'expliquer par le décalage entre utopies et réalités. Trois utopies, en fait, et une réalité incontournable !





La première utopie

Celle de croire que les principes républicains, réputés universels, peuvent susciter une adhésion rapide des masses musulmanes. Si pour les Français de France, le Code civil est considéré comme la véritable « Constitution des Français », selon l'expression du Doyen Jean Carbonnier, imaginons un instant ce que peuvent signifier pour un musulman, fût-il français depuis 1834 :

L'abandon de la polygamie,

L'abandon du droit à la répudiation de la femme par son mari

L'abandon du droit de contrainte matrimoniale du père sur sa fille, Djébr

L'abandon du privilège successoral des mâles, etc.

D'ailleurs, les Bureaux arabes, qui connaissent bien ces populations du bled dont ils sont très proches, ne croient pas à une assimilation massive de toutes les populations indigènes. De plus, n'oublions jamais les chiffres de population, le rapport de 1 à 10 en faveur des Français musulmans. On peut comprendre alors l'inquiétude, sur le plan politique, des quelque 250 000 Européens installés difficilement sur des territoires, souvent hostiles, peuplés de plus de 2 millions et demi de musulmans !

La deuxième utopie

Celle de croire qu'un indigène musulman peut réaliser une démarche individuelle, quand on connaît le poids du groupe tribal sur l'individu. Rappelons qu'en 1830, pas de nation, pas d'État, mais un grand nombre de tribus. On dénombre 950 tribus regroupant de 500 à 3 000 personnes chacune, et quelques villes que l'on compte sur les doigts d'une main. La tribu rassemble les descendants d'un même ancêtre et représente également une communauté de culte et un lieu d'arbitrage des conflits. Elle est placée sous l'autorité des anciens. C'est un cadre extrêmement contraignant pour l'individu, et celui qui ne respecte pas ses règles, en est chassé, sans espoir de retour.

Le recensement de 1861 nous indique que 2 400 000 Français musulmans vivent dans les tribus, contre seulement 360 000 dans





les villes. Il y a tout de même quelques exceptions notables, et de grandes familles musulmanes demandent et obtiennent la citoyenneté française dans le cadre du sénatus-consulte de 1865. Nous pouvons citer à titre d'exemple les noms des familles Ben Gana, Sidi el Aribi, Ben Sedira, Saïah, et bien d'autres.

La troisième utopie

Celle de croire qu'un indigène musulman peut opter pour le Code civil, sans être considéré aux yeux des siens comme un apostat. Il est alors rejeté immédiatement hors de sa communauté d'origine, voire condamné à mort, comme le Coran le prévoit dans la Sourate IV, au verset 91. L'Islam en effet, ne distingue pas ce qui relève du spirituel de ce qui concerne les règles de la vie quotidienne, ou de l'arbitrage des conflits. Il constitue un système de pensée « totalisant ». En outre la pression des confréries religieuses et des marabouts est extrêmement forte à cette époque. Elles sont le véritable moteur de la société musulmane. Chaque indigène musulman, ou presque, est affilié à une confrérie. Trois utopies, donc, face à une réalité incontournable : La *Hijra*.

La conquête entraîne, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, de nombreux cas d'exodes de Français musulmans vers la Syrie et d'autres pays musulmans du Moyen-Orient, mais aussi vers la Tunisie et le Maroc, au motif que des musulmans ne peuvent vivre sous l'autorité des chrétiens. C'est la *Hijra*, l'exil volontaire vers des pays musulmans, reconnus « Terre d'Islam ». Donc, plutôt partir que d'accéder à la citoyenneté française. C'est pour cette raison que Bugeaud a obtenu, et cinquante ans plus tard le Gouverneur Jules Cambon également, une *Fatwa* du Grand Mufti de La Mecque déclarant *l'Algérie terre d'Islam*. Ils espèrent ainsi stopper les départs, et ceux-ci diminuent.

Ces trois utopies et cette réalité incontournable indiquent clairement, qu'il était peu probable qu'un jour la grande masse des Français musulmans abandonne la *charia* pour le Code civil, puisque, par définition, en « terre d'Islam » c'est la *charia* qui s'applique. On se trouve donc devant un échec grave de l'assimilation des indigènes





musulmans dans la citoyenneté républicaine. Cela semblait une opération impossible...

Que fallait-il donc faire ? Des avis partagés

Napoléon III, envisage d'abord une politique de « juxtaposition pacifique des communautés », puis un « Royaume arabe » ; idée vite abandonnée. Les francs-maçons pensent, de leur côté, qu'il faut supprimer les écoles coraniques et implanter massivement les écoles de la République sur tout le territoire, pour faire œuvre de civilisation ; c'est notre plus haute vocation, comme le pense aussi Victor Hugo et plus tard Jules Ferry. La tradition raconte que les officiers francs-maçons du corps expéditionnaire auraient tenu une première réunion dès le 15 juin 1830, prenant dit-on « *possession de la terre barbaresque au nom de la civilisation, de la tolérance et du progrès* ». À chaque congrès maçonnique, à partir de 1905, la question de l'enseignement est à l'ordre du jour. Les francs-maçons demandent la création d'écoles laïques dans les douars, la suppression des médersas, la création et le développement des écoles primaires pour les garçons mais aussi pour les filles musulmanes. Ils proposent d'abolir la polygamie comme on l'a fait pour l'esclavage.

Reprenant partiellement ces idées, les gouvernements successifs croient par ailleurs possible de moderniser et de faire évoluer l'Islam en direction des principes de la République :

En assurant la formation des fonctionnaires musulmans, en particuliers des cadis et des imams au sein des médersas ;

En mettant en place, en 1905 une *commission de codification du droit musulman* dont les travaux aboutissent à la rédaction d'un « avant-projet de code de droit musulman algérien », le « Code Morand », publié en 1916, mais jamais promulgué.

Dans les années 1935-1936, Ferhat Abbas fait encore partie d'une minorité d'« intellectuels évolués » qui réclament la citoyenneté française de manière automatique. Ceci lui sera vertement reproché par Messali Hadj. La majorité des musulmans est alors favorable à une mesure collective en leur faveur, mais à condition de ne pas toucher à leur statut personnel coranique. Parallèlement, dès 1931, le mou-





vement des oulémas réformistes de Ben Bâdis prône, un retour à la vérité de l'Islam, en référence aux « vertueux ancêtres ». Il refuse la citoyenneté française comme contraire à l'Islam. Celui qui en fait la demande est un apostat !

Le mouvement crée et contrôle jusqu'à 130 médersas en 25 ans, où il apporte à la jeunesse musulmane un enseignement complet, un Islam considéré comme « purifié de toutes les déformations qui l'avaient dénaturé », y compris de la tentative de codification du droit musulman. C'est dans ses médersas que seront formés la plupart des futurs dirigeants du FLN et de l'ALN.

Un rapport de police de 1935, dans le Constantinois, cite le cas d'un musulman ayant opté pour la citoyenneté française ; désirant enterrer son enfant au cimetière musulman, il en est empêché par une troupe de coreligionnaires ralliés aux oulémas réformistes. Il faut l'intervention de la police pour célébrer les obsèques. Un peu plus tard, en octobre 1940, le régime de Vichy abroge le décret Crémieux N° 136. La citoyenneté française est retirée immédiatement aux Français de confession israélite. Que vaut alors, aux yeux des Français musulmans, une citoyenneté que l'on peut retirer arbitrairement, quelques décennies après l'avoir octroyée ?

La République accepte, en 1944, en 1946, en 1958 enfin, de donner à un nombre croissant de Français musulmans, et finalement à tous « une citoyenneté dans le statut », tandis que les plus engagés des nationalistes la refusent et exigent l'indépendance. Cet échec du principe sacré de l'égalité de tous devant la loi, conquête de 1789, est inscrit dans la Constitution française de 1946, d'abord, puis dans celle de 1958, dans les termes suivants :

« Les citoyens de la République qui n'ont pas le statut civil de droit commun, conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé. »

*





Deux conclusions semblent devoir s'imposer

Faute d'avoir réussi à faire évoluer la société musulmane, en grande partie par méconnaissance profonde de ce qu'elle était de la part des gouvernements successifs de la lointaine métropole,

c'est à un échec des principes républicains que l'on assiste en Algérie, conduisant une communauté à se dresser contre l'autre, comme deux citoyennetés incompatibles.

En 1956, Jacques Soustelle résume la situation par ces mots : d'un côté on dit que « pour être un bon Français, il faut cesser d'être musulman », de l'autre que « pour être un bon musulman il ne faut pas être ni devenir français ». « La convergence des aveuglements jouait contre l'évolution paisible et raisonnable de l'Algérie ».

Ceux qui en ont payé le prix, ce sont les Français d'Algérie et les musulmans fidèles à la France, désignés comme boucs émissaires. « *Confrontés depuis toujours à la négation de leur existence* », pour reprendre la formulation d'Emmanuel Navarro, leur destin s'acheva dans l'exode, l'exil forcé, le bannissement.

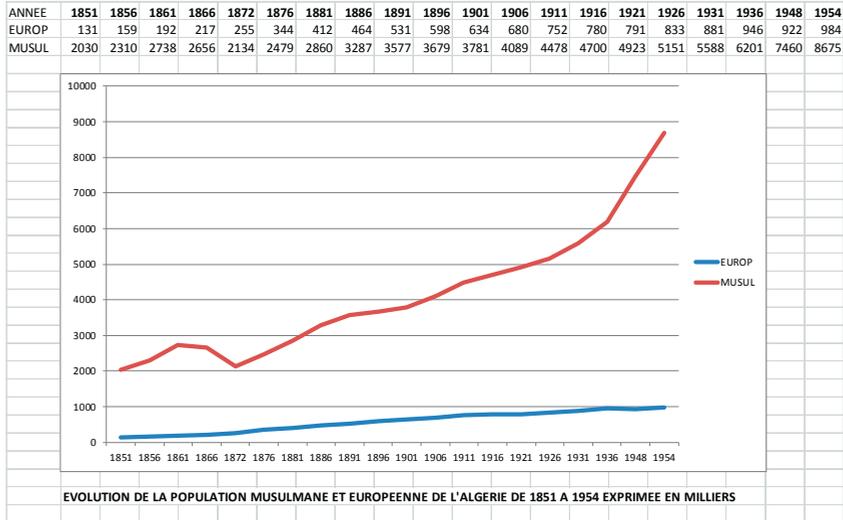
La présentation de cette importante question amène ainsi à retenir que ce ne fut pas la France qui refusa de donner la nationalité française, contrairement aux affirmations contraires largement diffusées dans certains milieux idéologiques. Ces questions retrouvant aujourd'hui une troublante actualité, ne doit-on pas aussi retenir que c'est le principe d'universalité de la loi française qui est contesté ?

Va-t-on revenir dans notre pays au principe de la personnalité des lois, comme finalement ce fut le cas pendant 132 ans en Algérie ?





ANNEXE I : ÉVOLUTION DES POPULATIONS DE L'ALGÉRIE ENTRE 1851 ET 1954



1851 : Premier recensement fiable des populations musulmane et européenne

2 030 000 habitants musulmans soit 94 % de la population globale

131 000 habitants européens soit 6 % de la population globale

96 % de la population musulmane vit en tribus en milieu rural

64 % de la population européenne vit en milieu urbain.

De 1866 à 1876 : 10 années de turbulences démographiques

Épidémies meurtrières,

Perturbations climatiques

Récoltes catastrophiques

Corps médical démuné de moyens pour lutter contre les épidémies,

Administration incapable de gérer les calamités agricoles et sanitaires.





La population musulmane passe de 2 656 000 habitants à 2 479 000 habitants , accusant une perte de 6,67 %, avec un effondrement sensible en 1872 à 2 134 000 habitants.

Durant cette même période, la population européenne progresse de 58,53 % grâce aux apports migratoires, mais ne représente que 13,88 % de la population globale.

1876 : La population musulmane prend un essor ascensionnel jusqu'en 1954

Malgré les sauterelles et les épidémies de choléra de 1892, les périodes de sécheresses répétées au cours de la première moitié du XX^e siècle ; on note un essor exponentiel de la population musulmane alors qu'il demeure linéaire chez la population européenne.

1936-1948 : Période de la Seconde Guerre mondiale

Entre les deux recensements de population de 1936 et 1948, on note que la population européenne a perdu 2,54 % de ses habitants alors que la population musulmane a gagné 20,31 % d'habitants.

1954 : Recensement de la population de l'Algérie

8 675 000 habitants musulmans soit 90 % de la population globale

984 000 habitants européens soit 10 % de la population globale

En un siècle, GRÂCE notamment

À l'instauration d'une politique sanitaire efficace,

Aux progrès de la médecine,

À la prise en charge de la Santé Publique,

Aux vastes campagnes de vaccination et de lutte contre les maladies

Au rôle prépondérant des médecins de colonisation

LA POPULATION MUSULMANE DE L'ALGÉRIE A QUADRUPLÉ





ANNEXE II : SÉLECTION BIBLIOGRAPHIQUE

DEPONT Octave, **COPPOLANI** Xavier, *Les confréries religieuses musulmanes*. Adolphe Jourdan éditeur. Alger. 576 Pages. 1897.

HIRTZ Georges, *L'Algérie nomade et ksourienne – 1830-1954*. Préface de Pierre Messmer. Édition P. Tacussel – Marseille. 214 pages. 1989.

MORAND Marcel, *Avant-projet de code de droit musulman algérien*. Adolphe Jourdan éditeur. Alger. 543 pages. 1916.

VOISIN Georges (Ismaël URBAIN), *L'Algérie pour les Algériens*. Michel Levy frères, éditeurs. Paris. 163 Pages. 1861.

YACONO Xavier, *Histoire de l'Algérie, de la fin de la Régence turque à l'insurrection de 1954*. Editions de l'Atlantrophe. 396 pages. 1993.







La République coloniale face à l'Islam en Afrique du Nord (1870-1962)

Pierre VERMEREN
Professeur d'histoire contemporaine à Paris I
en histoire des mondes arabo-berbères

Les autorités françaises, civiles et militaires, découvrent tardivement et par étapes l'Islam comme civilisation et comme religion au cours du XIX^e siècle. Lorsqu'il s'adresse aux habitants du Caire, lors de son expédition d'Égypte en 1798, dans un mauvais arabe soufflé par Volnay, le général Bonaparte fait mine d'admirer l'Islam, dénigre la religion de ses pères, et se présente comme le libérateur des Égyptiens vis-à-vis des Ottomans. Pour les notables cairotes stupéfaits, cette entrée en matière est jugée empreinte de fausseté. Elle révèle en réalité l'étendue de l'ignorance du personnel gouvernemental français vis-à-vis des pays du sud de la Méditerranée et de leurs peuples. La tyrannie orientale, le *Mahomet* de Voltaire, les captifs d'Alger, les corsaires barbaresques, le souvenir des Sarrasins, le Grand Turc, sont porteurs de fantasmes et de préjugés, mais n'établissent pas une connaissance.

Lorsqu'il débarque à Alger en juillet 1830, et s'adresse aux Algérois, le général de Bourmont, qui se présente à son tour en libérateur du joug des Ottomans, affirme d'emblée le principe de la liberté religieuse. C'est dire si les Français d'après 1789, même quand ils s'emparent de territoires musulmans, veulent se distinguer des conquérants espagnols, et se présenter en amis des Barbaresques désormais appelés « Arabes ». L'armée du XIX^e siècle n'entend pas faire œuvre de prosélytisme catholique : son amour de la gloire et de la conquête est intact, mais en tant qu'héritière de la Grande armée, elle est peu versée dans les affaires religieuses. Les officiers qui commandent l'ex-





pédition d'Alger et assurent à partir de 1834 la lente conquête de l'Algérie, ont été de jeunes officiers sous l'Empire. Que leurs soldats soient musulmans, kabyles, français, catholiques, légionnaires ou zouaves, les nationalités et religions leur importent peu, pourvu que l'armée de la conquête marche d'un même pas.

Certes, une partie du clergé français n'est pas dans ces dispositions d'esprit. D'une part parce que ces religieux rejettent le moment révolutionnaire et ses conséquences, mais aussi parce que la doctrine romaine en matière de propagation de la foi n'a pas varié. Ainsi, l'archevêque de Marseille se réjouit en 1830 à la nouvelle de la prise d'Alger, attendue depuis des siècles, et il s'enthousiasme à la pensée que des missionnaires vont s'adonner au travail de conversion de l'Afrique¹. Mais c'est un vœu pieux, tout au moins jusqu'à la création des Pères blancs en 1868. L'Église de France est en effet en pleine phase de reconstruction sur son sol après la tornade révolutionnaire, qui a détruit 40 % de son patrimoine architectural, et les ordres et le clergé régulier sont eux-mêmes en pleine restructuration, aux prises avec une véritable reconquête religieuse. Par ailleurs, l'armée de la conquête en Algérie, qui lutte de manière acharnée contre le *djihad* défensif d'Abdelkader proclamé en 1832, ne veut pas s'embarasser de questions religieuses. Ajouter à la guerre religieuse des musulmans une guerre de conquête et de conversion catholique, ce serait aggraver une situation déjà périlleuse². Bugeaud décide donc de renvoyer en métropole les quelques religieux qui s'étaient installés en Algérie depuis 1830, notamment les Jésuites, et il se contente de demander aux diocèses de France de lui envoyer des prêtres pour moraliser la turbulente population européenne.

Pas question de se lancer dans la conversion des indigènes. Une fois la conquête établie, les tribus sont soumises à la cérémonie de l'*aman*, mélange de soumission et d'engagement à la loyauté envers le vainqueur. La liberté religieuse des tribus est intacte pourvu que

1. Lucette Valensi, *Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830*, Paris, Flammarion, 1969.

2. Jacques Frémeaux, *La Conquête de l'Algérie: la dernière campagne d'Abd el-Kader*, Paris, CNRS éditions, 2016.





la tutelle militaire et administrative soit respectée. Sur ces bases, la France est devenue sous la III^e République une grande puissance musulmane qui s'ignore, la deuxième du monde après l'Angleterre. De 2,5 millions d'indigènes musulmans sous son contrôle au début de la III^e République, on passe à 20 à 25 millions de musulmans dans l'entre-deux-guerres, puisque se sont ajoutés successivement la Tunisie, le Sahara, le Sahel et l'Afrique de l'ouest, le Maroc et enfin les mandats de Syrie et du Liban.

Sur fond de montée du laïcisme en métropole à destination de l'Église catholique, puis de loi de laïcité à partir de 1905, comment la République s'est-elle comportée vis-à-vis de l'Islam et des musulmans, notamment en Algérie, partie intégrante du territoire national depuis 1848 ? Étant entendu que les coloniaux, de Leroy-Beaulieu à Gambetta, ont compris qu'aux colonies et en matière de politique coloniale, tout est soumis à des impératifs religieux...

A – 1871 : une vieille expérience et sa brutale remise en cause

Lorsque la III^e République est proclamée le 4 septembre 1870, l'expérience française en Algérie a quarante ans. La Monarchie de Juillet a entamé une politique musulmane qui dévoile sa prise en compte du fait musulman, et la nécessité de former les officiers du culte islamique (édification de trois médersas à Tlemcen, puis Oran/Alger et Constantine, qui sont des écoles de formation d'imams urbains fonctionnant jusqu'à la fin de la période coloniale). En parallèle, l'Armée d'Afrique créée en 1834, qui incorpore dès sa naissance des troupes indigènes sous commandement français, permet à des milliers d'officiers et de sous-officiers français de se familiariser, voire de s'imprégner du fait culturel et social islamique. L'institution des Bureaux arabes que Jacques Frémeaux a étudiée est à cet égard un outil capital dans cette édification³. L'apprentissage de la vie en tribu et de l'Islam s'accompagne de l'apprentissage des langues arabes et berbères.

Mais la principale difficulté tient au fait qu'il y a alors en Algérie deux « Islams », qui ne ressemblent ni l'un ni l'autre à l'Islam que

3. Jacques Frémeaux, *Les bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Denoël, Paris, 1993.





nous connaissons aujourd'hui, l'islam postérieur au réformisme musulman.

L'islam algérien urbain est celui des mosquées, presque inconnues en dehors des villes. Or une très faible proportion de musulmans (5 % ?) habite dans les villes au XIX^e siècle, tandis qu'une grande partie du patrimoine architectural culturel a disparu, faute de fondations pieuses dites *habbous* pour l'entretenir (la France a annexé ces fondations pieuses dès le départ au domaine public ou à divers intérêts – sur le modèle des biens nationaux lors de la Révolution). Ajoutons que les autorités islamiques ottomanes ont été renvoyées à Istanbul dès 1830. Ainsi, le maigre personnel bilingue culturel bien formé par les trois médersas d'Algérie, et qui est affecté à ces mosquées urbaines, ne constitue nullement le cœur de l'islam algérien.

L'immense majorité des musulmans habite dans les tribus et les régions rurales, steppiques ou montagneuses du pays. L'islam qui s'y déploie est un islam confrérique (confréries ou *tarîqat*), maraboutique ou soufi, un islam centré autour du culte des saints, de leur généalogie, de leurs sanctuaires (les zaouïas) et de leurs héritiers ou disciples (les cheikhs de zaouïas ou marabouts). Cet islam des saints, qui existe aussi en ville, est souvent jugé très hétérodoxe par les autorités islamiques proches des sultans et formées dans les médersas, mais il est majoritaire, et à ce titre, il sert de refuge à la masse des musulmans. C'est à cet islam et à ses responsables que sont confrontés les militaires français, qui après l'avoir combattu (durant le *djihad* d'Abdelkader de 1832 à 1847), sont chargés de le co-administrer, en partage avec les chefs confrériques et tribaux. En 1845, le capitaine Neveu a publié un ouvrage scientifique démontrant qu'il a bien analysé ce phénomène religieux encore méconnu⁴. Il s'intéresse en particulier à la grande confrérie de Kabylie, la *Rahmaniya*, dont le saint fondateur Sidi-Mohamed, dit Bou-Qobrain (l'homme aux deux tombeaux), est simultanément honoré à Alger et en Kabylie.

Il faut attendre la grande insurrection confrérique de l'est algérien en 1871, dite de Mokrani, pour que les confréries religieuses soient

4. Capitaine Neveu, *Les khouans, ordres religieux chez les musulmans de l'Algérie*, Paris, 1845 (111 p.).





placées sous une extrême surveillance de l'autorité administrative. Que s'est-il donc passé ? La chute du Second Empire est saluée avec fracas à Alger où Européens et colons se présentent en champions de la République par hostilité à l'Empire et aux militaires. Ils accusent l'armée d'avoir pactisé avec les tribus pour bloquer la colonisation de l'Algérie, en bloquant notamment les transactions foncières auxquelles ils aspirent. L'annonce programmée du départ de l'armée des campagnes d'Algérie et du démantèlement des Bureaux arabes fin 1870, sur fond de défaite militaire face à la Prusse, expose l'Algérie au plus grand danger qu'elle a connu depuis la reddition d'Abdelkader. Les grands féodaux et chefs de la Rahmaniya soulèvent en quelques jours des dizaines de milliers de cavaliers disciples de la confrérie issus de l'est algérien, de Kabylie en particulier, qui fondent sur Alger, au point de menacer les défenses de la ville.

Le révolte du Bachagha Moqrani et du cheikh Rahmani Haddad a démonté d'un coup plusieurs choses aux Français d'Algérie. D'abord que l'armée française est indispensable à la colonie pour rétablir le déséquilibre démographique structurel entre les musulmans et la petite colonie européenne. Il n'est donc plus question de son démantèlement. Ensuite, que les confréries sont un outil religieux aussi puissant que méconnu aux mains des chefs indigènes, et qu'il est indispensable de le comprendre pour mieux le contenir. Les confréries, voilà l'ennemi, pourrait-on parodier. Enfin, les autorités militaires et de contrôle sont persuadées, ce qui est vrai jusqu'à la guerre d'Algérie, que l'Islam maraboutique est le danger numéro 1 en Algérie, ce qui impose le démantèlement des grandes confréries, la corruption et la soumission de leurs chefs, et une surveillance permanente.

B – La prise en main institutionnelle de l'islam des Nord-Africains

Entre 1871 et 1945, l'administration civile et militaire d'Algérie, sous les ordres et la coordination de la Résidence générale, instaure une opération permanente d'enquête sur les confréries islamiques, avec deux objectifs précis, la surveillance et la neutralisation. Ce travail mené sur plusieurs générations de confréries et de familles mara-





boutiques enserre dans un vaste réseau bureaucratique les cadres sociaux de la société rurale et notabiliaire algérienne. Pour les historiens, cela constitue une masse archivistique inestimable. Après le travail très riche de Louis Rinn ⁵ la principale somme extraite de ces travaux a été synthétisée par Octave Depont et Xavier Coppolani (le second étant adjoint du premier aux Affaires indigènes), dans *Les confréries religieuses musulmanes*⁶. Bien sûr ce travail de compatibilité, d'observation et de recoupement induit des pratiques administratives : ainsi la Rahmaniya est-elle découpée en 5 branches confiées aux fils du cheikh disparu (elle compte encore en 1897 177 zaouïas ou sanctuaires, 140 596 adeptes hommes et 13 186 femmes) ; et les chefs de confréries sont protégés, corrompus, dotés de terres et médaillés, en fonction de leur utilité sociale et administrative. Il s'agit principalement de surveiller pour éviter toute résurgence à la mode de 1871, ce qui est particulièrement prégnant à l'approche des deux guerres mondiales. Pour Coppolani en outre, cette connaissance permet de coloniser de manière infaillible et sans – violence : grâce à son rapprochement et à sa connaissance des chefs religieux confrériques en Mauritanie, Coppolani s'honore d'avoir colonisé le pays pour la France sans avoir tiré un coup de fusils...

Entre 1881, date de la reprise de l'expansion coloniale en Tunisie, et 1920, date de l'avènement des mandats français au Levant (Liban et Syrie), le domaine colonial musulman français est considérablement étendu : outre le Maroc, la presque totalité du Sahara central et occidental passe sous son contrôle, puis le Sahel jusqu'à la Guinée et au Sénégal (sans parler du petit territoire des Afars et des Issas, future Djibouti, ou des Comores). Rien n'est vraiment comparable à l'Algérie, puisque ces territoires sont essentiellement des colonies (Afrique), des protectorats (La Tunisie et le Maroc demeurent des Etats étrangers protégés) et des mandats de la SDN (Liban et Syrie). Nulle part, en dehors des quatre communes du Sénégal, ces territoires ne sont rattachés au territoire national.

5. Mohamed Sadoun, *Des confréries soufies à l'Islam de France* », Hermann, Paris, 2016.

6. Octave Depont et Xavier Coppolani, dans *Les confréries religieuses musulmanes*, Jourdan, 1897 (576 pages).





Lorsque la France s'est tournée vers la Tunisie, en attendant le Maroc, les autorités coloniales connaissent désormais bien l'islam institutionnel et confrérique. Pas question donc de refaire les mêmes erreurs qu'en Algérie, même si ce sont des républicains laïcs radicaux qui sont en charge de ce Protectorat (Ferry nomme à sa tête son ami le préfet Cambon). D'emblée, les affaires religieuses et islamiques sont laissées aux mains de l'administration beylicale, sous la tutelle islamique du Bey et de son grand mufti. L'idée consiste, plutôt que de détruire ou de piloter les institutions islamiques en place, à construire des institutions républicaines exemplaires (Lycée, écoles franco-arabes, tribunaux, presse, théâtres etc.), afin de séduire intellectuellement et affectivement les élites tunisiennes. La promotion de l'excellence française ne manque pas d'attirer les Tunisiens vers les études supérieures, qui leur sont pourtant initialement interdites, au point que 400 étudiants tunisiens musulmans étudient en métropole dans l'entre-deux-guerres.

Au Maroc à partir de 1912, les choses se présentent de manière sensiblement différente à cause de la personnalité de Lyautey qui est monarchiste plus que républicain. De l'expérience algérienne, à laquelle il a contribué à plusieurs reprises, le général Hubert Lyautey a retenu qu'il faut proscrire tout missionnaire du territoire marocain livré à la conquête, qu'il renomme « pacification », à partir de 1912. Il laisse en outre les affaires musulmanes aux mains du sultan et chef religieux, qu'il a préalablement choisi dans la famille régnante, et interdit le Maroc aux religieux, même aux Pères blancs. Aucun ordre chrétien ne s'installe dans la zone française du Maroc avant la fin des années quarante. Son attitude vis-à-vis de l'islam et de la société musulmane en général, et de ses élites en particulier, consiste à préserver, conserver et renforcer les formes antérieures de la domination : le sultan alaouite, la hiérarchie islamique, le prestige du Makhzen, l'aristocratie marocaine, tout cela doit être honoré et consolidé, sous la tutelle de la France. Il est hors de question pour les Européens du Maroc de s'immiscer dans les affaires de l'islam, ordre du Résident général. L'excellence républicaine, qui n'en est pas tout à fait une pour Lyautey, est réservée aux Français, et il a de très





grandes préventions à la francisation des élites marocaines, qu'il évite autant que faire se peut.

Tout cela se déroule sur fond de querelle de la laïcité en métropole, qui a pris un tour violent et inattendu au début du siècle, avec la grande expulsion des congrégations enseignantes de 1903, et la querelle des immatriculations qui fait suite à la loi de laïcité de 1905. Mais ce laïcisme trouve ses limites aux colonies. Alors que la République s'accommode des pouvoirs musulmans dans les protectorats, et que ses diplomates accueillent à bras ouverts les congrégations enseignantes chassées au Levant et dans l'Empire ottoman pour un promouvoir la langue française, la République coloniale reste tout aussi prudente en Algérie ? Un décret d'application de la loi de 1905 publié en 1907 repousse de 10 ans l'entrée en vigueur de cette loi. Il n'est pas question en effet de permettre aux imams de quitter le giron de la république qui les paye (ni d'ailleurs les curés italiens et espagnols perçus comme des menaces), car l'administration coloniale veut avant tout les surveiller et les contrôler. De telles dispositions sont d'ailleurs systématiquement reconduites tous les deux ans jusqu'à la guerre d'Algérie.

Quand il faut partir en guerre contre un Empire ottoman soutenu par l'Allemagne de Guillaume (le Hadj Guillaume de la propagande allemande), la France se trouve en position délicate⁷. Elle présuait en effet que l'appel au *djihad* lancé par le sultan calife d'Istanbul allait se transformer en insurrection anti-française. C'est ce que redoute Clémenceau. Au prix d'un intense travail de propagande, et d'arrangements scrupuleux établis entre Lyautey et le sultan du Maroc, et de manière générale entre les officiers des affaires indigènes et les notables indigènes d'Afrique du nord et du Sahara, l'armée et la France coloniale parviennent à éviter l'embrasement. Mieux encore, elles réussissent à recruter des centaines de milliers d'hommes qui combattent dans l'armée française. 4 000 Algériens musulmans sous uniforme français participent ainsi en Arabie à la révolte arabe. Plus de 400 000 Nord Africains et Africains combattent en métropole

7. Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée, la première guerre mondiale et le premier quart du XXe siècle*, Genève, Droz, 1981.





sous uniforme français. Après guerre, il était courant de dire que 70 000 musulmans étaient morts pour la France⁸. De cela résulte l'édification de la première mosquée de France à Paris, inaugurée en 1927 dans le quartier latin, en hommage aux musulmans morts pour la France.

Sur le plan international, la France est une nation d'autant plus importante en affaires musulmanes (la seconde) qu'elle a contribué à abattre l'Empire ottoman, dont le califat succombe en 1924. Comprenant parfaitement la charge symbolique et politique considérable de cet événement pour les musulmans, Lyautey et ses amis parisiens envisagent un temps de proclamer le sultan du Maroc à la tête d'un califat occidental et africain. D'une certaine manière, c'est un retour de la politique du Royaume arabe de Napoléon III protégé par la France. Cette politique révèle que la France a des responsabilités inédites dont elle n'ignore rien.

C – De la naissance du salafisme, aussi appelé *islah*, à la guerre d'Algérie, vers le « réveil de l'Islam »

La fin du califat en 1924 ne devait pas rester longtemps sans conséquences, y compris au Maghreb. Les divers courants du réformisme musulman, appelé *salafia* tant au Caire qu'au Maroc, s'emparent de ce sujet et posent rapidement la question de la direction de l'islam sunnite. La *salafia* est née à la fin du XIX^e siècle en Égypte, dans le milieu des oulémas du Caire, sous la conduite du cheikh Abdou, qui avait rencontré son disciple et ami Jamal ed-Din el Afghani (l'Afghan, en réalité originaire de Perse) lors de son exil parisien (1882-1888). Ce nouveau courant idéologique se déploie sous l'Égypte britannique. Contrairement à ce qui est souvent dit, ce n'est pas contre le colonialisme britannique que se développe ce courant, mais grâce à lui, dans la mesure où la tutelle britannique, indifférente aux questions religieuses, surtout si elles sont islamiques, laisse se développer une nouvelle forme d'*ijtihad* (interprétation per-

8. Jacques Frémeaux, *Les Colonies dans la Grande Guerre : combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Verdun, Éditions 14-18, 2006.





sonnelle des textes coraniques), du fait de la grande liberté d'expression qui n'était pas possible sous les sultans ottomans.

Selon cette lecture nouvelle, la colonisation par les chrétiens a été envoyée aux musulmans comme un fléau, pour les punir de s'être trop éloignés de ses enseignements coraniques. Les musulmans ont donc le devoir de revenir aux sources, de rejeter les nouveautés qualifiées de blâmables (car non-coraniques : le maraboutisme, la superstition, le polythéisme, voire le califat...). Pour revenir au texte, les musulmans doivent apprendre à lire et à s'intéresser, grâce à l'école, au monde moderne : ils doivent en appeler à la connaissance et à la raison. Alors seulement, il leur sera possible de revenir à Dieu et de se libérer du colonialisme. Sous ses aspects anodins, ce programme est révolutionnaire, une dimension qui s'accroît lorsque la nouvelle de la disparition du califat musulman millénaire s'empare avec effroi de l'opinion des musulmans.

Ces idées salafistes se répandent dans une grande partie du monde musulman, à commencer par le Maghreb, au début du XX^e siècle. Abdou se rend deux fois au Maghreb avant sa mort, et le journal de son disciple, Rachid Rida, *El Manar*, est diffusé dans le milieu des oulémas et lettrés à Tunis, à Fès et en Algérie (Tlemcen ou Constantine). Ce troisième Islam se fait officiellement jour en Algérie en 1931 : on le nomme *islah*, ou réformisme musulman en français. L'événement fondateur est la création de l'Association des oulémas musulmans d'Algérie (AOMA)⁹. Les autorités coloniales voient d'un bon œil cet Islam réformé qu'elles comparent au protestantisme, et dont elles estiment qu'il va tenir en échec les marabouts. Ceux-ci sont effectivement désignés comme ennemis principaux par les islahistes eux-mêmes, tandis que les autorités coloniales continuent de regarder les confréries avec suspicion. Après 1945, l'AOMA réclame la laïcité pour les musulmans d'Algérie, afin de les libérer de la tutelle administrative du Gouvernement général. Cela

9. Ali Merad, *Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1960. Essai d'histoire religieuse et sociale*, Paris-La Haye, Mouton, 1967.





conforte les autorités coloniales dans leur idée initiale, mais elles se gardent bien d'accorder cette laïcité.

L'incompréhension du phénomène par les autorités coloniales permet son extension, la multiplication de ses écoles libres arabophones (130 médersas sont créées par Ben Badis et son successeur en Algérie entre 1931 et 1954), alors que cet islam nouveau porte en lui une menace mortelle sur la situation coloniale. Sans que les autorités coloniales ne s'en rendent compte, l'Islah devient *de facto* une des deux branches du nationalisme révolutionnaire algérien : la première est la filiation politique populiste et ouvriériste qui va de l'Étoile Nord Africaine au FLN (en passant par le PPA et le MTLD), parfaitement identifiée par les autorités coloniales ; et la seconde est donc celle des « oulémas », qui est perçue avant tout comme un protestantisme musulman. Lorsque les émeutes de Sétif éclatent dans le Nord Constantinois le 8 mai 1945, les autorités coloniales se précipitent pour interroger les chefs de confréries, mais constatent rapidement qu'ils sont demeurés « loyaux ».

L'islam officiel (médersien ou confrérique) est en effet surveillé comme le lait sur le feu par l'administration coloniale. Dans les villes d'Algérie s'est mis en place au fil du temps un islam institutionnel sous la tutelle du Gouvernement général, avec ses multiples services administratifs et de sécurité. 400 imams et personnels cultuels desservent les mosquées urbaines. Ces quasi-fonctionnaires peuvent être révoqués à la moindre incartade. Les prêches des mosquées sont écrits et corrigés à Alger, de sorte que cet islam des mosquées est inféodé au pouvoir colonial.

De même, les familles maraboutiques et autres chefferies religieuses ont été peu à peu amadouées, surveillées et corrompues. Pour les empêcher de nuire et de se révolter en entraînant leurs adeptes, ces notables religieux ont des privilèges exorbitants en milieu indigène : ils lèvent l'impôt au nom de la France, et se servent au passage ; ils bénéficient de privilèges judiciaires ; ils sont dotés de terres, et possèdent parmi les plus grands domaines terriens d'Algérie ; ils bénéficient de décorations et de fonctions de notabilité, notamment





dans les assemblées d'Algérie. Ces redoutables chefs religieux sont devenus au fil du temps des « béni-oui-oui ».

C'est donc à son insu que la France découvre durant la guerre d'Algérie que le salafisme conquiert des positions idéologiques et politiques toujours plus importantes au sein du FLN et de la société algérienne. Pendant cette guerre, bien des chefs de confréries et marabouts sont abattus par les islahistes et les commissaires politiques du FLN, accusés de collaboration. Ajoutons que ce « réveil de l'Islam » - l'expression est de Louis Massignon, qui est un des seuls observateurs de ces mutations religieuses et politiques en cours dans le monde musulman - est le seul moyen pour le FLN de conquérir et d'entraîner dans une lutte souvent vouée à la mort des milliers de fellahs et misérables paysans d'Algérie, devenu les *moudjahidine*, ou combattants du *djihad* contre les Français.

Le califat disparu, les imams des Français discrédités, et les marabouts devenus béni-oui-oui, ont ouvert un boulevard à cet islam d'un nouveau type, qui s'impose au cours de la guerre dans les maquis et dans les rangs du FLN comme la nouvelle idéologie dominante. Ce phénomène échappe à peu près totalement aux autorités coloniales, mais aussi aux officiers qui, pour la plupart, de retour du Vietnam, considèrent que le communisme est le carburant idéologique et politique principal du FLN. Cette vision est tout à fait fautive si l'on analyse la langue et les références du FLN¹⁰.

Les indépendances des trois pays du Maghreb et les années qui s'ensuivirent ont mis en œuvre trois manières, pour les nouvelles autorités politiques, de maîtriser ou d'accompagner le déploiement de ce nouvel islam. Les trois situations nationales démontrent que celui-ci est l'un des grands héritages de la colonisation, à son corps défendant.

10. Pierre Vermeren, « Nommer la guerre d'Algérie et ses combattants : essai d'interprétation des registres linguistiques et sémantiques algériens », in *La guerre d'Algérie. Les mots pour la dire*, sous la direction de Catherine Brun, Éditions du CNRS, Paris, 2014.





La première situation est celle de la Tunisie : Habib Bourguiba y liquide sans état d'âme le camp religieux de la Zitouna dominé par les salafistes, assimilés à un ancien régime royal, aristocratique et islamique. La prise du pouvoir du Néo-Destour socialiste et modernisateur ne souffre aucune concurrence idéologique.

La seconde est celle du Maroc, qui, à l'inverse, promeut la stabilité politique et la continuité dynastique. L'objectif du sultan (devenu roi en 1957) Mohammed V est de contenir l'Istiqlal et les forces socialistes. Le roi reprend donc au colonisateur ses prérogatives régaliennes, mais concède aux salafistes de la Grande Mosquée et de l'Istiqlal, qui ne contestent nullement son pouvoir, les secteurs sociaux et idéologiques (l'éducation, le droit de la famille, la justice). Il en profite au passage, comme chez ses voisins, pour affaiblir voire réduire les confréries que le palais a toujours perçues comme une menace.

Quant à l'Algérie, la prise du pouvoir conjointe par le FLN et par l'armée des frontières à l'été 1962 s'accompagne d'un nouveau culte aux *moudjahidine* et aux martyres sur fond de socialisme d'État. En réalité, des influences idéologiques contradictoires s'exercent au sein du nouvel État. Là aussi, les confréries, en dépit de leur contribution à la guerre d'indépendance, font partie des victimes collatérales de l'indépendance. Au sein de l'État, la dialectique révolutionnaire et socialiste semble l'emporter, ce que confirme le règne de Boumediène par la suite. Mais au sein de l'État profond, dans ses grands textes idéologiques comme dans les administrations (affaires religieuses, université et école, justice...), les tenants de la ligne islamiste font leur entrée en scène, et s'approprient à mener un long travail de subversion du droit et de l'idéologie nationale en formation.

Pierre Vermeren, Professeur d'histoire contemporaine à Paris I en histoire des mondes arabo-berbères, a récemment publié : *La France en terre d'islam. Empire colonial et religions, XIXe-XXe siècles*, Belin, coll. « Histoire », Paris, 2016 ; et *Le choc des décolonisations. De la guerre d'Algérie aux printemps arabes*, Odile Jacob, Paris, 2016.







L'Algérianisme

Maurice CALMEIN
Fondateur et ancien président du Cercle algérianiste

L'Algérianisme n'est pas simplement un courant littéraire, c'est un état d'esprit, une réalité humaine et historique, une mêlée d'âmes, une culture qui s'est traduite dans des comportements, un langage, un folklore, une cuisine, qui s'est aussi exprimée, et continue de s'exprimer, dans les arts, le théâtre, le cinéma, la chanson, et même dans une certaine façon de vivre.

Mais c'est sans doute à travers les innombrables auteurs qui ont écrit sur l'Algérie que l'on peut cerner le mieux les contours de cette pensée et son évolution. Toute cette mémoire écrite, permet d'en renouer le fil.

Certains, aujourd'hui, pour des raisons idéologiques, préfèrent nier l'existence d'une authentique culture d'Algérie, ce creuset de civilisation où se sont rencontrés l'Orient et l'Occident ; des hommes et des femmes venus de toute la Méditerranée et d'ailleurs. Comment une culture ne se serait-elle pas créée au cours de ces 132 années, pendant lesquelles les gens qui vivaient là-bas allaient se rencontrer, se côtoyer à l'école, dans la rue ou dans le bled, apprendre à se connaître et bâtir ensemble un pays neuf ? Aussi, comment imaginer que cette mêlée d'âmes n'allait pas produire des effets sur le plan de la culture, du langage, de l'art et de la littérature ?

Tout comme l'identité américaine, qu'il ne viendrait à l'idée de personne de nier, s'est forgée à partir de la vieille souche anglaise, une identité algérienne est née de la rencontre d'une multitude de communautés venues de tout le bassin méditerranéen (Provence,





Languedoc, Espagne, Italie, Malte, etc.) mais aussi du nord de la France avec les déportés de la Commune ou les émigrés Alsaciens-Lorrains qui après la défaite de 1870 choisirent, pour rester Français, de s'exiler en Algérie. Tous ces immigrants allaient rencontrer les Berbères, les Arabes et les Juifs d'Afrique du nord.

Au début, ce fut la surprise, la curiosité, parfois l'hostilité mais parfois aussi la satisfaction de voir la France chasser la régence turque présente depuis 1516.

Ce fut, bien sûr, le cas des milliers d'esclaves chrétiens libérés mais aussi des Juifs qui jusque-là avaient le statut de *dhimmis* c'est-à-dire qu'ils étaient soumis à une sorte de contrat régissant la vie des non-musulmans. Des brimades leur étaient imposées, comme l'interdiction de porter certains vêtements, certaines couleurs, de posséder un cheval, de rester sur le trottoir ou près d'une fontaine si un musulman s'y trouvait ou encore de sortir après 18 heures sans autorisation. Ils étaient également exclus des lieux publics fréquentés par des musulmans. À ces humiliations, il faut aussi ajouter des massacres de juifs de temps à autre. C'est dire à quel point pour cette communauté juive d'Afrique du Nord, l'arrivée de la France fut une délivrance.

En vérité, le fait de lever le voile sur cette réalité culturelle algérienne dérange ceux qui ont voulu sa mort, tout comme dérangeant les témoignages des Pieds-Noirs, des Harkis, et même le simple fait que, 55 ans après la fin du conflit algérien, on puisse encore s'affirmer Français d'Algérie.

L'histoire culturelle, et plus particulièrement littéraire, de l'Algérie commence avec les auteurs grecs, latins, berbères (Saint Augustin, Juba II) puis arabes (Ibn Khaldoun). Déjà dans l'Antiquité, et notamment pendant les cinq siècles de présence romaine, l'Afrique du Nord est une terre de rencontres et de fusion culturelle.

Puis la piraterie barbaresque en Méditerranée donnera naissance aux récits des missionnaires partis racheter des esclaves et qui racon-





teront ce qu'ils ont fait et vu. Des captifs eux-mêmes écriront à leur retour. Le plus célèbre restera Cervantès. Il fut racheté avec d'autres par les frères trinitaires et racontera son séjour à Alger dans *Les nouvelles exemplaires*. On doit aussi quelques écrits à des scientifiques envoyés en mission par les rois de France : des médecins, géographes ou naturalistes.

Avec le débarquement de Sidi-Ferruch et la prise d'Alger en 1830 viendra ensuite le temps des militaires. Ils écriront beaucoup sur la découverte de cette Régence d'Alger qui deviendra l'Algérie. L'un d'eux créera même le premier journal français d'Algérie : *L'Estafette d'Alger*.

- Sur les pas de l'armée débarquent aussi des écrivains et journalistes appelés par les généraux pour graver leurs mémoires dans le marbre de l'histoire. Ce fut, par exemple, le cas de Charles Nodier, chargé par le duc d'Orléans d'écrire le récit de l'expédition des Portes de fer.

Arrivèrent ensuite des voyageurs, écrivains, poètes mais aussi peintres, curieux d'exotisme oriental. Puis, au début du XX^e siècle, la littérature deviendra plus réaliste. Elle commencera à faire une petite place au langage naissant, le Pataouète.

C'est à ce moment-là qu'apparaît un grand écrivain, qui deviendra membre de l'Académie française, Louis Bertrand. Il va se pencher sur le petit peuple qui s'établit en Algérie, composé d'Espagnols, Italiens, Maltais ou « Français de France », tous ancêtres de ce que l'on appellera plus tard les Pieds-Noirs.

Bertrand va donner à toute une génération d'écrivains l'élan qu'ils cherchaient et il les aidera à prendre conscience de leur différence, ouvrant ainsi la voie à l'Algérianisme.

Mais en 1954 l'insurrection éclate. La littérature devient politique et guerrière. La France redécouvre l'Algérie avant de lui tourner le dos.





En 1962, c'est la rupture violente, historique et affective, et l'exode d'un million de personnes. Beaucoup de Pieds-Noirs vont écrire leur souffrance, leur déracinement. Les acteurs de la guerre, Français ou Algériens, vont aussi apporter les témoignages de leur engagement, pour ou contre l'Algérie française, le FLN, l'OAS, le pouvoir gaulliste.

Le temps cicatrisant les plaies, les Pieds-Noirs s'attacheront à sauvegarder la mémoire de leur terre natale, de leur histoire, en écrivant des milliers de livres et d'articles sur leurs villes, leurs villages, leurs familles, leur folklore, leur cuisine.

Et parmi eux, mais aussi parmi les Algériens, certains s'attachent à sauvegarder aussi l'authenticité de cette culture commune née là-bas et se prolongeant ici. Ils refusent de voir mourir cet « *oiseau aux ailes coupées* » en 1962, selon l'expression de Jacques Soustelle. C'est la renaissance de la pensée algérieniste et ses prolongements actuels.

Après ce rapide survol, je vous propose de revenir sur quelques-uns de ses temps forts, quelques figures marquantes, et en particulier sur la naissance et l'évolution de l'Algérienisme.

Les Orientalistes

À partir de 1830 et jusqu'au début du XX^e siècle, ce sont donc des romanciers et poètes qui viennent en Algérie chercher de la couleur locale et n'y cherchent pas autre chose. Ils dépeignent l'Algérie qu'ils avaient déjà en tête. Pierre Martino résumait cette attitude de la façon suivante : « *Chacun apporta de France son Algérie toute faite ; comme ils passèrent très vite, presque tous, ils n'eurent que très peu à la retoucher* ». Ils sont venus se nourrir d'images qui illustrent leur vision exotique, ignorant les Français, les militaires, dont la présence gêne même leur recherche d'orientalisme. « *Un pays superbe*, écrit Théophile Gautier, *où il n'y a que les Français de trop* ».

C'est dans cette catégorie que l'on peut classer Eugène Fromentin (*Un été dans le Sahara*), Alphonse Daudet (*Tartarin de Tarascon*), Maupassant (*Au soleil*), les frères Goncourt, Flaubert, Feydeau, Loti, mais aussi Gide pour qui l'ivresse de l'exotisme se mêle à celle des sens.





Les précurseurs de l'Algérianisme

On citera principalement ici Louis Bertrand, qui accédera à l'Académie française en 1925 (au fauteuil de Maurice Barrès). Lui aussi arrive de France, en 1891, non pas pour un bref séjour, mais comme professeur de rhétorique au lycée d'Alger. S'il ne vient pas chercher l'exotisme, il entend toutefois fuir la tristesse du provincialisme français de la fin du XIX^e siècle, l'académisme et les convenances. Et il découvre avec émerveillement le petit peuple d'Alger mais aussi les routes du sud, Tipasa et tous les autres vestiges romains. Il va se faire le chantre de la nouvelle race française d'Algérie.

Son œuvre est une véritable œuvre d'amour fondée sur l'exaltation des racines latines de cette nouvelle civilisation. Avide de sensations fortes et neuves, il va trouver ce qu'il cherche dans ce peuple d'Algérie, neuf, né de la mêlée des races : « *Sortir de la stagnation française, vivre en joie et en gloire !* ». D'où ces nombreux romans hauts en couleurs, réalistes et truculents comme *Le sang des races*, *La Cina*, *Pépète le bien aimé*, *La concession de Mme Petitgand*, etc.

Un extrait du Sang des races :

« Ce que j'aperçus d'abord, ce fut le labeur silencieux de la terre, les hommes qui la défrichaient, qui asséchaient les plaines marécageuses, qui semaient le blé, qui plantaient la vigne, qui bâtissaient... qui s'acharnaient à ce labeur souvent ingrat, en dépit des hiboux qui en prédisaient l'inutilité, malgré l'insouciance ou la malveillance de la Métropole, malgré les années de sécheresse et de mévente, où l'on était obligé de lâcher dans le ruisseau des flots de ce vin invendu qui avait tant coûté... »

Véritable mêlée cosmopolite de mercenaires, de colons, de trafiquants de toute sorte, ce sont eux que j'aperçus d'abord quand je cherchais l'Algérie vivante, active, celle de l'avenir...

Cette ardente Afrique dont je courais les routes m'apportait comme un lointain pressentiment de la victoire. Je pensais déjà ce que je n'ai pas cessé de crier depuis : que la France, fatiguée par des siècles de civilisation, pouvait rajeunir au contact de cette apparente et vigoureuse barbarie ».





Mais pour Bertrand, ces hommes d'Algérie ne faisaient que renouer avec leurs racines latines d'Afrique après avoir coupé celles qui les rattachaient à leurs pays européens d'origine. En 1903, il écrivait : « *La véritable Afrique c'est nous les Latins, nous les civilisés... Mare nostrum : Qu'elle soit notre mer à tout jamais ! Défendons-la contre les Barbares, pour refaire l'unité de l'Empire* ». *En dehors de cet empire, tout n'est pour lui « qu'anarchie indigène ».*

Ce patriotisme terrien et cette exaltation de la latinité retrouvée lui ont cependant fermé les yeux sur les réalités profondes de l'Algérie. Tout en affirmant qu'il n'est pas « l'ennemi des musulmans », il exclut totalement la composante arabo-berbère de ce pays en création. À la dignité et à la fière allure des Arabes, évoquée par des Orientalistes comme Fromentin, Bertrand oppose « *l'uniforme linceul de chaux de l'Islam... qui n'a apporté que la misère, la guerre endémique, la barbarie... et a détruit l'œuvre des Carthaginois et des Romains* ». Il reconnaît toutefois que « *les vrais fils de la terre, les Berbères indigènes, ont résisté de leur mieux à l'envahisseur asiatique et oriental* ».

Un autre extrait du Sang des races :

« À travers le Méditerranéen d'aujourd'hui, je reconnus le Latin de tous les temps. L'Afrique latine perçait, pour moi, le trompe-l'œil du décor islamique moderne. Elle ressuscitait dans les nécropoles païennes et les catacombes chrétiennes, les ruines des colonies et des municipes dont Rome avait jalonné son sol... Et voici qu'elle s'offrait à mes yeux sous un nouvel aspect. L'Afrique des Arcs de triomphe et des basiliques, l'Afrique d'Apulée et de Saint Augustin surgissait devant moi. C'est la vraie.

L'Afrique du nord, pays sans unité ethnique, pays de passage et de migrations perpétuelles, est destinée par sa position géographique à subir l'influence ou l'autorité de l'Occident latin. [...] Sans la latinité, l'Afrique du nord retombe à son anarchie congénitale. L'hégémonie latine lui a valu des siècles d'une prospérité qu'elle n'avait jamais connue avant, et qui, enfin, lui a donné pour la première fois un semblant d'unité, une personnalité politique et intellectuelle ».





Si Bertrand a ouvert la voie aux Algérianistes en exprimant sa sympathie et son admiration pour ce peuple neuf et vigoureux d'Algérie, ceux-ci s'en éloigneront à cause de sa vision partielle des réalités, de cet aveuglement dû à un sentiment exacerbé de la latinité.

Il a, certes, joué un rôle d'éclaireur... mais en n'éclairant qu'une partie du spectre culturel algérien.

D'autres écrivains ont également marqué cette évolution vers l'Algérianisme :

C'est le cas d'Auguste Robinet, qui signait Musette. Né à Alger en 1862, il fut le premier à écrire dans la langue qui se formait, pour raconter la vie du petit peuple d'Algérie qu'il chérissait, à travers les aventures de son héros Cagayous.

Il fait dire à ce dernier, à qui on demandait sa nationalité, une réplique restée célèbre : « Algériens nous sommes, qué ! ». N'oublions pas, en effet, que le terme « Algérien » désigna d'abord les Européens d'Algérie, les autres étant les Indigènes.

Citons aussi John Antoine Nau, qui obtint le premier le Prix Goncourt en 1913 pour son roman « Cristobal le poète » qui, lui aussi, exalte le petit peuple d'Alger, heureux de vivre, généreux, bruyant et passionné.

L'Algérianisme

C'est d'abord un courant littéraire né au début XX^e siècle à Alger, où quelques intellectuels prirent conscience que dans ce creuset que constituait l'Algérie française, une culture nouvelle et autonome était en train de naître.

Jean Pomier et Robert Randau furent les deux principaux artisans de ce courant.

Pomier, né en 1886 à Toulouse, jeune attaché de préfecture nommé à Alger, est aussi poète. Il rencontre de jeunes écrivains comme Louis Lecoq, Charles Hagel ou René Hughes. Ils se réu-





nissent fréquemment entre 1910 et 1914 mais la Grande Guerre interrompt leurs échanges qui ne reprendront qu'en 1920. Pomier écrivit surtout des poèmes et des articles. Sur ses vieux jours, revenu à Toulouse, il publiera plusieurs livres dont *Chronique d'Alger* ou le temps des Algérienistes dans lequel il racontera la naissance du mouvement algérieniste.

Randau, de son vrai nom Robert Arnaud, est un vrai Pied-Noir, né en 1873 à Alger. Malgré une carrière coloniale en Afrique noire, il garde le contact avec l'Algérie et notamment avec son ami Louis Lecoq.

Quatre de ses romans ont pour thème l'Algérie : *Les Colons*, *Les Algérienistes*, *Cassard le Berbère* et *Le professeur Martin petit bourgeois d'Alger*. On a qualifié ces livres de « romans de la patrie algérienne ».

Les Caractéristiques de ce courant littéraire

- L'Algérienisme se défend d'être une « école » au sens académique.

« *Les écoles littéraires et les modalités de l'expression ne nous préoccuperont pas outre-mesure*, disait Pomier dans la déclaration « Algériennement », publiée dans le premier numéro de la revue *Afrique*.

La déclaration algérieniste de 1920

ALGERIENNEMENT

Nous sommes Algériens, et rien de ce qui est algérien ne nous sera étranger. À la différence des penseurs de la Métropole qui s'enferment, pour la plupart, dans l'altier dédain de leur temps, nous croyons que la meilleure et la plus riche manière d'œuvrer, c'est de ne rien négliger des décors, des aspects et des forces de la vie. Les écoles littéraires et les modalités de l'expression ne nous préoccuperont pas outre mesure : il y a là un certain mandarinat qui ne saurait convenir à une pensée jeune, émerveillée de croître, et pour qui nulle beauté ne saurait dépasser la beauté de l'action : philosophie de force et de mouvement que nous n'avons pas l'outrecuidance d'avoir découverte mais qu'il nous a paru nécessaire de dresser aux fonctions de l'art français d'Algérie.





Par application de ces principes, nous considérons comme nôtre tout le mouvant domaine algérien : politique générale, économie politique, rapports ethniques, mêlées d'âmes, la rue, la ville et le bled, l'homme, la terre et la mer, l'Algérie d'Icosium et celle d'El-Djezaïr. Notre critique s'efforcera d'élucider toutes choses pour intégrer leur beauté en notre art : Nihil algeriani a me alienum... »

L'Algérianisme se voulait donc un mouvement d'approfondissement de l'autonomie de cette exo-France qu'était l'Algérie. Il fallait exprimer toute l'Algérie mais rien que l'Algérie.

Il ne s'agissait pas de jouer au séparatisme vis-à-vis de la France ni d'ignorer les indigènes. Sans rejeter la thèse bertrandienne de la latinité, le nouveau peuple devait englober les Arabes et les Berbères qui devaient pouvoir s'exprimer à l'intérieur du mouvement. Ainsi, Jean Pomier fut-il le premier à annoncer le roman d'Abdelkader Fikri : « *Zohra, la femme du mineur* ».

- Pour autant, les Algérianistes réfutent le goût de l'exotisme, l'orientalisme de bazar et le romantisme qu'ils jugent périmé. Moqueur, Pomier parle à ce sujet de « *la triade du chameau, du palmier et de la mouquère* ».

- Ce mouvement se voulait aussi, sous l'influence de Randau, une « philosophie de l'effort », un « effort d'âme » précisera Pomier.

« *L'effort seul*, dit Randau dans son roman « Les Algérianistes », *est la plus haute des vérités et le but de toute philosophie ; l'effort est la jouissance réelle* »

- On peut dire que l'Algérianisme était une sorte de « nationalisme culturel » visant à fédérer les différentes composantes de la population algérienne et donc à l'opposé de toute idée de communautarisme.

- Les thèmes chers aux Algérianistes : l'Algérie, son peuple, ses petits métiers, la rue, le bled, la mer, l'effort, la joie... « Une journée de promenade dans un faubourg d'Alger, *disait Randau*, ou dans les vergers du Sahel, me suscite plus d'éléments d'écriture qu'une





bibliothèque de documentation ». *Ou encore* : « Il n'y a pas de livre d'imagination. La littérature, c'est la mêlée humaine, et dans la mêlée humaine, les plus beaux gestes appartiennent à la plèbe » (*Les Algérianistes*).

Leur style est spontané, non académique et il fait place au langage en création.

- Parmi les écrivains algérianistes, on peut aussi citer : Paul Achard (*L'homme de mer*), Lucienne Favre, Ferdinand Duchêne, Elissa Rhais (*Les juifs*, *Le café chantant*), René Janon (*Hommes de peine et filles de joie*), ou encore Marcello Fabri.

Ce jeune courant littéraire, jusque-là informel, va commencer à se structurer en 1920. Son premier acte est la publication d'une anthologie intitulée *De treize poètes algériens* et contenant des poèmes de ces pionniers de l'Algérianisme : Charles Courtin, Charles Hagel, Louis Lecoq, Albert Tustes, Robert Randau, Alfred Rousse, etc.

La préface de ce recueil constitue un véritable acte fondateur. Signée par Randau, elle précise que la mission de ce livre est de « *Faire surgir du sol natal une intellectualité* », de reconnaître « *une autonomie esthétique* ». « Un peuple qui possède sa vie propre doit posséder aussi une langue et une littérature à lui ».

« Notre entreprise n'est point le manifeste prétentieux d'arrière-boutiquiers de la poésie, de lointains et stériles plagiaires de maîtres parisiens ; elle constitue dans notre esprit, un acte de foi envers ce pays barbaresque dont nous sommes tant orgueilleux d'être les enfants ; elle a pour but d'assembler en une sorte de guide les écrivains lyriques de l'Afrique française, ligue qui ne demande à ses adhérents aucun sacrifice d'individualité, et ne leur impose aucun dogme d'art ; ils sont et veulent être, de plus en plus, jouisseurs de beauté ; innombrables sont les routes de leur idéal ; que chacun bâtit sa sienne ; l'important est seulement que les routes soient tracées ».





De même, en 1925, paraîtra une anthologie des conteurs algériens sous le titre « Notre Afrique ». Outre les noms des quelques poètes précités, on y relève aussi ceux de Hadj Hamou et Jean Pomier. Dans un discours prononcé le 30 septembre 1922, Randau déclare :

« Ce n'est pas en Algérie et dans nos rangs qu'il faut chercher les protagonistes du séparatisme algérien ; c'est chez les écrivains de France qu'a été conçue et développée cette idée affolante qu'aucune entente n'est possible entre nous et nos compatriotes musulmans de l'Afrique ; ouvrez un de ces livres à succès où il est parlé de nous, par quelque écrivain éclairé, à jamais sur toutes choses de notre pays en quinze jours d'excursion à travers nos trois provinces, vous y découvrirez ceci : c'est que le colon est une brute, lâche, sanguinaire et perfide et que l'indigène digne, mais misérable esclave courbé sous le bâton, dépouillé de ses biens, honni dans sa religion, insulté dans ses coutumes, humilié dans ses moeurs est excusable de pratiquer le vol et l'assassinat. C'est de la France, je le répète, que s'est abattue sur le monde cette littérature de propagande anti-française. C'est ainsi qu'est née la légende du colon féroce, abandonné à ses instincts, coupeur de têtes et sadique. »

Vous n'ignorez pas que cette production littéraire a favorisé les desseins d'un parti politique jeune turc en Algérie même ; l'idéal de ce parti est le retour à la barbarie antique, le retour à l'état théocratique du dixième siècle de notre ère.

Messieurs, la réalité est tout autre en Afrique du Nord, il n'y a point de conflit, même de conscience, entre l'indigène et nous ; les maux dont souffre l'un ne sont pas étrangers à l'autre ; le bonheur qui advient à l'un s'épand aussi sur l'autre. L'inter-pénétration des races est ici beaucoup plus profonde, beaucoup plus intime qu'on le suppose dans les milieux littéraires de la France. Là où il y a mêmes intérêts matériels, il y a mêmes intérêts moraux ; des impondérables se dégagent et un esprit commun naît à la longue ; l'unification des races sera peut-être l'œuvre des siècles, il est fatal qu'elle se réalise dans l'avenir. »

Un petit extrait de son roman *Les Algérianistes*

« Les plages, jusqu'au-delà de Guyotville, la cité des primeuristes aux blancs cottages, étaient ocellées de campements autour desquels jouaient et se rigolaient des familles de citadins, de colons, de bour-





geois, de journaliers, de calicots, de maraîchers ; ceux qui dansaient à la guitare ou à l'accordéon chantaient des cantilènes ; les langages s'entrecroisaient ; l'un criait au vin en catalan et ses camarades brindaient à lui en patois piémontais, l'autre quémandait du fromage en dialecte sarde et des Lucquois se moquaient de lui ; des Provençaux farandolaient, claquaient des doigts à mesure et leurs monômes se heurtaient à des Maltais, à des Valenciens, à des Grecs ; des Corses se querellaient avec une bande pouilleuse de Siciliens au regard tragique ; de nombreux indigènes, chéchia en bataille et brin de jasmin dans la narine gauche, se mêlaient à la foule et banquetaient avec elle... ».

Pour compléter ces citations, voici encore deux phrases de Randau extraites de lettres adressées en 1931 à son ami Louis Groisard : « *Il y a en Afrique du Nord de très beaux tempéraments d'artistes, des poètes enthousiastes, de robustes écrivains de prose. Leur mission est de révéler au monde nos compatriotes, notre façon propre de vivre. C'est là la définition de l'Algérianisme* ».

Et il ajoute :

« Nous sommes des initiateurs, les pionniers d'une pensée française originale dans des pays encore retardataires bien que méditerranéens. Nos pères ont défriché le sol ; les fils défrichent l'esprit » !

La structuration du mouvement algérianiste

Les Algérianistes, au premier rang desquels Jean Pomier, décidèrent de favoriser l'expression de ce jeune mouvement et de ses auteurs en se dotant de trois moyens d'action :

L'association des écrivains algériens, créée en 1918, et dont le 1^{er} Président sera Louis Lecoq.

Le Grand prix littéraire de l'Algérie, créé en 1921, et décerné pour la première fois à Ferdinand Duchêne pour son roman « *Thamilla* », paru chez Albin Michel. Le dernier de ces prix sera





décerné en 1954 à Marcel Moussy pour « Sang chaud », paru chez Gallimard.

La revue *Afrique*, dont le 1^{er} numéro paraît en 1924 et le dernier en 1960.

Mais à nouveau, la guerre, la Seconde Guerre mondiale cette fois, viendra interrompre l'essor de ce mouvement tandis qu'un autre courant se fait jour avec l'**École d'Alger** à laquelle les noms d'écrivains comme Gabriel Audisio, René-Jean Clot, Emmanuel Roblès ou Albert Camus sont restés attachés.

Pomier reprochera à ce courant nouveau de diluer l'identité algérienne dans un méditerranéisme impersonnel et trop large.

Aujourd'hui encore, on peut retrouver cette distinction entre ceux qui n'hésitent pas à se dire « Pieds-Noirs », se réclamant de l'Algérie française, et ceux qui préfèrent se déclarer « Méditerranéens » et se sentent, comme Roblès : « *fil de l'Algérie aussi bien que de l'Italie, de la Grèce ou de l'Espagne* ».

Mais notre propos est l'Algérianisme et nous y revenons. Dans les années 20 et 30, nos écrivains algérianistes se retrouvent régulièrement au Café Grubber, sur le Front de mer. C'est là qu'un beau jour de 1931, au cours d'une discussion entre Pomier et Randau, le mouvement trouvera son nom : Randau disait : « *Nous avons créé un genre littéraire bien à nous...* » ; « *Oui : l'Algérianisme !* » coupa Pomier en s'inspirant du titre du roman *Les Algérianistes* publié par Randau 20 ans plus tôt. « Exactement ! », répondit Randau. Le nom était né et complétait l'œuvre de structuration du mouvement.

Les Algérianistes ne rejetaient pas pour autant l'apport de Bertrand dans leur prise de conscience. Sur son rôle de précurseur, on peut, par exemple, citer cette belle dédicace que lui adressait Paul Achard à la première page de son roman « L'homme de mer » : « *A Louis Bertrand, qui nous a révélé ce pays, à nous qui y vivions sans l'avoir jamais vu !* ».





Et la transition n'a pas été aussi nette qu'on pourrait le penser. Ainsi, Randau soulignait-il la réaction du Français d'Algérie, héritier des Romains, contre « l'envahisseur arabe ». C'est presque du Bertrand !

La veine algérieniste ne s'arrêta pas avec la guerre de 39-45 :

- De nouveaux écrivains l'illustrèrent encore magnifiquement, au lendemain du conflit, comme Edmond Brua, avec *La parodie du Cid* et les *Fables bônoises*, ou encore Jean Brune, ce grand écrivain injustement négligé par la critique à cause de ses idées très engagées pour l'Algérie française. Son livre « *Cette haine qui ressemble à l'amour* » restera, par exemple, l'un des chefs-d'œuvre de la pensée et de la littérature algérieniste.

Extrait de *La Parodie du Cid* d'Edmond Brua :

La tirade de Dodièze

*Qué rabbia ! Qué malheur ! Pourquoi c'est qu'on vient vieux ?
Mieux qu'on m'aurait levé d'un coup la vue des yeux !
Travailler quarante ans, négociant des brochettes,
Que chez moi l'amateur toujours y s'les achète,
Pour oir un falampo qu'y me frappe en dessus
Ac mon soufflet tout neuf, qu'il est mort, ça c'est sûr !
Ce bras, qu'il a tant fait le salut militaire,
Ce bras, qu'il a levé des sacs de pons de terre,
Ce bras, qu'il a gagné des tas des baroufas,
Ce bras, ce bras d'honneur, oilà qu'y fait tchoufa !
Moi, me manger des coups ? Alors, ça, c'est terrible !
Cui-là qui me connaît y dit : C'est pas possible !
Gongormatz à Dodièze, il y'a mis un taquet ?
Allez, va, va de là ! T'as lu ça dans Mickey ? »
Eh ben, ouais ! Gongormatz il a drobzé Dodièze ;
Il y'a levé l'Honneur, que c'est pire que le pèze.
Aousqu'il est le temps de quand j'étais costaud ?
O Fernand, je te rends ça qu'tu m'as fait cadeau !
Je suis décommandeur du Nitram Ifrikate.
Et toi que t'as rien fait, calamar de savate,
Au pluss je t'arrégare, au pluss je ois pas bien*





Si ma main c'est mon pied ou mon pied c'est ma main.

- De même, on ne peut passer sous silence la grande saga algérienne écrite par Janine Montupet sous le titre *La fontaine rouge* ou encore *L'Algérie de papa* de Jean Bogliolo. Il y aurait matière, dans ces livres, à inspiration pour des cinéastes qui accepteraient de se débarrasser de leurs préjugés politiques et de consacrer à cette belle épopée algérienne quelque « Autant en emporte le sirocco » !

En se plongeant avec honnêteté dans ces 132 ans d'histoire, ils y trouveraient de quoi faire aussi bien, et même mieux, que les Américains avec la conquête de l'Ouest ! L'Algérianisme n'est pas étranger non plus à l'œuvre de Camus que l'on classe pourtant généralement dans le courant méditerranéiste. N'écrivait-il pas dans la présentation de la revue *Rivages* en 1938 : « *A l'heure où le goût des doctrines voudrait nous séparer du monde, il n'est pas mauvais que des hommes jeunes, sur une terre jeune, proclament leur attachement à ces quelques biens périssables et essentiels qui donnent un sens à notre vie : mer, soleil et femmes dans la lumière. Ils sont le bien de la culture vivante, le reste étant la civilisation morte que nous répudions. S'il est vrai que la vraie culture ne se sépare pas d'une certaine barbarie, rien de ce qui est barbare ne peut nous être étranger. Le tout est de s'entendre sur le mot barbare. Et cela constitue déjà un programme* ». Un Pomier ou un Randau auraient pu écrire ces lignes !

La même année, Camus déclarait aussi : « *À ce peuple neuf, dont personne n'a encore tenté la psychologie, il faut une langue neuve et une littérature neuve. Il a forgé la première pour son usage personnel ; il attend qu'on lui trouve la seconde* ». Et il contribuera lui-même magnifiquement à l'émergence de cette littérature.

Mon ami le professeur Wolf Albes, un Allemand docteur en littérature française et qui a pris fait et cause pour les Pieds-Noirs au point de créer la société d'édition Atlantis pour rééditer l'œuvre de Jean Brune, a consacré un livre aux points communs entre Camus et Brune, qui furent condisciples au Lycée d'Alger. Il y écrit notam-





ment que « *face au drame de l'Algérie française, leur réaction a été unanime ; ils insistaient sur le droit des hommes à ne pas être chassés de leurs souvenirs d'enfance* ».

Il est vrai qu'après avoir lancé un appel infructueux à la « trêve civile » et après avoir démissionné de l'*Express* dont les positions étaient devenues pro-FLN, Camus n'hésita pas à faire scandale à gauche en déclarant à un jeune objecteur, lors de la remise de son Prix Nobel en 1957 à Stockholm : « *Entre ma mère et la justice, j'aime mieux ma mère !* ».

De même, dans un N° de la revue *L'Algérieniste* de 2008, Georges-Pierre Hourant a consacré un article à « Camus et l'Algérianisme ». Il y rappelle que Camus repoussait l'idée de livrer l'Algérie au FLN en lançant cet avertissement : « *Cela aurait des conséquences terribles pour les autochtones comme pour les Français* ». Sur un plan plus littéraire, M. Hourant rappelle aussi cette phrase de Camus écrite en 1948 dans la revue *Méditerranée* : « *Je n'écrirai rien qui ne soit en quelque mesure lié à cette terre dont je proviens* ».

Le dernier roman d'Albert Camus, posthume et inachevé, *Le premier homme*, paru de façon inattendue en 1994, est d'ailleurs un livre très algérieniste qui a fini de réconcilier les Pieds-Noirs avec le plus grand de leurs écrivains. Il y dépeint les petits détails de la vie quotidienne à Alger mais aussi le dur labeur des colons et réhabilite la colonisation au travers du personnage de Lucien Cormery, qui ressemble fortement à son propre père, ou du vieux colon Veillard.

Le petit extrait suivant de l'article de Georges-Pierre Hourant résume assez bien ce rapport entre Camus et l'Algérianisme : « *Sans faire partie de leur groupe, Camus fut proche des Algérienistes. Il a eu avec beaucoup d'entre eux des liens d'amitié. Il n'était pas très éloigné de leurs positions intellectuelles et politiques, et l'on retrouve dans ses pages algériennes nombre de leurs thèmes.* »

Et il ajoute : « *Entre les Algérienistes et Camus, il y a continuité plutôt que rupture. Son enfance et sa jeunesse, comme la leur, ont été imprégnées par l'Algérie (il y a passé les 2/3 de sa vie). Puis à*





l'époque du malheur, il fait, mais en vain, cet "effort d'âme" cher aux Algérianistes, pour rapprocher les communautés. Et sa mort étant survenue avant 1962, son nom restera associé pour toujours à l'Algérie française ».

Le nouveau algérianiste ou l'Algérianisme de l'exil

Après la tourmente de 1962, on ne donnait pas cher de la survie de cette culture française d'Algérie. Et pourtant, en 1973, un nouveau mouvement allait voir le jour : **le Cercle algérianiste**. Mais il faut remonter un peu en arrière pour en trouver l'origine.

En effet, 10 ans plus tôt, en 1963, se créait à Toulouse l'Amicale Universitaire Pied-Noir. Elle réunissait une cinquantaine de jeunes pour des activités de loisirs et, déjà, culturelles (bibliothèque, conférences, expositions, journal « *La Tchatche* »). C'est au cours d'une réunion de cette amicale, un samedi après-midi au café Borios, place du Capitole, que ces étudiants virent surgir un homme âgé, à la belle moustache blanche, lavallière au cou, cape noire sur les épaules et large béret sur la tête : C'était Jean Pomier. Il habitait à deux pas de ce café et avait eu vent de ces réunions. Il parla longuement de sa vie en Algérie, du mouvement algérianiste, de ses rencontres avec des écrivains prestigieux : Camus, Montherlant, Bertrand, Randau, mais aussi Duhamel, d'Orgèlès ou Kessel. Les jeunes pieds-noirs l'écoutaient religieusement et lui proposèrent de revenir pour évoquer encore cette culture d'Algérie, leur culture, dont ils découvraient la genèse.

En 1969, l'AUPN répondit à un appel à l'union des associations lancé par le Général Jouhaud. Elle s'intégra au Front national des rapatriés dont elle devint la section Jeunes, avec pour programme spécifique : la sauvegarde de la culture pied-noir et le rétablissement de la vérité historique.

Mais en Janvier 1973, le FNR- jeunes se saborda au vu du constat d'échec de l'unité des associations. C'est alors, sous l'impulsion de ce groupe de jeunes, qu'allait naître en 1973 le Cercle algérianiste.





Tout en se déclarant solidaires de l'action de leurs aînés concernant les revendications matérielles, le Cercle algérieniste se proposait de prendre en charge, lui, l'action culturelle et la défense de l'identité pied-noir.

Le 14 avril 1973, à l'Hôtel du Faisan à Limoges, c'est la création officielle du Cercle algérieniste. Ses présidents d'honneur seront successivement : Jean Pomier, Paul Belmondo, Fernand Arnaudière et Alain Mimoun.

Le 1^{er} novembre 1973, c'est le lancement public du Cercle par un communiqué de presse largement diffusé. Les réactions sont nombreuses et positives et les adhésions commencent à arriver. La machine est en marche.

En avril 1974, c'est la publication du « Manifeste algérieniste ». 1 000 exemplaires sont envoyés gratuitement à des personnalités, des associations et à la presse. Là encore, les réactions sont encourageantes.

Extrait du Manifeste algérieniste de 1973

Parce que nous aimions l'Algérie ;

Parce que nous aimions filialement la France qui nous avait aidés à transformer

et à lui garder cette Algérie dont elle ne voulait plus maintenant et qui nous repoussait comme l'oisillon malade ou contrefait ;

Parce que nous avons vingt ans et que nous avons foi en la victoire, que nous étions forts dans les combats triomphants et solidaires dans les revers, l'exil et les prisons ;

Maintenant que le temps a passé,

Maintenant que l'exil nous a dispersés, affaiblis,

et avant que notre communauté se dissolve tout à fait,

Nous créons un cercle,

Pour protester contre l'histoire officielle de la présence française en Algérie telle que la présentent ceux-là mêmes qui nous ont acculés à l'exil ;





Pour approfondir notre connaissance du passé algérien afin de nous mieux connaître, redécouvrir l'originalité de la culture qui se faisait jour en Algérie, et pour diffuser l'œuvre des écrivains algérianistes, dont le dernier prophète est Jean Pomier ;

Pour redonner une vigueur nouvelle à la communauté Algérie française,

pour retremper notre foi :

Nous créons un Cercle algérianiste pour sauvegarder de l'oubli et du néant le peu qui nous reste de notre passé magnifique et cruel.

En octobre 1974, lors de son 1^{er} congrès à Saint Étienne, des décisions déterminantes sont prises : créer une revue, un prix littéraire, un centre de documentation, apporter un soutien aux Harkis, et organiser des conférences en région. Suivront de nombreux autres congrès, avec de plus en plus de participants au fil des années. Et des cercles se créent un peu partout en France.

Dans le même temps se crée à Aix en Provence le CDHA avec un but spécifique : Rassembler et préserver un maximum de documents sur l'Algérie, en particulier pendant la présence française.

En avril 1975, le 1^{er} Prix littéraire algérianiste est attribué à Jean Brune pour l'ensemble de son œuvre, à titre posthume.

Le cercle a alors environ 400 adhérents.

Toujours en 1975 paraît le 1^{er} numéro de la revue L'Algérianiste. Avec ses 150 pages trimestrielles, elle est devenue la vitrine du Cercle et figure désormais dans de nombreuses bibliothèques publiques et privées, en France et à l'étranger.

En 1992 est créé le Festival du film algérianiste, qui vivra plus de 10 ans et permettra de découvrir ou de revoir de nombreux films bien différents de ceux que nous présentent aujourd'hui la télévision ou le cinéma. Cette année-là, le cercle dépasse les 5 000 adhérents.





Aujourd'hui, en 2017, il en a près du double, il compte une quarantaine de cercles locaux et il est devenu la plus importante association Pied-Noir... Et pourtant « le marché » diminue car il y a de moins en moins de Pieds-Noirs.

Il est capable d'organiser d'immenses manifestations, comme l'inauguration du Mur des disparus et du Centre de documentation de Perpignan ou le grand forum littéraire d'octobre 2009 à Aix en Provence, et a prouvé lors de grandes manifestations, contre le 19 mars, le film *Hors la loi*, qu'il n'avait pas perdu son caractère militant.

L'Algérianisme moderne a repris le flambeau des pionniers de 1920, il s'est inspiré de leur pensée et de leurs moyens d'action mais, sur la base de cette filiation, il se veut plus large dans sa conception.

Il n'est plus un simple courant littéraire mais englobe aussi l'histoire, ses drames humains, le folklore, la peinture, le théâtre, le cinéma. Il ne rejette ni Bertrand, ni Randau, ni Camus, ni le Berbère Fikri. À la défense de la culture et de l'identité, il ajoute le combat pour la mémoire.

Un dirigeant du cercle déclarait en 1980 : « *Nous portons en nous, malgré le manque géographique, tous les éléments constitutifs d'une province française. Nous sommes des "provinciaux sans province". Nous ne sommes pas des rapatriés mais des Pieds-Noirs, des Algériens-français et nous voulons que notre province continue de vivre et de s'exprimer. C'est cela notre Algérianisme* ».

Sur le plan littéraire, une nouvelle génération d'écrivains est apparue en France : Fulgence, Augustin Ibazizen, Henri Martinez, André Rosfelder, Marie Elbe, Francine Dessaigne, Albert Bensoussan, Daniel Saint Hamont et bien d'autres.

Dans la chanson, Jean-Pax Mefret ou Jean-Paul Gavino expriment aussi l'Algérianisme à leur façon et sont venus relayer un Enrico Macias dont l'algérianité s'est quelque peu émoussée.





Le nombre d'expositions de peintres français d'Algérie est aussi le signe de la vivacité de cette inspiration.

Et l'Algérianisme renaît jusque dans la cuisine puisque dans chaque ville de France, on peut désormais trouver au moins une boulangerie qui, pour Pâques, propose des Mounas !

Alors, quel avenir pour l'Algérianisme ?

Les associations culturelles pieds-noirs se portent toujours bien, en particulier le Cercle algérianiste et le CDHA. Un travail non négligeable est aussi réalisé dans ce domaine par de nombreuses amicales et des sites Internet. La production littéraire des Français d'Algérie est toujours abondante. Il suffit pour s'en convaincre de se rendre sur le site de la Librairie pied-noir.

Le travail de mémoire apparaît comme une nécessité, un devoir, et toute cette mémoire écrite restera et servira à l'histoire et à l'éducation des futures générations.

Mais devraient subsister aussi des attitudes, des comportements, des valeurs

qui se transmettent dans le cadre familial :

- L'esprit pionnier, l'esprit d'entreprise ;
- L'enthousiasme, la fierté ;
- La solidarité ;
- Le sens de la famille et de l'honneur.

Ainsi, la culture des Français d'Algérie ne sera pas seulement un musée, une documentation mais elle pourra demeurer une culture vivante.

Certes, les jeunes ne seront plus des pieds-noirs comme leurs parents ; ils le seront à leur manière, plus apaisée, plus intégrée mais aussi avec, en plus de cet héritage qui les distinguera des autres jeunes, ce sentiment de révolte contre le déni manifesté par la France envers leurs aînés :





- Dénis de la réalité historique et humaine de ce que fut l'Algérie française, de reconnaissance de l'œuvre accomplie ;
- Dénis des souffrances endurées par leurs familles à la fin tragique de cette page d'histoire et lors de l'exode, de l'exil ;
- Dénis de culture enfin car, comme l'écrivait en 1987 Pascal Diener, professeur à la faculté de droit de Bordeaux : « Depuis 140 ans, les Français n'ont jamais essayé de comprendre ce qui se passait à 700 km de leurs côtes. Quant à nous, les Pieds-Noirs, ils nous ont cédé un strapontin dans leur culture, sous le masque de la caricature. L'odieux et le ridicule en escorte. Tous colons oppresseurs, tous riches, et uniques responsables d'une guerre et de ses excès. Avec en contrepoint l'accent pied-noir que de médiocres amuseurs publics et publicitaires exploitent, et quelques coutumes culinaires ».

Les Français d'Algérie ressentent toujours comme une provocation les deux bouts du bâton avec lequel on frappe inlassablement leur mémoire :

- La glorification du FLN et de la libération algérienne du joug colonialiste ;
- La repentance unilatérale pour l'occupation aliénante de l'Algérie.

Et face à cela : le silence quasi-général sur les aspects positifs des 132 ans de présence française, sur les crimes commis par le FLN, y compris contre les populations musulmanes, sur le massacre des harkis, ceux du 26 mars et du 5 juillet 1962, la grande fraternisation du 13 mai 58, l'exode de 1962 et la froideur de l'accueil.

Mais ces dénis, ces injustices que les jeunes ont ressenties et apprises dans leurs familles incitent beaucoup d'entre eux à s'approprier le combat de leurs pères pour une mémoire juste. L'absence de reconnaissance demeure un levier, une motivation à agir.

Une autre caractéristique de l'Algérianisme de demain viendra peut-être aussi des mains qui commencent à se tendre entre les deux rives de la Méditerranée.





L'Algérianisme

La réconciliation sera peut-être plus facile avec les Algériens qu'avec les Français.

Malgré la pensée unique qui sévit aussi en Algérie, et de façon plus totalitaire qu'ici, des intellectuels courageux manifestent leur sentiment algérianiste, comme Boualem Sansal qui, bien qu'il réside toujours près d'Alger, n'a pas hésité à écrire : « En un siècle, à force de bras, les colons ont, d'un marécage infernal, mitonné un paradis lumineux. Seul, l'amour pouvait oser pareil défi... Quarante ans est un temps honnête ce nous semble, pour reconnaître que ces foutus colons ont plus chéri cette terre que nous, qui sommes ses enfants ».

Les jeunes devront tout mettre sur la table et faire le tri. Ils reprocheront sans doute tel ou tel fait ou comportement à leurs aînés, ils n'auront plus au ventre la même « rabbia », mais ils apporteront dans la France de demain ce gène ultramarin qui fera leur singularité et peut-être leur fierté.

Certes, ils auront aussi leurs détracteurs, certes ils seront moins nombreux que leurs anciens à revendiquer leur identité, mais ils continueront, à leur façon, dans le concert des provinces françaises, à faire vivre cette petite flamme algérianiste qui est en fait l'âme du peuple français d'Algérie.







Le Pataouète

Jean MONNERET

historien, diplômé de l'INALCO

André Lanly : « *Il ne fait pas de doute que les Français d'Algérie parlent un français plein de particularités* ».

Les Français d'Algérie n'ont pas seulement un accent et un phrasé particuliers. Leur longue présence au sud de la Méditerranée et de forts courants d'immigration y ont fait naître une quasi-langue régionale. Communément appelée le *Pataouète*, elle s'est formée d'un assemblage original de français, d'espagnol, d'italien et d'arabe. Un semis de mots maltais est également décelable dans quelques expressions spécifiques. Une étude attentive permet de distinguer, dans le milieu israélite, la survivance de termes propres, issus du dialecte judéo-arabe longtemps pratiqué par cette communauté, notamment à Tlemcen et dans le Constantinois.

Ce parler, extrêmement répandu dans les grandes villes à prédominance européenne comme Alger et Oran ou encore à Bône ou à Philippeville, présentait des particularités locales. L'impact des dialectes napolitains et siciliens se faisait sentir dans l'Est Algérien. Cette dernière influence était aussi sensible dans le vieux quartier algérois de la Marine, détruit par les bombardements de la deuxième guerre mondiale, ainsi que dans le village côtier de Chiffalo (francisation de Cefalù).

En Oranie, le *Pataouète* avait des caractéristiques propres, marquées notamment par l'abondance des hispanismes ou l'emploi pur et simple de termes castillans. Ainsi un enfant parlait-il de sa *bilotche* ou de sa *bilotcha* pour dire cerf-volant. Gilbert Espinal avait su rendre la saveur des dialogues pittoresques entendus dans les quar-





tiers populaires d'Oran, tant par ses livres que par ses chroniques quotidiennes à la radio locale.

Bien que née dans les milieux populaires, cette façon de parler pittoresque était comprise dans toutes les classes de la société. Les élèves des lycées les plus huppés d'Algérie la pratiquaient spontanément dans les cours de récréation. Aussi était-il courant, au lycée Bugeaud à Alger, d'entendre les élèves exprimer la crainte de se faire *agopper* par le Surgé. Frauder durant un contrôle se disait *centrer*. Une antisèche s'appelait *un cartouche* et les élèves trop conformistes étaient des *zbibeurs* (des *tchoupons* à Oran).

Le *Pataouète* se présente souvent avec une syntaxe déstructurée, une utilisation systématique de l'indicatif, et, du relatif *que* à la place des autres pronoms : « *L'enfant que je connais son père* », « *Tu permets que je bois* », « *Moment que je tourne la rue, je tombe dessus lui* ». Ces particularités s'ajoutant à la production exubérante de vocables locaux donnent à ce langage toute sa spécificité. Elle fit, en son temps, l'objet d'une étude savante et même d'une thèse d'André Lanly (1911-2007). De grands écrivains pieds-noirs comme Albert Camus ou Emmanuel Roblès, ne dédaignèrent pas de consacrer des pages de leur œuvre, ou des émissions de radio au *Pataouète*.

Avec le passage des ans, le progrès de l'éducation et la francisation des immigrés européens, ce langage qui avait atteint un apogée classique avant la première guerre mondiale sous la plume d'Auguste Robinet dit Musette, créateur du personnage archétypal de Cagayous, finit par décliner quelque peu. Néanmoins, il resta vivant jusqu'aux heures sombres de l'exode de 1962, même si sa densité lexicale et ses fantaisies syntaxiques furent moindres.

Additif : après son exposé, M. Monneret a ajouté à destination du public nombreux ce jour-là une petite fantaisie parodique ; il a traduit en *pataouète* le début du monologue d'Hamlet.





Être, ou n'être pas, voilà la question. Savoir s'il est plus noble de souffrir en son âme les flèches et les coups de la Fortune hostile, ou bien de s'insurger contre un océan d'ennuis et d'y mettre fin par la révolte ? Mourir. Dormir. Pas davantage, et se dire que par un sommeil, on met fin à la peine du cœur, aux mille contorsions du corps qui sont le lot de la chair, c'est une conclusion à souhaiter dévotement : Mourir, Dormir. Dormir. Rêver peut-être : c'est le hic, car, dans ce sommeil de mort, quels rêves peuvent nous venir ...

Et' ou ne pas zêt ; rien qu'j'm'interroge.

Qu'ess c'est pluss mieux ?
D'rester comme une bova sans rien faire ; aussinon d's'monter le bœuf, d's'taper une rabbia et d'leur donner le compte ?

Mais alors là, adios la casserole : mourir, dormir pas pluss, au moïnss quand tu dors, manco tu t'occupes de rien.

Balek, à même temps tu rêves !
Alors là fisse entention ! Que quand tu rêves, assa'oir où tu vas !...







Les disparus civils de la guerre d'Algérie Des mémoires à l'histoire

Jean-Jacques JORDI
Historien, spécialiste de l'histoire des migrations en Méditerranée

Note : Ce texte correspond à l'enregistrement de l'intervention orale de M. Jean-Jacques Jordi.

Parler des disparus civils européens n'est pas une mince affaire et pour plusieurs raisons.

Par rapport à l'historien et par rapport au contexte, la première fois où l'on donne un chiffre pour ces disparus, c'est un rapport de l'ambassade de France à Alger du 30 avril 1963. Ce rapport dresse l'état des disparitions en Algérie mais seulement à partir du 19 mars. Les disparitions antérieures ne sont pas évoquées. Du 19 mars 1962 au 30 avril 1963, l'ambassade recense : un peu plus de 3 000 disparitions, dont 306 tués, 969 retrouvés et 1818 manquants. Ce que dit le rapport : si les enlèvements sont réguliers ils ne se distribuent pas de manière égale d'un mois sur l'autre. Ainsi sur la période intermédiaire du 19 mars à la fin septembre 1962, on comptabilise 86 % du total des enlèvements et sur la seule période de mai-juin-juillet 1962 on y compte 75 % ; cela montre une réelle volonté de terreur sur une courte période pour que les gens sur place partent...

On va en rester là pendant plusieurs années et garder ces chiffres comme officiels. Bien entendu les familles de disparus s'étaient montées en associations dès 1962 et avaient alerté les autorités publiques qui avaient décidé dès 1963 un déni complet d'histoire : il n'y a plus de disparus, ils sont tous morts. On pousse les familles même à aller chercher des actes de décès afin de pouvoir toucher les pensions auxquelles elles peuvent avoir droit. Le gouvernement de l'époque





ne veut donc plus parler de disparus sauf en 1964 lorsque le secrétaire général de l'Élysée interpelle le Vatican en lui envoyant un dossier sur les disparus et en lui demandant si les antennes religieuses en Algérie pouvaient l'aider à résoudre quelques cas particuliers. Aucune réponse n'a été retrouvée.

On laisse donc à partir de là les familles avec leurs questions, leur chagrin et leur douleur.

Cependant de quoi et de qui parle-t-on quand on parle d'un disparu ?

On définit toujours un disparu par ce qu'il n'est pas : un disparu n'est pas un enlevé, même s'il a bien fallu procéder à son enlèvement. Mais l'enlèvement se différencie d'une disparition car son auteur finit toujours par se manifester pour demander une rançon ou un échange et l'enlevé finit toujours par réapparaître. Un disparu n'est pas non plus un détenu légal ou illégal, gardé au secret, car au final les autorités sont toujours obligées de reconnaître qu'elles détiennent une personne.

Non la disparition est à la fois un enlèvement, une mise au secret, une privation de liberté et doit s'accompagner d'une dénégation complète de celui qui s'est livré à l'enlèvement. On s'arrange toujours pour que l'on ne retrouve pas le corps. Cette dénégation est très importante parce que l'Algérie d'après 1962 va toujours dire qu'il n'y a pas eu de disparus puisqu'aucun corps ne peut être montré !

L'État français de 1963 à 2005-2006 ne veut donc plus en parler ; pareil pour les Nations Unies qui ne parlent de disparitions forcées qu'en décembre 1978. La disparition forcée, en 1998, est évoquée par la commission internationale qui reconnaît la disparition forcée comme une violation systématique des droits de l'Homme. Et la même année le statut de Rome inclut la disparition forcée dans la liste des crimes contre l'humanité.

Dans quel contexte se passent ces enlèvements ?

Le contexte de la GA n'est pas différent de celui de toute autre guerre. Dans toutes les guerres on a des massacres, des viols, des





meurtres, des disparus... Mais là nous sommes face à une guerre multiple : guerre fratricide, guerre civile, guerre d'indépendance, guerre idéologique... Cette guerre est aussi une guerre avec l'idée sous-jacente de « reconquista ». La reconquête espagnole était la reconquête des territoires mais aussi des âmes et des esprits. Ce mot de reconquête apparaît très souvent chez les *moudjahidine*.

C'est une guerre vue de façon manichéenne avec les mauvais d'un côté, les Français et les bons de l'autre, ceux qui veulent l'indépendance. On ne voit pas que de 1954 à fin 1962, des pratiques analogues voire plus « raffinées » de torture sont menées dans le camp algérien indépendantiste. Il y a dans les mentalités de l'époque, les tués dans le sens de l'histoire et ceux que l'on ne doit pas tuer et qui deviennent s'ils le sont des héros. On a encore tout un travail à faire sur les tortures et les exactions de tous côtés. Et dans ces exactions, les disparus sont une forme importante de la terreur et du terrorisme.

Cependant, cela ne se passe pas partout de la même manière.

Par exemple les enlèvements entre 1955 et 1961 se déroulent principalement dans les campagnes, le bled. Mais là le disparu a une autre forme : c'est un disparu qui va servir de monnaie d'échange ou permettre à certains groupes de s'échapper. Ainsi, voici un cas que l'on voit apparaître souvent dans les archives du SHD : un groupe FLN attrape des fermiers, les tue et les jette sur la route pour ralentir les escouades françaises qui sont alors forcées de s'arrêter pour retirer les corps etc. et sont retardées. Mais les chiffres sont relativement faibles : on parle de seulement 13 disparus en 1955. Il y a bien sûr plus de tués mais il y a 13 personnes dont on ne sait absolument rien.

En 1956, on en compte 54, en 1957 : 31, en 1958 : 54, en 1959 : 39, et 18 en 1960...

En 1961, les chiffres remontent, dans le premier trimestre de 1962 on en décompte 38. Mais là où cela interpelle l'historien, c'est qu'entre le 19 mars 1962 et le 3 juillet 1962, on compte 593 dispa-





rus, en un seul trimestre on comptabilise donc quinze fois plus de disparus que pour une seule année. Du 4 juillet au 31 décembre 1962 on en a 660. C'est-à-dire que les disparitions sont plus importantes à un moment donné où elles ne devraient plus avoir lieu puisque nous sommes après l'indépendance. Il devrait y avoir la paix et moins de morts et de disparus. Et l'on a une augmentation considérable de ces disparitions sur les mois de mai, juin et juillet 1962 ce qui montre donc un non-respect des Accords d'Évian...

De plus, de nombreuses exactions notamment sur les lieux de cultes, sont aussi à déplorer. Ainsi on peut noter à partir d'un rapport que mis à part trois synagogues, celles de Constantine, Oran et Tlemcen, toutes les synagogues ont été pillées et souillées, tout comme la majorité des églises.

Alors pourquoi enlève-t-on des personnes et quelles sont les zones où l'on enlève le plus de personnes ?

Cela rentre dans une volonté de faire en sorte que cette terreur soit à même de faire partir les Français encore restant en Algérie. C'est d'ailleurs ce que l'on constate : à chaque événement très marquant correspond une vague de départs, un exode massif.

C'est le département d'Alger qui vient en priorité, puis Oran, Orléansville... C'est sur les grandes villes que se portent donc ces exactions. On peut alors justement se demander si l'armée française, le gouvernement ou les dirigeants des wilayas étaient au courant ? Et bien oui, ils étaient absolument tous informés des exactions. La gendarmerie et les militaires savaient exactement où se trouvaient les personnes et où elles pouvaient être torturées. Mais l'ordre était : on ne dit rien car il y a des commissions chargées de gérer ces problèmes-là. Or ces commissions seront des échecs, mis à part celle d'Orléansville et n'aboutissent à libérer personne. Nous sommes alors dans un déni du gouvernement algérien, les commissions mixtes sont impuissantes et le gouvernement français considère qu'il n'y a que des morts, laissant durant plus de cinquante ans des familles dans le désarroi. Il leur faut attendre 2007 pour que la question des disparus puisse refaire surface grâce à l'ouverture d'archives. C'est important





car les archives sont nombreuses, très détaillées. Cela nous permet de dire que cette histoire des disparus peut être encore réécrite, il reste encore un gros travail à faire.

Les travaux sur les disparus

Aujourd'hui on en parle, il y a toujours des personnes qui y travaillent sans relâche car chaque fois qu'on arrive à délimiter des cas on essaye d'en savoir un peu plus. Cela m'a permis de dresser trois listes. La liste de ceux pour lesquels ce sont vraiment des disparus avec leurs noms. Indiquer ces noms a plus de poids, les chiffres ont peut toujours les minimiser, les noms, eux, sont concrets.

La deuxième liste contient une centaine de noms dont on n'a absolument rien retrouvé. Certains, je les ai retrouvés en Israël, d'autres en Argentine ou en Corse. Mais aujourd'hui sur une liste de 1596 personnes vraiment disparues (des hommes, des femmes, des enfants), j'en ai 170 personnes que j'ai notées « au sort incertain ». Mais sur ces 170 j'en enlève 41 car leurs familles ont demandé d'arrêter les recherches. C'étaient des jeunes partis par l'Espagne mais qui ont donné des nouvelles deux trois ans plus tard. Il en reste encore 130 à retrouver.

La troisième liste est constituée des noms de familles, dont un membre a été enlevé et disparu, qui, depuis 1961-1962 vivent dans le fait que c'était une simple disparition alors que pour certains de ces disparus, le corps avait été retrouvé et inhumé mais sans que la famille en soit avertie... Et c'est avec la parution de mon ouvrage sur les disparus qu'elles ont appris la vérité...

Cette histoire des disparus me semble pertinente pour aborder l'histoire de la Guerre d'Algérie car cela nous permet de donner une vraie dimension, autre que la dimension classique de guerre que l'on donne à la guerre d'Algérie.

En guise de conclusion, je pose plusieurs questions : Qu'est ce qui fait que l'histoire de ces disparitions s'est effacée ? Pourquoi les gouvernements successifs n'ont pas essayé de tisser très tôt des liens





Les Français d'Afrique du Nord : un destin inachevé ?

avec les gouvernements algériens et pourquoi ils n'ont pas essayé de comprendre les concitoyens qui ont vécu ce drame et expliquer cette histoire ? Pourquoi a-t-on laissé aux groupes mémoriels le traitement de cette histoire ? Pourquoi, enfin, les historiens eux-mêmes, tout en critiquant les surenchères mémorielles, n'arrivent-ils pas à proposer un travail scientifique à moins de s'enfermer dans des postures tout autant idéologiques que scientifiques ?

L'historien a le devoir de dire les choses.

Jean-Jacques Jordi est l'auteur de : *Un silence d'État. Les disparus Civils Européens de la guerre d'Algérie*, ed. soteca, 2011.





« Les Français d'Algérie auraient-ils pu rester dans leur pays après l'indépendance ? »

Guy PERVILLÉ
Historien, professeur émérite des Universités

La réponse donnée à cette question est le plus souvent positive, puisque les accords d'Évian le prévoyaient, mais très vite il a fallu se rendre à l'évidence d'un exode massif et irréversible des « Pieds-Noirs ». La responsabilité de ce fait majeur a été et est encore attribuée le plus souvent à l'OAS – notamment par Pierre Daum, dans un livre très contestable intitulé *Ni valise ni cercueil*, paru en 2012¹, auquel j'ai fait une réponse argumentée sur mon site² – mais il n'est pas possible d'en juger avec une entière pertinence sans avoir également étudié les responsabilités du FLN et même celles du gouvernement français. La responsabilité de l'OAS n'est pas à exclure, mais elle n'est que la première des hypothèses qu'il nous faut examiner.

Les responsabilités de l'OAS

Rejeter la responsabilité de l'échec des accords d'Évian sur la « folie criminelle » de l'OAS a été d'abord le fait du gouvernement français qui avait voulu que ces accords garantissent aux Français d'Algérie le droit et la possibilité de rester vivre dans leur pays et de participer à son avenir. À première vue, cette thèse ne manquait pas d'arguments.

En effet, dans l'esprit des chefs et des militants de l'OAS, le cessez-le-feu du 19 mars 1962 était illégitime, puisqu'il livrait une terre

1. Pierre Daum, *Ni valise ni cercueil. Les Pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*. Préface de Benjamin Stora. Arles et Paris, Actes Sud, 2012, 432 p.

2. http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=280 .





française et ses habitants au pouvoir du FLN, sans même l'excuse d'une défaite militaire de la France. Il en résultait logiquement leur refus de respecter ce cessez-le-feu, et leur continuation de l'escalade qu'ils avaient ordonnée dès le lendemain de l'annonce du pré-accord des Rousses (18 février 1962), contre les « rebelles » et contre les forces qui obéissaient au gouvernement français de fait. Ce non-respect du cessez-le-feu du 19 mars 1962 était dans leur esprit la continuation de leur action défensive contre les terroristes et leurs complices, puisque le FLN était loin de le respecter scrupuleusement. Mais on peut aussi leur attribuer une stratégie délibérée de provocation, visant à inciter le FLN à rompre le cessez-le-feu pour obliger l'armée française à intervenir afin de défendre les Français d'Algérie et les « Français musulmans » fidèles à la France, ce qui était objectivement sa seule chance de victoire contre deux ennemis beaucoup plus nombreux et plus puissants.

Pour autant, la réalité d'un tel calcul machiavélique est-elle vérifiée ? On ne trouve rien de tel dans l'instruction générale n° 29 du général Salan, chef suprême de l'OAS, datée du 23 février 1962³, et l'on sait par le journal de son compagnon de clandestinité le capitaine Ferrandi qu'il fut très surpris par les attentats qui visèrent des musulmans dans les rues des quartiers européens d'Alger durant les jours suivants⁴. La plupart des chefs militaires de l'OAS d'Alger voulurent condamner ces attentats et démentir « *avoir déclenché la moindre ratonnade à Alger ou à Oran* », parce que l'OAS « *respecte et défend les musulmans comme les Européens* » et « *ne se livre pas au terrorisme aveugle comme le FLN* »⁵. Mais le chef civil des groupes armés, Jean-Claude Pérez, revendiqua hautement ses ordres le 3 mars 1962, en assumant implicitement une stratégie de provocation inspirée par l'exemple même du FLN : « *C'est une chose que de faire la guerre révolutionnaire quand on est du côté des forces de l'ordre légales avec de gros moyens et une autre que de la faire en position de rébellion et*

3. *OAS parle*. Paris, Julliard, 1964, pp 169-176.

4. *Jean Ferrandi, 600 jours avec Salan et l'OAS*, Paris, Fayard, 1968, pp 265, 270, 271, 273.

5. Colonel Vaudrey, chef du secteur du Grand-Alger, cité par Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, 2005, et collection Tempus, 2011, p. 219.





« Les Français d'Algérie auraient-ils pu rester dans leur pays après l'indépendance ? »

de faiblesse de moyens momentanée. Sans remonter très loin, le FLN est un exemple suffisant »⁶. Peu après, le 16 mars, un autre membre de l'OAS, le colonel Broizat, rendit compte dans son carnet d'une discussion qu'il avait eu avec plusieurs membres des commandos (dont quelques musulmans) ; il résumait ainsi leurs arguments sans les approuver : « Il ne s'agit pas d'imposer des idées, mais seulement de se défendre, de survivre. La violence tyrannique est celle de l'adversaire contre laquelle il faut s'opposer efficacement. Contre un tel ennemi, seule l'efficacité a valeur. Cette violence qu'ils préféreraient ne pas utiliser s'impose donc comme le seul moyen »⁷.

Quant à l'OAS d'Oran, elle continuait à s'adresser aux deux populations sans les opposer ; son principal dirigeant civil Charles Micheletti et le fils de celui-ci, Claude Micheletti⁸, n'avaient énergiquement toute volonté de provocation et attendaient du général Salan la définition d'une stratégie efficace. Et pourtant, les textes des proclamations de l'OAS d'Oran rassemblés par son ancien militant Guy Pujante⁹ ne cachent pas que cette organisation a pratiqué, après avoir commis un sanglant attentat à la voiture piégée contre le FLN le 28 février 1962, un harcèlement systématique des quartiers musulmans d'Oran tenus par celui-ci au moyen de mortiers à partir du 1^{er} mars. Même si l'OAS visait autant que possible les lieux de réunion du FLN et non la population civile, on ne peut nier que cette population algérienne ait subi de lourdes pertes¹⁰. Ainsi, le massacre du 5 juillet 1962 à Oran pourrait s'expliquer comme une vengeance différée. Ce qui ne doit pas faire oublier le harcèlement systématique de la population européenne d'Oran, poursuivi par le FLN de janvier 1961 à mars 1962.

6. *Ibid.*, pp. 219-220.

7. Pages de carnet du colonel Broizat, datées du 16 mars 1962, dans *OAS parle*, Paris, Julliard, 1964, pp. 264-265.

8. Claude Micheletti, *Fors l'honneur. La guérilla OAS à Oran en 1961/1962*. Editions Curutchet, 2002, et Jean-Louis Pons, 2003, pp. 117-118..

9. *OAS Zone III (Oran), messages, directives et commentaires*, réunis en 2004 par Guy Pujante.

10. 859 victimes algériennes à Oran durant le premier semestre 1962 selon l'ancien maire d'Oran, Fouad Benkada. 1.500 morts et plus de 2.000 blessés selon le général Katz.





En fin de compte, l'OAS réussit à rendre inapplicable les accords d'Évian sans pour autant sauver l'Algérie française du désastre final. Elle passa pour la seule responsable de l'échec du cessez-le-feu et du reste des accords. Mais cela ne décharge pas pour autant les autres acteurs de leurs propres responsabilités.

Les responsabilités du FLN

De nombreux auteurs, par exemple Yves Courrière, ont reconnu au FLN le mérite d'avoir longtemps retenu la juste vengeance de la population algérienne victime du terrorisme provocateur de l'OAS. Mais l'action du FLN s'est-elle vraiment limitée au strict respect du cessez-le-feu ? Les raisons d'en douter ne manquent pas.

En effet, la négociation que le gouvernement français avait souhaité pouvoir mener dans un climat de trêve propice à l'apaisement s'était déroulé en parallèle avec une intensification du terrorisme algérien, à laquelle les négociateurs français avaient eu du mal à s'habituer, suivant le témoignage de Bernard Tricot : « *Il ne faut pas parler seulement de l'OAS ! Le FLN a aussi commis et continué à commettre pendant toute la durée des négociations un nombre de crimes effroyable ! Sans cesse pendant que nous discussions de garanties, nous apprenions qu'un colon, qu'une famille venaient d'être massacrés : cela n'était guère encourageant pour l'avenir. Nous avons fait des efforts sincères pour réaliser une trêve : jamais nous n'avons eu la moindre contrepartie. Un jour que Joxe en avait demandé, Krim répondit : « C'est impossible, mais vous verrez, si la négociation avance, cela se fera tout seul, les crimes s'atténueront ». Ils ne se sont pas « atténués », et ce fut très mauvais non seulement pour la négociation, mais aussi pour la manière dont les Européens pouvaient se représenter l'avenir »¹¹.*

Après le cessez-le-feu d'Évian, selon un bilan officiel, l'armée française compta dans ses rangs 58 tués et 190 blessés du fait de

11. Bernard Tricot, *Mémoires*, Paris, Quai Voltaire, 1994, pp. 154-155.s





« Les Français d'Algérie auraient-ils pu rester dans leur pays après l'indépendance ? »

l'OAS, mais aussi 32 tués, 84 blessés et 35 enlevés du fait de l'ALN¹². Selon le même rapport, durant la même période, l'ALN commit également 380 attentats individuels ayant fait 297 victimes civiles (163 Européens et 134 musulmans). Suivant un autre bilan, du 19 mars au 1er juin, 1 061 civils furent enlevés (574 Européens et 487 musulmans), 258 furent libérés et 96 retrouvés morts¹³. Peut-on donc parler d'un respect du cessez-le-feu par le FLN-ALN ?

La lutte de l'ALN contre l'OAS n'explique donc pas tout. Son intensification avait été décidée par le GPRA en janvier 1962, un mois avant l'accord des Rousses, comme le prouve sa déclaration dans *El Moudjahid* n° 89 du 16 janvier 1962¹⁴. Décision confirmée par les Mémoires de l'envoyé du GPRA, Si Azzedine, publiés en 1980¹⁵, lequel raconte dès la page 13 avoir rejoint clandestinement Alger via Paris le 25 janvier 1962, avec un ordre de mission qui comportait « la direction et la réorganisation de la wilaya 4 » (p. 39), en fait la reconstitution de la Zone autonome d'Alger détachée de la wilaya 4. Dans le cadre de cette mission, il devait préparer l'installation future du GPRA en luttant contre l'OAS, avec des moyens qu'il expose en détail dans les pages 186 à 231. Les conséquences sont connues par la thèse de Jean Monneret¹⁶ : la multiplication des enlèvements de civils français d'Algérie, principalement à Alger, à Oran et dans les régions voisines, à partir du 17 avril 1962, soit presque un mois après le cessez-le-feu – mais aussi quelques jours après la ratification des accords d'Évian en France métropolitaine par le référendum du 8 avril 1962, la prise de fonctions de l'Exécutif provisoire à Rocher Noir le 13 avril et le remplacement de Michel Debré par Georges

12. « Bilan de deux mois de cessez-le-feu » (19 mars-19 mai 1962), Commandement supérieur interarmées d'Alger, Service Historique de l'Armée de Terre, 1 H 1937/ D3, p. 12.

13. « Etats récapitulatifs des F.S.E. et F.S.N.A. enlevés par le FLN entre le 19 mars et le 1er juin 1962 », document du 2ème bureau de l'état major interarmées d'Alger, daté du 19 juin 1962, 1 H 1791, reproduit en annexe à la thèse de Jean Monneret, *La phase finale de la guerre d'Algérie*, pp. 384-388.

14. *El Moudjahid*, réédition de Belgrade, 1962, t. 3 pp. 661 et 665.

15. *Et Alger ne brûla pas*, Paris,

16. Jean Monneret, *La phase finale de la guerre d'Algérie*, version publiée Paris, l'Harmattan, 2001, chapitre 7, « le terrorisme silencieux », pp. 118-149.





Pompidou à la tête du nouveau gouvernement français le 14 avril – et au moment où l'application des accords d'Évian par la France devenait pratiquement irrévocable. Jean Monneret ne peut affirmer que ce « terrorisme silencieux » visait délibérément à provoquer le départ massif des Français d'Algérie, mais tel en fut bien le résultat.

Et ce d'autant plus que, le 14 mai 1962, la Zone autonome d'Alger riposta aux attaques de l'OAS en attaquant ouvertement des lieux publics identifiés comme ses repaires, et procéda à l'exécution de tous les otages enlevés par elle depuis un mois¹⁷. Le général de Gaulle, bien qu'il ait décidé peu après de fixer au 1^{er} juillet de fixer la date du référendum d'autodétermination en Algérie au 1^{er} juillet, finit par s'en émouvoir. Le 23 mai, le Comité des affaires algériennes présidé par lui décida que « *Le Haut Commissaire interviendra afin que l'Exécutif Provisoire obtienne qu'il soit mis fin aux enlèvements et aux meurtres d'Européens actuellement perpétrés à Alger. Il appartient, en fait, à M. Farès de faire en sorte que Si Azzedine cesse son action dans ce domaine ou soit appréhendé* »¹⁸. En réalité, Si Azzedine obtint ce qu'il voulait : l'installation d'« Auxiliaires temporaires occasionnels » (ATO) algériens choisis par la Zone autonome dans les quartiers européens d'Alger, et l'expulsion de policiers et de militaires français hostiles à sa cause¹⁹ ; mais le gouvernement français n'obtint pas un désaveu clair et net des enlèvements de la part du GPRA, malgré deux entretiens entre Louis Joxe et Saad Dahlab les 11 mai et 14 juin²⁰. Dans ces conditions, le cessez-le-feu existait-il encore ?

D'autre part, les violences commises du côté de l'ALN depuis le 19 mars étaient loin de ne concerner que des membres supposés de l'OAS, elles concernaient aussi des militaires français. En effet, les clauses militaires du cessez-le-feu prévoyaient que selon l'article

17. Selon Jean-Jacques Jordi, *Un silence d'Etat*, Paris, Editions SOTECA, 2011, pp. 37-38

18. Faivre (Maurice), *Les archives inédites de la politique algérienne, 1958-1962*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 294. Abderrahmane Farès était le président de l'Exécutif provisoire franco-algérien créé par els accords d'Évian.

19. Monneret, *op. cit.*, pp. 175-177.

20. Chantal Morelle, *Louis Joxe, diplomate dans l'âme*, Bruxelles, André Versaille, 2010, pp. 798 et 804.





« Les Français d'Algérie auraient-ils pu rester dans leur pays après l'indépendance ? »

3 de l'accord : « Les forces combattantes du FLN existant au jour du cessez-le-feu se stabiliseront à l'intérieur des régions correspondant à leur implantation actuelle. Les déplacements individuels des membres de ces forces en dehors de leur région de stationnement se feront sans armes »²¹. L'armée française tenta donc de s'opposer à l'expansion des groupes armés de l'ALN²², puis elle cessa de le faire sous le gouvernement de Georges Pompidou, comme le prouva une discussion au conseil des ministres du 25 avril 1962, dans lequel Louis Joxe reconnut : « En réalité, nos troupes sont consignées dans leurs casernes, tandis que l'ALN qui n'est ni ravitaillée ni payée, cherche de quoi survivre : la faim fait sortir le loup du bois ». Le général de Gaulle conclut : « *C'est à l'Exécutif provisoire de régler le problème* »²³. Mais en réalité, ce problème ne fut jamais réglé, et l'ALN continua d'étendre son territoire alors que les forces françaises contractaient le leur. Pour régler pacifiquement les incidents, l'accord de cessez-le-feu avait prévu des commissions mixtes de cessez-le-feu, mais elles furent globalement inefficaces. Jean-Jacques Jordi souligne que la commission mixte de cessez-le-feu, siégeant à Rocher Noir, n'a pas joué son rôle, et que parmi les commissions départementales, seules celles de la wilaya III (départements de Tizi-Ouzou et de Bougie), ainsi que celle de Constantine et d'Orléansville, auraient fonctionné d'une manière satisfaisante²⁴. Pire encore, certains des tortionnaires de Français enlevés auraient été des officiers de l'ALN membres des commissions mixtes.

21. Voir le texte authentique des accords d'Evian dans *Vers la paix en Algérie, les négociations d'Evian d'après les archives diplomatiques françaises, 15 janvier 1961-29 juin 1962*, Bruxelles, Bruylant, 2003, pp. 381-473 (Accord de cessez-le-feu pp. 405-407).

22. Selon René Bail, *Hélicoptères et commandos marine en Algérie, 1954-1962*, Paris et Limoges, Lavauzelle, 1983, le dernier combat du commando Jaubert eut lieu le 14 avril 1962, pour chasser une unité de l'ALN d'un camp de regroupement où elle s'était installée.

23. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Editions de Fallois et Fayard, t.1, 1994, pp. 121-122.

24. Jordi, *op. cit.*, pp. 58-59. On peut s'étonner de ce qui est dit concernant le département d'Orléansville, dont le pourcentage des victimes d'enlèvement cité par le même Jordi (5,22%, *op. cit.*, p. 158) vient au 3ème rang après ceux d'Alger et d'Oran.





De plus, la lutte contre l'OAS ne fut pas la seule cause des violences commises par l'ALN. Les accords d'Évian étaient fondés sur une amnistie générale concernant tous les actes commis et toutes les opinions émises à l'occasion de la guerre, puisque la déclaration générale et la déclaration des garanties stipulaient : « *Nul ne pourra faire l'objet de mesures de police ou de justice, de sanctions disciplinaires ou d'une discrimination quelconque en raison : - d'opinions émises à l'occasion d'événements survenus en Algérie avant le jour du scrutin d'autodétermination ; - d'actes commis à l'occasion des mêmes événements avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu* », mais elle fut très vite oubliée, notamment dans le cas des « traîtres » algériens. Dès le 19 mars, un massacre de « harkis » eut lieu à Saint-Denis-du-Sig, en Oranie. Un peu partout, des promesses de pardon ou de « rachat » contre versement à l'ALN des primes de démobilisation furent suivies d'enlèvements et de sévices ou de supplices effroyables que leurs auteurs voulaient exemplaires. Mais une directive de la wilaya V datée du 10 avril 1962, interceptée par l'armée française et divulguée par l'OAS, faisait craindre le pire pour après la date de l'indépendance : « *le cessez-le-feu n'étant pas la paix, nous devons user du tact et agir avec souplesse afin de les gagner provisoirement pour ne pas leur donner l'occasion de faire encore le jeu de l'ennemi [...]. Leur jugement final aura lieu dans une Algérie libre et indépendante devant Dieu et devant le Peuple qui sera alors seul responsable de leur sort. Il y a lieu, donc, d'inviter ce peuple assoiffé de vengeance à contenir sa colère et prendre conscience de la situation actuelle qui n'est que provisoire, et que le moment attendu n'est pas encore arrivé* »²⁵. C'est donc à partir de la reconnaissance officielle de l'indépendance de l'Algérie par le gouvernement français, le 3 juillet 1962, que les arrestations et les supplices d'anciens « harkis » se multiplièrent, sans que le GPRA – contesté par l'alliance entre le « bureau politique » du FLN dirigé par

25. Directive du chef de la wilaya V (Oranie), reproduite par Maurice Faivre, *Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie, des soldats sacrifiés*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 164 et 165 (fac simile), et diffusé par l'OAS d'Oran dans un tract daté du 23 mai 1962. Le colonel de la wilaya V, Si Othman, avait voté contre la ratification du pré-accord des Rousses et la poursuite de la négociation à Evian, avec les trois délégués de l'Etat-major général (dont le colonel Boumedienne) au CNRA de février 1962.





« Les Français d'Algérie auraient-ils pu rester dans leur pays après l'indépendance ? »

Ben Bella et l'état-major général de l'ALN commandé par le colonel Boumedienne – puisse ou veuille s'y opposer.

Les accords d'Évian n'avaient pas remis l'Algérie directement au GPRA, mais l'avaient confié à une cogestion entre le Haut commissaire de France, Christian Fouchet, et un exécutif provisoire franco-algérien nommé d'un commun accord, dans lequel les représentants du GPRA étaient majoritaires, et qui devait prendre la succession de la France après la proclamation des résultats du référendum de ratification des accords d'Évian (lequel devait avoir lieu en Algérie au plus tard six mois après le 19 mars). Cet Exécutif provisoire devait administrer l'Algérie en s'appuyant sur une « Force locale » composée en majorité des conscrits algériens de l'armée française encadrés par des officiers et sous-officiers français. Mais la formation de cette force armée fut entravée par un courant continu de désertions avec armes au profit des wilayas de l'ALN, qui rendait impossible la mission de son chef désigné l'ancien officier français et préfet Omar Mokdad, lequel signala le 3 mai que « *ses effectifs fondaient comme neige au soleil, ses membres désertant pour aller grossir les rangs de l'ALN avec armes et bagages* ». Ce processus de désertion organisée au profit des wilayas aboutit à une disparition totale de ce qui restait de la Force locale dans les premiers jours de juillet 1962, et cette violation caractérisée des accords d'Évian ne devait rien à l'OAS. L'expérience traumatisante qu'ont vécue les officiers et sous-officiers français affectés contre leur gré à ces unités, et qui ont eu le sentiment d'en réchapper par miracle, constitue jusqu'à nos jours un des aspects les plus occultés de la guerre d'Algérie²⁶.

Tous ces actes contraires aux clauses du cessez-le-feu mettaient en cause la responsabilité du GPRA, mais dans quelle mesure s'estimait-il lié par les engagements qu'il avait pris ? Il faut rappeler que le Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA), organe suprême de la direction du FLN-ALN, s'était réuni à Tripoli du 25 mai au 7 juin 1962. On aurait pu logiquement s'attendre à le voir ratifier les accords d'Évian, qu'il avait autorisé le GPRA à conclure

26. Voir l'article de Soraya Laribi, « La force locale après les accords d'Évian (mars-juillet 1962) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 3-2015, pp. 77-92.





lors de sa dernière session (du 22 au 27 février) précédant de peu la négociation finale d'Évian. Or, le CNRA commença par adopter à l'unanimité le programme de Tripoli, qui qualifiait les accords d'Évian de « plate-forme néo-colonialiste », prévoyait leur démantèlement progressif dès que l'Algérie en aurait les moyens, et jugeait indésirable le maintien d'une population française importante²⁷. Selon l'historien canadien Jeffrey James Byrne, qui a pu consulter ses archives à Alger : « Lors du CNRA de Tripoli, le discours de Ben Bella était beaucoup plus clair sur ce point que le texte du Programme lui-même. Il expliqua au CNRA que nous ne pouvons pas écrire dans un texte semblable que nous allons dénoncer les accords [...]. Toutes les conditions pour faire partir les Français et pour créer les conditions de révision des accords y seront prévues »²⁸. Le GPRA ne défendit pas ces accords, mais demanda seulement que le programme de Tripoli ne soit pas divulgué. Ce qui ne l'empêcha pas de faire ratifier les dits accords d'Évian par le peuple algérien lors du référendum du 1^{er} juillet 1962, en faisant voter massivement Oui à la question unique : « Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 ? »²⁹. On comprend pourquoi le ministre français des affaires algériennes Louis Joxe et le conseiller du président de la République Bernard Tricot avaient souhaité poser deux questions distinctes : « Voulez-vous que l'Algérie soit indépendante ? Si oui, voulez-vous qu'elle coopère avec la France ? » La fusion des deux questions en une seule permit au GPRA – et à l'ensemble du CNRA - de camoufler le fait qu'il avait trompé à la fois le gouvernement français et le peuple algérien sur ses véritables intentions.

27. Voir ma réponse au livre de Pierre Daum, « *Ni valise, ni cercueil, les pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance* » (2012) sur mon site : http://guy.perville.free.fr/spip/article.php?id_article=280 .

28. Compte rendu de la conférence de Tripoli, 29 mai 1962, pp. 26-29, dossier 12.2, CNRA, ANA. Cité par J.J. Byrne, « Négociation perpétuelle, De Gaulle et le FLN, 1961-1968 », in *De Gaulle et l'Algérie, 1943-1969*, s. dir. Maurice Vaïsse, Paris, Armand Colin, 2012, p.303.

29. Bernard Tricot, *Les sentiers de la paix, Algérie 1958-1962*, Paris, Plon, 1972, pp. 345-346. C'était déjà la formule proposée dans le résumé officiel des accords publié le 19 mars par Louis Joxe.





« Les Français d'Algérie auraient-ils pu rester dans leur pays après l'indépendance ? »

On peut donc s'interroger sur la sincérité du GPRA, dont le vice-président Belkacem Krim avait tenu à signer la dernière page des accords d'Évian et à en parapher les 93 feuillets le soir du 18 mars 1962 pour leur donner l'apparence d'un traité international. Mais n'oublions pas que, selon le discours prononcé le même soir par le président du GPRA, Ben Youcef Ben Khedda, « *le cessez-le-feu n'est pas la paix. La période transitoire constitue une préparation à l'indépendance, mais elle n'est pas l'indépendance. Tant que l'indépendance ne sera pas proclamée, tant que l'État ne sera pas restauré, tant que le gouvernement de l'Algérie libre ne sera pas sur le sol national, le peuple, les moudjahidin, les militants doivent être en état de mobilisation. Nous ne devons en aucun cas relâcher notre vigilance pendant toute la période transitoire* »³⁰.

En tout cas, à l'heure de l'indépendance le 3 juillet 1962, à cause de la crise qui divisait les dirigeants du FLN depuis l'échec du CNRA de Tripoli le 7 juin, le GPRA n'était pas plus en état d'assumer la souveraineté algérienne que l'Exécutif provisoire. En effet, les représentants du GPRA dans cet exécutif lui avaient remis leur démission le 29 juin pour attirer son attention sur leur impuissance totale face à la situation catastrophique du pays : « *Les enlèvements de compatriotes ou d'Européens se multiplient, les occupations abusives d'appartements, de fonds de commerce, les vols de voitures, de camions-citernes, de véhicules de la Croix Rouge internationale, la levée de dîmes sur les colons européens, les règlements de comptes, concrétisent l'anarchie qui s'est établie au sein de la hiérarchie organique. Ces atteintes à l'ordre public, qui déjà remettent en cause les prescriptions des accords d'Évian, risquent, au lendemain du référendum de se généraliser au point de tout rompre et même de provoquer l'intervention de l'armée française* ». Tout cela « *aggravé par le départ massif [...] de plusieurs milliers de cadres européens, dont l'impossibilité de remplacement rapide crée une paralysie sévère de la vie administrative et économique* », alors que devaient

30. *El Moudjahid*, n° 91, réédition de Belgrade, t. 3, pp. 702-705. Rappelons que Ben Khedda avait proposé le 24 octobre 1961 au gouvernement français de changer de procédure, en reconnaissant d'abord l'indépendance de l'Algérie représentée par le GPRA, avant de négocier toutes les autres questions de gouvernement à gouvernement.





être signés avec la France, avant le 1^{er} juillet, de nombreux protocoles provisoires engageant l'avenir immédiat de l'Algérie (maintien de l'ordre, loi électorale, justice, budget, enseignement, fonction publique). Leur signature était impossible, parce que le GPRA n'avait donné aucune directive, et parce que l'Exécutif provisoire n'avait « *pas d'autorité pour se faire écouter et pour imposer un comportement légaliste* »³¹. Il faut en retenir que, aux yeux des représentants du FLN dans l'Exécutif provisoire, les accords d'Évian étaient moribonds, et que la reprise des hostilités par l'armée française – si longtemps espérée par l'OAS – leur semblait une conséquence prévisible de cette situation d'anarchie.

Les responsabilités du gouvernement français

Le gouvernement français a énergiquement combattu l'OAS et publiquement dénoncé ses responsabilités dans la violation du cessez-le-feu et la mise en péril des accords d'Évian, mais il n'a jamais pris des positions aussi nettes sur les violations imputables au FLN-ALN dont il était pourtant été informé et conscient.

Il a manifesté la plus grande sévérité dans la lutte contre l'OAS, dont le ratissage de Bab-el-Oued et la fusillade de la rue d'Isly (26 mars 1962) à Alger furent les épisodes les plus importants. Il a aussi, selon Jean-Jacques Jordi, fait communiquer au FLN des listes de suspects d'appartenance à l'OAS par des services de police officieux ou officiels³². Obsédé par le danger que représentait l'OAS pour l'application des accords d'Évian, il a vu à tort un danger de subversion au profit de l'OAS dans l'initiative d'anciens officiers des Affaires algériennes qui organisaient la mise à l'abri de leurs anciens moghaznis en France, et menacé le 12 mai de renvoyer en Algérie tous ceux qui, parmi les anciens supplétifs musulmans de l'armée française, viendraient se réfugier en France en dehors du plan officiel de « rapatriement », alors que la liberté de circulation entre les deux pays était reconnue en principe par les accords d'Évian. Les instruc-

31. Lettre de démission du groupe FLN de l'Exécutif provisoire adressé au GPRA le 27 juin 1962, publiée par Mohammed Harbi, *Les archives de la Révolution algérienne*, Paris, Editions Jeune Afrique, 1981, pp. 340-342.

32. Jordi, *op. cit.*, p. 55.





« Les Français d'Algérie auraient-ils pu rester dans leur pays après l'indépendance ? »

tions données aux troupes françaises quant à, leurs possibilités d'intervention après le 1^{er} juillet 1962 ont été de plus en plus restrictives, ce qui explique l'absence d'intervention efficace des troupes du général Katz pour protéger la population française d'Oran le 5 juillet 1962, et l'interdiction de rechercher et de libérer par la force les anciens « harkis » enlevés.

Les instructions données ce même jour par le Comité des affaires algériennes, dans lesquelles la protection de « *la sécurité des Européens* » venait après « *le principe essentiel que la France, ayant reconnu l'indépendance du nouvel État et lui ayant transféré les compétences afférentes à la souveraineté, ne doit pas prendre parti dans les querelles qui divisent des factions politiques locales* »³³, étaient en fait contradictoires. De même les instructions données oralement par le général de Gaulle au premier ambassadeur de France à Alger, Jean-Marcel Jeanneney : « *D'abord que c'était une mission pénible et difficile, comme tous les combats en retraite ; ensuite et surtout que notre mission était négative, qu'il fallait s'employer à ce que l'Algérie ne soit pas le Congo belge après son indépendance, c'est-à-dire l'anarchie ; que notre politique algérienne ne devait pas être celle des États-Unis à l'égard de Cuba, c'est-à-dire l'exclusion ; enfin, qu'il ne fallait pas renouveler l'incident de Bizerte, c'est-à-dire que, quoi qu'il advienne, on ne devait pas recommencer la guerre ; que donc, quelles que soient les difficultés, il fallait poursuivre une coopération* »³⁴.

Il faut néanmoins rappeler que le gouvernement français avait été trompé par le GPRA sur sa reconnaissance des accords d'Évian comme charte des relations franco-algériennes à venir. En effet, comme on l'a dit, le CNRA de mai-juin 1962 avait désavoué les accords d'Évian en adoptant à l'unanimité le « programme de Tripoli » sans rendre publique sa décision. Le 6 juin, l'ambassadeur de France à Tripoli avait informé son ministre que « *le GPRA n'aurait*

33. Maurice Faivre, *Les Archives inédites de la politique algérienne, 1958-1962*, Paris, L'Harmattan, 2000. pp. 300-301.

34. Témoignage de Jean-Marcel Jeanneney dans *De Gaulle en son siècle*, t. 6, *Liberté et dignité des peuples*, Paris, Plon, La documentation française et Institut Charles de Gaulle, 1992, pp. 226-229.





pas fait de difficultés pour confirmer sa fidélité aux accords d'Évian et, en particulier, à l'engagement pris de faire voter au référendum pour l'option « indépendance avec coopération », en dépit de quelques attaques sur ce dernier point ». De même, « en ce qui concerne le programme, je n'ai pas encore pu démêler s'il avait accepté le projet préparé par Ben Bella en accord avec le GPRA, avec quelques adjonctions tirées du projet de la Fédération de France, ou s'il avait prescrit une fusion des deux textes ; mais si j'en juge par les quelques indications que j'ai obtenues, uniquement dans le domaine économique, ses membres paraissent s'être entendus pour rechercher des formules modérées et acceptables pour le plus grand nombre possible d'Algériens »³⁵. Enfin, les instructions officielles envoyées à l'ambassadeur Jeanneney le 9 août 1962 affirmaient encore : « Aucun des dirigeants ou candidats au pouvoir ne s'élève contre les accords d'Évian, approuvés par 99,7 % des électeurs d'Algérie ; ils sont valables quelles que soient les vicissitudes de la politique intérieure algérienne et n'ont d'ailleurs été reniés par aucun des dirigeants du Front »³⁶.

C'est seulement le 29 août qu'un exemplaire de ce programme fut découvert par l'armée française, et qualifié de « négation des accords d'Évian » par le rapport qui fut adressé au second de l'ambassade de France en Algérie, Louis de Guiringaud. Celui-ci signa le 8 septembre un rapport alarmant au ministre des affaires algériennes Louis Joxe, analysant le texte complet du programme de Tripoli qui venait d'être publié par *Alger républicain* et par *Le Monde* du 5 septembre³⁷. Par la suite, l'ambassadeur Jeanneney constata de plus en plus nettement « à quel point le programme de Tripoli inspire, souvent jusque dans le détail, la politique algérienne actuelle », menée par le gouvernement de Ben Bella à partir de la fin septembre.

35. Télégramme de l'ambassadeur de France à Tripoli, M. Sébilleau, au ministre des affaires étrangères Couve de Murville, 6 juin 1962, in *Vers la paix en Algérie, les négociations d'Évian dans les archives diplomatiques française*, Bruxelles, Bruylant, 2003, pp. 481-483.

36. Cité par Anne Liskenne, *L'Algérie indépendante. L'ambassade de Jean-Marcel Jeanneney (juillet 1962-janvier 1963)*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 92.

37. Archives du service historique de la défense, Vincennes, 1 H 1759-2. Renseignement communiqué par Sadek Sellam.





« Les Français d'Algérie auraient-ils pu rester dans leur pays après l'indépendance ? »

Il fallut encore quelques semaines de décisions algériennes unilatérales pour décider le gouvernement français à placer le gouvernement algérien devant ses responsabilités. Le 12 novembre, le gouvernement français, qui avait continué à payer les dépenses de l'Algérie en vertu de l'assimilation budgétaire après le 3 juillet, décida la séparation des budgets algérien et français. Le 16 novembre, le Comité des affaires algériennes se réunit pour redéfinir la politique de coopération avec l'Algérie, en fonction de « l'incapacité actuelle du gouvernement algérien à assurer la marche de l'État »³⁸, et prôna le retour à la politique du « dégagement » si aucune autre n'était possible.

Pendant ce temps, le 15 novembre, une commission du parti FLN avait demandé que « certains Algériens dont la conduite a été antinationale pendant la révolution soient frappés d'indignité nationale », et le vice-président du gouvernement, Rabah Bitat, avait annoncé la création d'un comité national et de comités départementaux, chargés de proposer des listes de noms susceptibles d'être frappés d'indignité au bureau politique du FLN. Mais à la fin du mois, le ministre algérien des affaires étrangères, M. Khemisti, se rendit à Paris du 29 novembre au 4 décembre. Comme le dit le rapport final de l'ambassadeur Jeanneney, ce fut l'occasion d'un « retour au réel » de « dirigeants naturellement portés aux illusions » : « Ce fut l'occasion de rappeler à M. Khemisti les engagements pris par l'Algérie à Évian qui avaient, depuis des mois, subi, de son fait, de multiples violations »³⁹. L'Algérie, qui n'était pas encore en mesure de rejeter ouvertement les accords d'Évian, dut renoncer à juger les anciens « harkis » pour obtenir la continuation d'une aide économique et financière française dont elle ne pouvait pas encore se passer. La situation était pourtant loin d'être redevenue normale, comme le montrait le dernier message envoyé par l'ambassadeur Jeanneney au ministre Khemisti le 3 janvier 1963. Il lui rappelait que « 133 civils français ont été assassinés depuis l'indépendance. Dans trente cas, les assassins, d'après la presse, ont été retrouvés et ont avoué leurs crimes. Dans aucun cas, à ma connaissance, comme il vous a été signalé par

38. Procès verbal publié par Maurice Favre dans son livre, *Les archives secrètes de la politique algérienne*, op. cit., pp. 305-306.

39. *L'Algérie indépendante*, op. cit., p. 241.





notre aide-mémoire du 28 novembre, l'assassin d'un Français n'a été jugé », et aussi que « des représailles cruelles continuent à être pratiquées contre les anciens supplétifs de l'armée française, sans qu'une seule fois à ma connaissance le gouvernement algérien ait dénoncé publiquement un tel comportement ou fait punir les responsables »⁴⁰.

Cette première grande crise des relations franco-algériennes nous invite à réfléchir sur la fragilité de l'échafaudage juridique sur lequel reposaient les accords d'Évian, qui souffraient d'une contradiction fondamentale. D'une part, le général de Gaulle, après avoir voulu réaliser lui-même l'autodétermination de l'Algérie sans la prédéterminer par un accord avec le FLN, s'était résolu en janvier 1961 à rechercher un tel accord avec le GPRA. Il aurait donc été logique de reconnaître le GPRA au lendemain des accords d'Évian pour tenter de mieux garantir leur bonne application. Mais pourtant, il ne voulut pas leur reconnaître le caractère d'un traité international que le vice-président du GPRA Belkacem Krim avait voulu leur donner en en signant la dernière page et en paraphant toutes les autres. Au contraire, le *Journal officiel de la République française* publia ces textes en tant que « déclarations gouvernementales relatives à l'Algérie » en suivant un plan différent et avec les signatures de ministres français différents, comme un acte unilatéral de la souveraineté française. Et le Quai d'Orsay alla jusqu'à protester auprès du gouvernement soviétique quand celui-ci reconnut le GPRA *de jure* dès le 19 mars 1962, en tirant argument du fait que la France conservait sa souveraineté sur l'Algérie jusqu'au référendum par lequel le peuple algérien disposerait enfin de lui-même. Dans ces conditions, le désaveu des accords d'Évian par le GPRA était-il si étonnant ?

Il restait donc une contradiction fondamentale entre la position du GPRA, suivant lequel l'Algérie était déjà une nation et un État représentés par lui-même, et celle du gouvernement français, pour lequel la nation algérienne et l'État algérien n'existaient pas encore, mais sortiraient de l'acte d'autodétermination du 1^{er} juillet. Et donc aussi un désaccord fondamental sur la durée de validité des accords

40. Anne Liskenne, *L'Algérie indépendante. L'ambassade de Jean-Marcel Jeanneney (juillet 1962-janvier 1963)*, Paris, Armand Colin 2015, pp. 214 et 216.





« Les Français d'Algérie auraient-ils pu rester dans leur pays après l'indépendance ? »

d'Évian, qui selon le gouvernement français prendraient toute leur valeur à partir du résultat du référendum du 1^{er} juillet, alors que pour le GPRA ils ne valaient que comme un expédient provisoire, une simple étape vers l'indépendance totale. L'absence d'une culture politique et juridique commune entre les négociateurs français et algériens expliquait sans doute ce grand malentendu. À défaut, rien ne pouvait garantir la durée des accords d'Évian, comme l'avait déjà remarqué le grand économiste Maurice Allais dans son livre sur *L'Algérie d'Évian* écrit en 1962 : « *La question essentielle que posent les accords d'Évian c'est : quelle garantie est donnée qu'ils soient réellement appliqués ? Quelle disposition peut effectivement contraindre la majorité à respecter les garanties accordées à la minorité ?* Les accords d'Évian n'apportent aucune réponse valable à ces questions et dès lors ils sont inacceptables. Mais si, tels qu'ils sont, *ils venaient à être complétés par des sanctions réellement contraignantes, alors je pense que malgré certains défauts trop visibles, ils pourraient sans doute être acceptés et constituer la base du futur État algérien* »⁴¹.

On peut comprendre que de Gaulle ait refusé de prendre le risque de livrer l'Algérie au GPRA, dans lequel il refusait de voir l'équivalent du GPRF de 1944. Mais, refuser de lui céder directement l'Algérie pour l'abandonner ensuite à l'impuissance d'un exécutif provisoire démissionnaire et désarmé, en face d'une anarchie virant à la guerre civile, n'était certainement pas une politique réaliste.

Ainsi, la question posée par le titre de cet exposé était une fausse question. Comme l'a reconnu Mohammed Harbi, les deux factions algériennes rivales de l'été 1962 « *voulaient l'élimination totale des Européens* »⁴², et le général de Gaulle lui-même l'a reconnu et répété à Ben Bella en le recevant en 1964 : « *Vous avez voulu que tous les pieds-noirs prennent leur valise, en les menaçant du cercueil* »⁴³. Le nombre des Français restant en Algérie après l'indépendance, s'il a

41. Maurice Allais, *L'Algérie d'Evian*, deuxième édition, jeune Pied Noir, 1999, pp. 15-17.

42. Mohammed Harbi, *L'Algérie et son destin*, Paris, Editions Arcantère, 1992, p. 169.

43. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, t. 2, Fayard, 1997, pp. 438 et 444.





connu quelques paliers temporaires, n'a pas cessé de s'amenuiser sur le long terme⁴⁴. Après la grande vague de départs de 1962, d'autres ont suivi en 1963 du fait de la politique de socialisation décidée par Ben Bella, puis d'autres à partir de 1965 à cause de sa continuation par Boumedienne, et du départ d'opposants de gauche à son coup d'État, et enfin dans les années 1990 à cause du terrorisme islamiste. Ceux qui sont restés ou revenus en Algérie ne sont qu'un très petit nombre d'individus ou de familles, qui relèvent de la micro-histoire, mais pas de la grande histoire⁴⁵.

44. Ce que montre bien le tableau statistique publié par Pierre Daum dans son livre, *Ni valise, ni cercueil*, *op. cit.* p. 44.

45. Voir ma réponse à Pierre Daum, http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=280.





Accueil et indemnisation des Français d'Afrique du Nord

Jean-Claude LESOURD
Ancien directeur général de l'ANIFOM

Parler d'accueil, de réinstallation, d'indemnisation ou de réparation des Français d'Afrique du Nord est beaucoup plus facile aujourd'hui, car le temps a passé et même si les plaies ne sont pas complètement refermées, je crois qu'on peut aborder ces sujets avec un œil objectif et dépassionné. Ce que je vais m'efforcer de faire.

Précisons que les rapatriés dont on peut estimer le nombre à 1,5 million provenaient pour les deux tiers d'Algérie. Rappelons également que, s'agissant de l'indemnisation, les Français originaires d'Algérie étaient de très loin les plus nombreux puisqu'ils représentaient 90 % environ des dossiers.

Première observation importante : quand les Français d'Algérie sont arrivés en France en 1962 et dans les années qui ont suivi, rien (ou très peu) n'avait été prévu et tout a dû se faire dans la plus grande improvisation. À noter cependant que la loi du 26 décembre 1961 sur la réinstallation avait été votée, essentiellement après les événements de Tunisie et du Maroc, et qu'elle a pu servir de base à l'accueil des Français d'Algérie.

Je n'entrerai pas dans le détail des mesures concernant la réinstallation qui furent proposées aux arrivants. Elles étaient de trois sortes :

- les prestations d'accueil qui permettaient aux plus démunis de survivre tant bien que mal. Il s'agissait essentiellement d'allocations mensuelles de subsistance versées pendant un an,





- des prestations sociales destinées à répondre aux situations d'urgence,
- des aides au reclassement qui prenaient la forme de prêts (prêts de réinstallation de 200 000 F) et de subventions de réinstallation.

Deuxième constatation également très importante : l'indemnisation des biens spoliés à nos compatriotes qui avaient dû quitter l'Algérie dans la plus grande précipitation n'était pas prévue. Cette absence d'indemnisation va polluer le dossier pendant des décennies. En effet, ceux d'entre eux qui avaient dû abandonner leur outil de travail (exploitation agricole, commerce, atelier d'artisan, cabinet de profession libérale) ont dû emprunter pour se réinstaller en France, ce qui a, de ce fait, rendu beaucoup plus difficile leur réinstallation. Il fallait rembourser les prêts et cela bien évidemment mettait en péril l'équilibre économique de leur activité.

Pourquoi les pouvoirs publics ont-ils, au départ, refusé l'indemnisation ? La première raison avancée officiellement fait état de la charge budgétaire qu'aurait entraînée la simultanéité de la réinstallation et de l'indemnisation. Cette raison est sûrement valable.

Mais le temps a passé et les historiens maintenant, je crois, sont d'accord pour dire que c'était surtout la volonté du général de Gaulle qui voulait en quelque sorte punir ceux qui lui avaient fait défaut ou s'étaient opposés à lui dans la mise en œuvre de sa politique en Algérie. La meilleure preuve que cette thèse a de bonnes chances d'être exacte, c'est que la loi d'indemnisation fut votée en 1970, c'est-à-dire sitôt après le départ du général de Gaulle et l'élection du Président Pompidou.

La loi d'indemnisation du 15 juillet 1970 constitue la première pierre d'un édifice qui en comportera beaucoup d'autres. Elle a le mérite d'exister et de reconnaître le préjudice subi par nos compatriotes à la suite de la spoliation de leurs biens.





Cette loi repose sur un certain nombre de principes qui portent en germe les difficultés que va rencontrer ce dossier plus tard et générer l'impression que l'État français néglige ses compatriotes.

Premier principe : elle introduit une dégressivité dans la limite d'un plafond fixé à 260 000 F par ménage et par conséquent elle exclut l'indemnisation totale des patrimoines qui se situent au-dessus de ce montant. Le législateur l'a affirmé : l'indemnisation n'est que partielle. Le titre de la loi l'affirme : il s'agit d'une "loi de contribution" à l'indemnisation susceptible d'être complétée plus tard lorsque le gouvernement algérien appliquera les accords d'Évian qui prévoient l'indemnisation des biens spoliés. On vit encore dans ces années 70 sur le mythe que l'Algérie va respecter les accords d'Évian, mais on veut éviter aussi tout effet de contagion dans les pays qui seraient tentés de faire la même chose.

Second principe : la valeur des biens indemnisés est estimée en appliquant des barèmes déterminés pour chaque territoire par décret en conseil d'État. Or, les barèmes qui accompagnent la loi d'indemnisation sont beaucoup trop forfaitaires. Ce n'est pas complètement vrai des barèmes agricoles car les responsables de l'agriculture de l'Algérie avaient participé activement à leur élaboration et par conséquent la réalité de la situation était mieux prise en compte et les barèmes allaient d'ailleurs quelquefois loin dans le détail. En revanche, les barèmes immobiliers étaient "taillés à la serpe", ce qui a généré d'énormes frustrations. Enfin, l'indemnisation des professions libérales, industrielles et commerciales était fondée sur les dernières déclarations fiscales avant l'indépendance, négligeant le fait que l'activité économique s'était effondrée à cause des événements.

Troisième principe : les paiements étaient étalés sur 10 ans en commençant par les bénéficiaires les plus âgés et la loi ne comportait pas de système d'indexation sur le coût de la vie. Or ce dispositif arrive déjà 10 ans après le retour et vous vous rappelez sans doute que ces années 70 sont des années de très forte inflation. Par conséquent les rapatriés ont eu l'impression d'être payés en monnaie de singe.





Troisième principe : seules les personnes physiques possédant la nationalité française au 1er juin 1970 peuvent bénéficier d'une indemnisation, ce qui exclut les sociétés, les enfants français d'étrangers et quelques autres catégories de bénéficiaires potentiels.

Enfin la loi de 1970 comporte un article qui constituera une véritable bombe à retardement. Elle prévoyait dans son article 46 que les prêts de réinstallation viendraient en déduction de l'indemnisation versée à ceux qui les avaient obtenus, lorsqu'ils étaient indemnisables, instaurant ainsi une sorte de remboursement par anticipation obligatoire. Or, on l'a vu, les rapatriés réinstallés et endettés avaient connu de grosses difficultés à rembourser leurs prêts et avait obtenu en 1969 un moratoire sur le remboursement. Ce moratoire qui sera reconduit à plusieurs reprises débouchera finalement sur des mesures d'aménagement, puis d'effacement partiel ou total des dettes. L'effacement total fut autorisé par l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 1986, créant ainsi une situation inégale entre rapatriés, selon qu'ils avaient été indemnisés ou pas. D'où, la revendication de la restitution aux rapatriés indemnisés des prélèvements effectués sur leur indemnisation au titre de l'article 46 : cette demande aboutira en 2005.

61 000 dossiers d'indemnisation bénéficiant à 330 000 personnes, ont été constitués par l'ANIFOM, au prix de grosses difficultés, compte tenu de l'impossibilité pour les demandeurs, dans beaucoup de cas, de produire des titres de propriété ou des justificatifs.

On comprend après cette liste des problèmes posés par la loi de 1970 que les rapatriés et leurs associations aient très rapidement revendiqué une nouvelle loi d'indemnisation.

Celle-ci a été accordée et votée le 2 janvier 1978 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Cette loi fixait le principe d'une indemnisation totale des biens concernés en créant un complément d'indemnisation calculé par différence entre, d'une part, la valeur d'indemnisation des biens spoliés établie par application des barèmes





de la loi 70 mais actualisée en valeur 78 et, d'autre part, les sommes versées au titre de la loi 70.

La valeur d'indemnisation était toutefois plafonnée à 1 million de F par ménage.

Ce complément était réglé sous forme de titres d'indemnisation remboursables en 2,5 ou 10 ans selon l'âge des bénéficiaires et portant intérêt au taux de 6,5 %.

Cette loi améliorait sensiblement le dispositif sans toutefois répondre aux critiques portées à la loi de 1970 puisque c'est celle-ci qui lui servait de base. Par ailleurs l'étalement des paiements, encore une fois dans une période de forte inflation, même avec un intérêt de 6,5 %, entamait fortement la valeur des sommes versées.

D'où, la réactivation de la demande d'une nouvelle loi d'indemnisation qui verra le jour en 1987 sous la présidence de Jacques Chirac et qui sera préparée par le ministre des rapatriés de l'époque, M. André Santini.

La loi de 1987 visait à améliorer le dispositif existant en corrigeant la sous-évaluation initiale des biens par application aux valeurs d'indemnisation déterminée par les barèmes d'un coefficient correcteur distinct selon leur catégorie. Le plafond était augmenté d'un million de F supplémentaires. Mais le paiement de cette loi était, lui aussi, étalé dans le temps, initialement sur 13 ans sans intérêt.

Entre-temps, avait été votée en 1982 une loi dite « des meubles meublants », indépendante des lois d'indemnisation, qui allouait aux rapatriés justifiant d'un revenu inférieur au SMIC une somme forfaitaire de 10 000 F par ménage.

Enfin une mesure concernant les retraites prise par la loi du 4 décembre 1985 tendait à faciliter, par l'attribution d'une aide de l'État, le rachat de cotisations pour les périodes d'activité dans les territoires placés sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de





la France. L'aide de l'État variait selon les revenus des demandeurs, pouvant atteindre 100 % lorsque ceux-ci étaient inférieurs au SMIC, le taux moyen s'établissant à 89 %. Près de 100 000 personnes ont bénéficié de ces dispositions.

Enfin, pour être tout à fait complet, je terminerai par les dispositions qui ont été prises en faveur des membres des formations supplétives (par commodité dénommées harkis). Ceux-ci étaient évidemment éligibles aux mesures d'accueil et de reclassement. Ils ont en particulier pu bénéficier des aides à l'accession au logement. Ils avaient également accès à l'indemnisation, mais il faut reconnaître que peu d'entre eux en ont profité : il s'agissait le plus souvent d'hommes très jeunes, donc ne possédant pas de patrimoine indemnisable ou, lorsqu'ils étaient propriétaires, cette propriété était très morcelée.

C'est pourquoi, dans le cadre de la loi 1987, qui reconnaissait leur droit à réparation en raison de leur engagement pour la France, une allocation forfaitaire de 60 000 F leur a été accordée, complétée en 1994 par une allocation complémentaire de 110 000 F. 18 000 allocations au total ont été servies.

Dans le cadre de la loi de finances rectificative du 30 décembre 1999, une rente viagère de 9 000 F par an a été mise en place, soumise à des conditions d'âge (60 ans) et de ressources (minimum vieillesse). Elle a bénéficié à 5 500 supplétifs environ.

Le coût de l'ensemble de ces dispositifs a été important pour l'État. Un peu plus de 32 milliards d'euros en valeur actualisée 2002, dont près de 15 milliards d'euros pour l'indemnisation.

En dépit de cet effort non négligeable, l'impression générale qui domine chez les bénéficiaires, c'est une immense insatisfaction. On peut s'interroger sur les raisons de cette situation.

- La première réponse qui vient immédiatement à l'esprit ce que nos compatriotes ont subi un préjudice moral immense, qu'il est impossible de compenser financièrement. Et les sommes versées





au titre de la réparation des biens spoliés, même si elles avaient été beaucoup plus importantes, ne pouvaient prétendre y parvenir.

- La deuxième réponse tient au fait que le retard pris au départ et l'étalement dans le temps des versements ont considérablement entamé la valeur des sommes reçues.

- La troisième réponse, c'est qu'en multipliant les mesures et les empilant les unes au-dessus des autres, à l'image d'un millefeuille, les bénéficiaires ont eu l'impression d'un saupoudrage qui à chaque fois ne pouvait donner qu'un sentiment d'insatisfaction.

- La quatrième réponse c'est que le dispositif a exclu de très nombreuses situations et a suscité le légitime mécontentement de tous ceux qui étaient exclus.

En conclusion, me référant au titre de cette journée d'études : "Un destin inachevé", je serais tenté de dire et mes propos vont tout à fait dans ce sens : "Une réparation inachevée".







L'instrumentalisation de l'Histoire coloniale de l'Afrique du Nord dans les programmes scolaires et dans les médias

Dimitri CASALI

Historien, spécialiste de l'enseignement de l'Histoire

Les dernières déclarations du candidat Emmanuel Macron, «*la colonisation française est un crime contre l'humanité, une vraie barbarie...*» illustre bien un passé qui ne passe pas et les difficultés à faire connaître une Histoire apaisée et équilibrée comme dans les autres nations (Angleterre, Espagne, Portugal ou Hollande).

Il est l'exemple de cette nouvelle génération d'homme politique ignorant tout de l'histoire coloniale. Pour une bonne et simple raison, comme à des millions de jeunes Français, on ne la lui a pas apprise ou plutôt on lui a mal apprise... D'où ses propos. Affirmer cela est d'abord une contre-vérité historique selon l'article 7 du traité de Rome de la Cour pénal internationale sur le crime contre l'Humanité, ensuite, une insulte à l'Histoire coloniale française par pur calcul électoraliste.

L'histoire coloniale, une vision hémiplegique de l'histoire

L'histoire malmenée de la colonisation est bien plus complexe que nous l'expliquent la plupart des livres et manuels scolaires. Il faut bien évidemment ne pas taire la face violente et inhérente à toute forme de colonisation avec sa part d'exploitation commerciale, politique et philosophique... Mais depuis 30 ans, les manuels rédigés par les tenants de l'anticolonialisme enseignent une vision si déséquilibrée qu'elle en devient culpabilisante, voire « criminalisante ». Il est vrai que les équipes de rédaction des programmes scolaires favo-





risent toujours la vision de certains historiens de la guerre d'Algérie et pas les autres, en particulier l'un d'entre eux, médiatique et bien en vue à l'Élysée. Son nom est partout cité... Vision reprise mot pour mot par les grands médias à la télévision, à la radio ou dans les journaux et bien évidemment dans le pire des médias : Internet en particulier Wikipédia...

Plus de trente ans de lois « mémorielles », de bons sentiments communautaristes et altermondialistes ont « lessivé » une connaissance objective au moment même où nombreux sont ceux qui ont fait progresser la recherche historique et démontré toute la complexité de la question coloniale.

Malheureusement leurs travaux sont très peu cités ou très mal utilisés pour éclairer les documents d'une façon plus objective. Vouée désormais à la repentance et au politiquement correct, l'histoire coloniale s'est transformée en entreprise d'auto-culpabilisation.

Les manuels scolaires présentent désormais une lecture culpabilisante, une lecture à charge. Cette vision est distillée insidieusement dès l'intitulé des programmes. Le terme expansion coloniale faite avant tout au nom de la rivalité avec les autres grandes puissances européennes est désormais remplacé par le terme domination. Les programmes d'histoire des classes de 4^e au collège présentent le XVIII^e et XIX^e siècles comme « *Un Monde dominé par l'Europe : empires coloniaux, échanges commerciaux et traites négrières* ». Une vision binaire de la conquête coloniale est développée sans aucune nuance. Comme l'a remarqué Pierre Nora, le terme de « domination », condamnable et négatif, a remplacé « l'expansion coloniale », dont la domination n'est que l'un des effets.

Cette problématique vient elle-même s'insérer dans une problématique plus générale qui est qu'aucun pays au monde ne sacrifie autant sa propre histoire, au nom de la repentance et du *politiquement correct* que la France. Est-ce le poids de l'idéologie ? Un complexe de culpabilité ? Les traumatismes d'un passé récent ?





Les responsables sont à la fois :

Nos médias et certains de nos dirigeants politiques jouent la carte de la culpabilisation, voire de la criminalisation de l'Histoire de France dans un but électoraliste et par ignorance... Résultat : on a appris aux Français à détester tout ce qu'ils aimaient et à aimer tout ce qu'ils détestaient.

L'Éducation Nationale porte l'autre part de responsabilité. Dans une fuite en avant multiculturaliste, elle veut faire des élèves des « citoyens du monde » avant d'en faire des citoyens français aimant leur pays. Cet enseignement fait croire à nos enfants que les Français ont tous été d'horribles esclavagistes au XVIII^e siècle, d'infâmes colonisateurs au XIX^e siècle et uniquement des collabos au XX^e siècle. Cette vision négative distillant en filigrane la haine de la France explique en partie les terribles événements de 2015 et 2016.

L'Éducation nationale entretient une vision culpabilisatrice de l'Histoire de l'Afrique du Nord. Il est devenu impossible de présenter une histoire équilibrée avec à la fois, les aspects négatifs et positifs.

Les programmes scolaires oublient délibérément l'œuvre sanitaire, éducative, l'éradication des maladies équatoriales, les progrès démographiques sans précédents, la construction d'infrastructures gigantesques : routes, ports, chemins de fer et, après 1848, le combat contre l'esclavage n'est pratiquement pas évoqué pour n'étudier que les aspects négatifs comme l'exploitation politique et commerciale de l'Afrique du Nord.

54 000 km de route en Algérie en 1954, 5 000 km de chemin de fer, 14 barrages. L'Algérie est le 4^e producteur de vin en 1931. L'Indochine devient le 2^e exportateur de riz mondial en 1940. Enfin l'école française Extrême Orient et l'école des Hautes études berbères de Rabat ont permis de réapprendre leur propre histoire aux Marocains ou bien aux Cambodgiens avec le temple Angkor Vat redécouvert en 1861.





Nous aurions souhaité des cours d'histoire plus équilibrés où, en parallèle des exactions dans les colonies, on parlerait de l'œuvre sanitaire de la France dans son ensemble avec Alexandre Yersin et André Calmette, découvreurs des vaccins contre la peste et bien sûr les travaux d'Alphonse Laveran en Algérie sur le paludisme qui lui vaudront le prix Nobel en 1907.

Nous sommes face au péché de moralisme et d'anachronisme dont l'historien Marc Bloch voyait la pire dérive du métier d'historien...

Il nous faudrait sortir enfin de cette vision historique militante et hémiplegique de l'histoire de l'Afrique du Nord.

Des manuels qui surenchérissent par rapport aux instructions officielles

L'Histoire coloniale avec toutes ses parts d'aspects d'ombres et lumières est anti-manichéenne par définition et c'est cette complexité qui la rend passionnante.

Or les cours présentent une histoire atomisée, une histoire en miette, aucun récit construit ou cohérent ; ce qui rend d'autant plus difficile la recherche d'une certaine objectivité historique :

- Dans le 4^e Belin, lors de la conquête de l'Algérie Abd El Kader est présenté comme un « homme de grande culture et tolérant » alors que son adversaire le général Bugeaud est décrit comme un boucher, une brute sanguinaire...

- La seule ligne de tout le manuel Nathan au sujet de l'œuvre sanitaire, sans aucun autre document ni informations est : « les progrès en matière de soins sont surtout liés à leur volonté de s'assurer une main-d'œuvre en bonne santé » (p. 121 du Nathan 4^e).

- Le manuel de Magnard 3^e sur la guerre d'Algérie affiche une volonté de minorer la présence française. On cite le chiffre de 800 000 Français d'Algérie alors que la Population au recensement de 1954 est de 984 000 d'Européens pour 8,5 millions d'Algériens. Cette approximation des chiffres orientés marque clairement une volonté de minorer l'importance de la population européenne en Algérie





- La présence coloniale française en Algérie est présentée avec son lot d'exactions sans jamais parler de son œuvre positive est symptomatique de cette volonté d'occulter la réalité historique. On parle systématiquement de l'exploitation du pays par les colons et des membres du FLN algérien comme de véritables héros, de la torture en Algérie... et il n'y a rien sur les massacres du FLN.

- Les légendes sont toutes ambiguës distillant une vision culpabilisante dans l'intitulé des documents.

- Il est dit que les terres ont été confisquées par l'État et les colons sans rappeler que 75 % des terres agricoles appartenaient toujours en 1934 aux Algériens.

Les exercices ne sont jamais neutres, ils sont tous orientés. Il est demandé à l'élève :

« Vous êtes journaliste et vous faites une enquête sur la société algérienne. Vous êtes frappé par les inégalités et les colons, vous rédigez un article en faisant preuve d'esprit critique ».

Enfin, la présentation en opposition à l'Inde comme une décolonisation réussie et non violente achève le tableau. Pas un mot des massacres de 1947 alors qu'on compte 400 000 à un million de morts rien que dans l'été 1947.

L'influence de Benjamin Stora est déterminante dans ces manuels. Il est même directement remercié pour ses contributions pour les manuels Magnard.

Il ne s'agit pas d'enseigner une histoire coloniale comme autrefois mais simplement rappeler ces quelques faits permettrait d'adoucir ce sentiment de haine et détestation de la France qui est distiller insidieusement à longueur de page.

La colonisation repose aussi sur l'idée d'une mission, sur qui repose le devoir d'apporter les valeurs de l'universalisme aux peuples de couleur. De là le caractère ambigu de l'œuvre coloniale. L'injustice





du code de l'indigénat de 1881 qui les maintient dans un statut juridique inférieur et les prive de leurs droits politiques est sans cesse évoqué, sans jamais préciser qu'il fut aboli en 1945 et, en Algérie, par l'ordonnance du 7 mars 1944, puis en 1946.

A aucun moment, il n'est dit que les autochtones avaient la possibilité de devenir pleinement citoyen français : Napoléon III avait accordé en 1865 aux Algériens qui le désiraient des droits civils (accès aux fonctions administratives et aux grades militaires). Il leur concèda également des droits politiques (droit de vote et éligibilité aux élections locales en territoire civil). Pour cela, ils devaient uniquement abandonner la polygamie et le droit musulman c'est-à-dire accepter de se faire naturaliser français en rejetant le droit coranique. Très peu le feront dans les faits : seuls 10 000 d'entre eux, entre 1865 et 1962, sont devenus français et ont ainsi pu bénéficier de tous leurs droits politiques.

Conclusion

Les programmes scolaires mettent en avant une vision binaire et réductrice de l'Histoire, entre oppresseurs et opprimés, souvent victimes de notre perpétuel sentiment de repentance, nourrie d'une histoire qui privilégie davantage les grandes évolutions et qui néglige la plupart des épisodes, des événements majeurs... Bref une idéologie compassionnelle et victimaire. Toute cette dialectique rappelle les dérives de la dictature de la bien-pensance actuelle.

Dérives et erreurs que je me suis efforcé de corriger dans mon *Nouveau manuel d'Histoire Cycle 4* paru aux éditions La Martinière (septembre 2016) qui développe une approche équilibrée, fédératrice et complète. La colonisation, page « négative » : les massacres des « Enfumades » en Algérie ; page suivante « positive » : l'œuvre sanitaire d'Alexandre Yersin et d'Alphonse Laveran.

Il faut éviter ce télescopage de l'Histoire et de la Mémoire qui fausse toute étude sérieuse et équilibrée. Et présenter des chiffres et des faits.





L'Histoire est l'étude des faits historiques de la manière la plus approfondie possible alors que la mémoire est le souvenir conservé de ces mêmes faits par chaque groupe d'acteurs ou communautés. Bien sûr, il n'est pas le même... Il est asymétrique.

Cela a été revivifié par la désastreuse loi Taubira (2001) dont nous n'avons pas fini de subir les conséquences. Cette loi mémorielle proclame : non seulement la mémoire des esclaves noirs, mais aussi que « *l'honneur de leurs descendants soient défendus* », ce qui légitime pour la première fois dans l'Histoire l'étrange principe du malheur héréditaire. C'est donc ainsi le législateur lui-même qui sème les racines de la sédition et de la division, car dès lors que la loi reconnaît officiellement que les uns ont été victimes des autres, comment se retrouver autour d'un passé commun ?

Regardons ces périodes de façon apaisée et sereine plutôt que de nous complaire dans cette repentance, cette culpabilité sans fin pour des faits passés. Comme le disait Spinoza « la repentance est une seconde faute ». Dans ce nouveau monde globalisé, plus les identités se dissolvent, plus la mémoire devient courte et plus la profondeur historique apparaît comme une nécessité.

Depuis 15 ans, je combats pour essayer de répondre à ces questions afin de réconcilier les Français avec leur histoire puisque l'Histoire de la France, c'est aussi l'Histoire du monde : nous possédons, la plus grande communauté musulmane d'Europe, la plus grande communauté juive d'Europe et une communauté asiatique très importante dans notre pays. Pour cela, il faut absolument créer une Histoire de France riche de toute cette diversité mais qui reste en même temps solide sur ses fondamentaux. Notre passé colonial est devenu le reflet d'une civilisation française, plurielle et métissée expliquant la réelle diversité de notre société. Dans le monde globalisé qui est le nôtre, la richesse de cette histoire pourrait être une chance extraordinaire pour l'avenir de la France.

Donc si nous voulons marcher vers le futur, retournons toujours à nos racines...







Le Centre de Documentation Historique sur l'Algérie CDHA : Un outil pour sauvegarder, classer, valoriser la mémoire des Français d'AFN

Joseph PEREZ
président du CDHA

L'actualité de notre pays offre quantité de preuves d'un durcissement du débat sur la colonisation de l'Algérie, après la violence des échanges sur la guerre de 1954-1962. À ce phénomène se conjugue le constat d'une instrumentalisation progressive des faits historiques. Il en découle une manipulation des faits et événements dont l'histoire de la présence française est un exemple consternant. Aussi s'impose-t-il un travail d'approfondissement historique rétablissant et corrigeant les interprétations, et de pédagogie des situations. C'est ligne d'action que se donne le CDHA.

1974 : depuis douze ans, les associations de « rapatriés » d'Algérie sont engagées dans un combat revendicatif dense, orienté vers une satisfaction des besoins en logement, en emploi, en reconversion, en indemnisation des membres de cette communauté frappée par l'exode d'une ampleur considérable de 1962.

Se manifestent alors les préoccupations d'ordre moral ou culturel d'une population qui entend maintenir vivace la mémoire des 132 ans de l'Algérie française, et œuvrer pour rétablir une version sincère de l'histoire de cette dernière.





Création en 1974

Au-delà des initiatives individuelles, s'impose la nécessité d'animer cette démarche par une organisation collective, et c'est ainsi que le 17 avril 1974 est créée une association nationale par trois personnalités éminentes : Henriette Charles VALLIN, ancienne vice-présidente de l'Assemblée Algérienne, Marie-Louise PASQUIER-BRONDE, engagée dans l'action sociale et promotrice de la mutualité en Algérie et Félix CICCOLINI, sénateur-maire d'Aix-en-Provence¹.

Son objet est de « *rechercher partout, en France et hors de France, rassembler, répertorier, conserver et faire connaître la documentation sous toutes les formes d'expression concernant l'Algérie avant et pendant la présence française, et les suites de cette présence.* »

Les promoteurs inscrivent les principes qui régiront ses travaux : objectivité, apolitisme et indépendance à l'égard de tous pouvoirs. Ces engagements bénéficieront jusqu'à ce jour d'un respect sourcilleux.

Le Conseil d'Administration réunit des personnalités de milieux différents : hauts fonctionnaires, écrivains, historiens, enseignants qui s'engagent dans un ambitieux programme de collecte de documents et archives, de conservation et d'information des publics, développé à la fois à Paris et à Aix-en-Provence.

Relevons les noms de quelques-unes des personnalités qui y siègeront dès après la création :

JP Angelelli	R. Martinet
M. Botalla-Gambetta	E. Baldo
M. Brasier	J. Chouilloux
Mme Carcassonne	M. Calmein
M. Ferrandis	J. de la Hogue
P. Goinard	R. Benmebarek
O. Goinard	J. Monneret
Mlle Pasquier-Bronde	M. Thomas-Richard

1. Quelques mois auparavant, venait de naître le Cercle Algérieniste.





Une bibliothèque rassemblant les documentations collectées est ouverte à Aix, dans le quartier d'Encagnane, elle sera ensuite transférée en 1985 à la Cité du Livre et enfin installée en 1998 dans les locaux de la maison Maréchal Juin.

En 1985, sous l'impulsion de son président Félix Ciccolini, elle est reconnue d'utilité publique.

Le CDHA en 2017

Le triptyque fondateur : documents, archives, témoignages

Quand les concepteurs du CDHA, en 1974 se donnèrent l'objectif de rassembler toutes les sources d'information sur l'histoire des territoires français d'AFN, ils s'employèrent à en collecter prioritairement la documentation. Et donnèrent ainsi naissance au fonds documentaire privé le plus important sur cette thématique.

Mais assez vite eurent-ils conscience que d'autres sources devaient être recherchées, car porteuses, elles aussi d'information : les archives. Vaste concept que celui-ci, recouvrant à la fois des supports écrits (correspondances, papiers divers administratifs ou sociétaux, notes personnelles...), audiovisuels comme la photographie ou le film d'amateur, oraux comme le témoignage que l'on baptise aujourd'hui d'« archive orale ».

Une constante de ces éléments constitutifs est qu'ils portent trace de la vie qu'elle soit individuelle ou familiale, sociale ou culturelle...

Et c'est ainsi que le CDHA entreprit d'appeler ses adhérents et amis à lui confier leurs archives privées, pour les mettre à l'abri de la dispersion ou de la destruction. Dès 1980, et sous l'impulsion de notre ami historien Jean Monneret, se développa la collecte de témoignages. Initialement, les personnes interviewées étaient choisies en leur qualité de personnalités ayant exercé d'importantes responsabilités ou ayant participé à des événements historiques et aujourd'hui, pour la plupart, décédées. Du directeur de l'Opéra d'Alger en 1962 au général Edmond Jouhaud, en passant par le rabbin Tapiero ou le peintre André Hambourg, de la journaliste Marie Elbe à Emmanuel Roblès... le fonds ainsi constitué recèle des témoignages d'une qualité et d'une authenticité rares.

En 2011, a été prise la décision d'élargir la recherche de témoignages en sollicitant toute personne ayant vécu en AFN.





La structure mise en œuvre

Un Bureau exécutif de 15 membres dont le Président Joseph Perez, la vice-présidente Noëlle Goinard, le secrétaire général Bernard Vigna, le trésorier Gérard Ferrandis.

Une équipe de 48 bénévoles engagés dans les différentes missions, initiatives et projets développés

Trois collaborateurs salariés, diplômés des formations de documentaliste, bibliothécaire et archiviste : Marina Domini, Marine Durand, Hervé Noël.

Un réseau actif de compétences : historiens, sociologues, universitaires, écrivains...

d'associations et amicales apportant un support efficace aux actions de diffusion, et d'institutions (musées, centres d'archives, offices culturels, académies...) développant des actions complémentaires à celles du CDHA.

des outils de gestion et de diffusion

- une base de données utilisant le logiciel Kentika, installé dans un grand nombre de centres universitaires

- une revue Mémoire Vive, trimestrielle, comportant un dossier spécial par numéro (responsable : Yves Marthot)

- une Lettre d'information à destination des adhérents

- un site Internet : www.cdha.fr

Le fonds documentaire actuel

Un inventaire rapide de son contenu livre les éléments statistiques suivants :

une bibliothèque dépassant les 21 000 monographies (responsable Alain Gibergues)

des collections complètes de revues principalement des années 1920-1950

une collection complète de la Revue Africaine, 1856-1962

une collection complète de quotidiens d'Alger 1954-1962

plusieurs dizaines de milliers d'iconographies (cartes postales anciennes, albums photographiques privés, dessins, caricatures...), en cours de numérisation

une cartographie comptant 1 350 plans et cartes géographiques





un fonds d'archives orales comptant 900 témoignages (responsables : Françoise et Jean-Pierre Simon)

...

Caractéristiques du fonds : il a été construit dans une optique « orienté chercheur, c'est-à-dire de facilitation de la recherche, par une méthode particulière de requête dans la base de données.

La plupart des notices comportent une description détaillée de l'objet détenu dans le fonds.

Ses utilisateurs appartiennent aux catégories suivantes :

Français d'Algérie, Maroc, Tunisie, et leurs descendants

Lycéens et étudiants pour des travaux scolaires ou universitaires

Chercheurs, écrivains, producteurs, documentaristes...

Les chercheurs se répartissent, pour moitié, entre français et étrangers (Amérique du Nord, Maghreb, Europe du Sud...). La capacité du CDHA à proposer la rencontre de témoins est fortement appréciée des chercheurs.

Valorisation du fonds documentaire : son contenu, en constant enrichissement, est un atout important dans l'organisation de conférences et d'expositions. Ainsi, le CDHA a-t-il conçu et réalisé 5 expositions à vocation itinérante sur les thèmes suivants :

Les communes mixtes en Algérie

1962 : Paroles d'exode

L'histoire méconnue des SAS

L'Armée d'Afrique

L'Algérie au fil de l'Art

Les médecins de colonisation (en cours)

Un grand projet : le Conservatoire de la mémoire des Français d'Algérie et d'AFN

Le développement considérable des activités ces dernières années a entraîné un besoin de surfaces d'exploitation et d'accueil dépassant les capacités du site actuellement mis à disposition par la Ville d'Aix-en-Provence.





S'impose aussi une préoccupation de non-dépendance à l'égard de tous pouvoirs, garantie majeure à donner à nos donateurs

Et constat doit être fait, enfin, que le Mémorial, objet des promesses gouvernementales depuis plus de 35 ans, ne sera jamais réalisé par l'État.

Ces considérations conduisent le CDHA à concevoir un Centre de Ressources digne de l'histoire de la communauté des Français d'AFN.

Le projet associe :

une Fondation, la Fondation pour la Recherche Historique sur l'Algérie, FRHA (président : Druon NOTE), collectant auprès de mécènes et donateurs, ce qui représentera la part d'autofinancement assuré par la communauté Pied-Noir

un terrain avec un bail emphytéotique de 99 ans consenti par la ville d'Aix-en-Provence

un financement complémentaire des collectivités territoriales : Région PACA, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, métropole Aix-Marseille, Ville d'Aix.

une double vocation : de conservation du fonds constitué depuis l'origine par le CDHA, une animation auprès de tous les publics dans un objectif ardent de transmission.

La pose de la première pierre a été célébrée le 6 octobre 2017.





LE CDHA en images



Actuel siège du CDHA à Aix-en-Provence,





- 1 - Arch. DELBET – Rapport sur la conduite des moghaznis dans la SAS de Tacheta Zouggar.
- 2-4 - Arch. MATHOUX – Citation et scène de décoration de la Croix de la valeur militaire par le général HUBLLOT.
- 3 - Arch. HAMOUMOU – En 1958, Abdelkader HAMOUMOU engage comme moghazni à l'âge de 17 ans dans la S.A.S. de la Réunion où il servira jusqu'en Juin 1962.
- 5 - Arch. HAMOUMOU – Autorisation de détention d'arme, 1960.

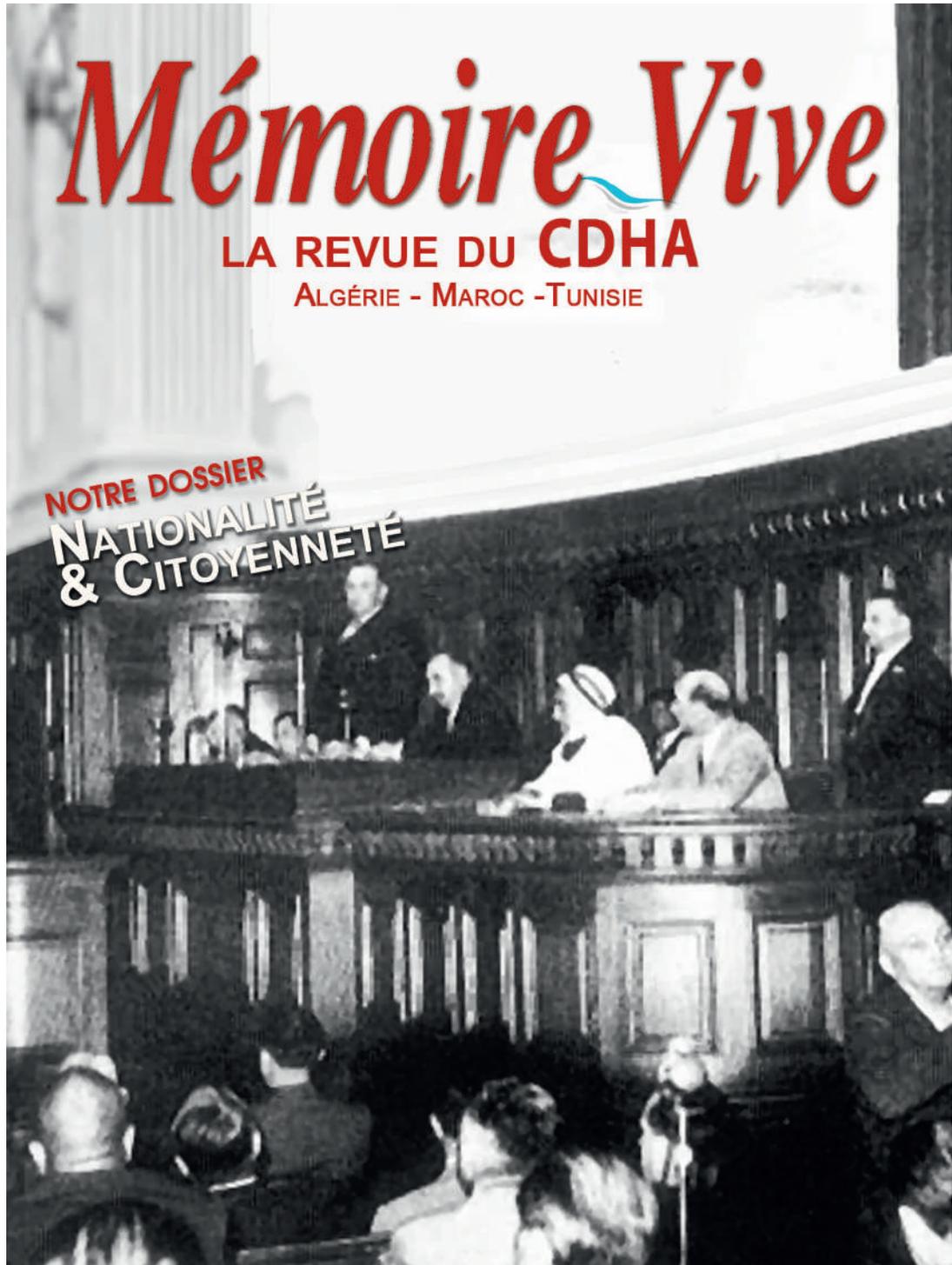




1. Arch. POYETTON - Cahier du cours élémentaire des écoles laïques de Tlemcen.
2 - 3 - 4 . Arch. FERNANDEZ – Ensemble de documents liés à la carrière d'A-A FERNANDEZ. [43 ARC 03]



Les Français d'Afrique du Nord : un destin inachevé ?





**Le grand projet du Conservatoire National de la Mémoire
des Français d'Afrique du Nord**



La pose de la première pierre a été célébrée le 6 octobre 2017.





Les Français d'Afrique du Nord : un destin inachevé ?





Biographies des intervenants du colloque « Les Français d’Afrique du Nord. Un destin inachevé »

Frédéric Grasset, Président de la Fondation pour la mémoire de la guerre d’Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie

Diplômé de l’IEP de Paris, ancien élève de l’ENA, ministre plénipotentiaire hors classe, Frédéric Grasset a été sous-directeur de l’Afrique du nord au ministère des Affaires étrangères de 1983 à 1986. Il est ensuite ambassadeur à Singapour puis en Malaisie. En 1993, il prend les fonctions de directeur des affaires économiques et financières à la Direction générale des affaires européennes et économiques au ministère des Affaires étrangères. De 1997 à 2001, il exerce la fonction de chef du Protocole avant d’être nommé ambassadeur au Maroc puis en Irlande jusqu’en 2007. Il est élu à la présidence de la FM-GACMT en 2012.

Jean-Pierre Simon

Chercheur indépendant sur l’histoire de la présence française en Algérie. Né en 1942, Jean-Pierre Simon est un ancien officier au long cours, ancien directeur d’études en aménagement du territoire et urbanisme au ministère de l’Équipement. Chercheur indépendant sur l’histoire de la présence française en Algérie, il prépare en collaboration avec Gérard Crespo un livre sur « L’Islam aux sources du nationalisme algérien ».

Pierre Vermeren

Pierre Vermeren, historien du Maghreb contemporain à l’Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne. Né en 1966 à Verdun, ancien élève de l’École normale supérieure et agrégé d’histoire. A vécu 8 ans au Maroc en Tunisie et en Égypte, dont 6 ans comme professeur au Lycée Descartes de Rabat. Il a publié de nombreux ouvrages sur





le Maroc, le Maghreb et le Moyen-Orient. Dont : *Le choc des décolonisations, de la guerre d'Algérie aux printemps arabes*, Odile Jacob, Paris, 2015. Et *La France en terre d'islam. Religions et Colonisation, XIX-XXes siècles*, Belin, Paris, 2016.

Maurice Calmein

Fondateur et ancien président du Cercle algérieniste, Maurice Calmein est né en 1947 à Oran. Après avoir dirigé l'Amicale universitaire pied-noir et le FNR Jeunes, il fonde le Cercle algérieniste qu'il préside de 1973 à 1985. Il anime depuis 1991 l'association humanitaire SOS outre-mer. Il est par ailleurs maire du village de Causou (Ariège).

Jean Monneret

Jean Monneret a enseigné en lycée et à l'Université. Diplômé de la Sorbonne, Docteur en histoire et diplômé de l'Institut des Langues Orientales, il est l'auteur de nombreux livres dont *La Phase Finale de la Guerre d'Algérie*, *La tragédie dissimulée, Oran 5 juillet 1962* et *Le Pataouète*.

Jean-Jacques Jordi

Historien, docteur en histoire, spécialiste de l'histoire des migrations en Méditerranée aux XIXe et XXe siècles, de l'Algérie, des colonisations et des décolonisations, Jean-Jacques Jordi a publié et dirigé plusieurs ouvrages et articles de référence sur les migrations méditerranéennes passant des migrations espagnoles aux migrations venant d'Algérie, sur les Harkis et les Pieds-Noirs dont il est assurément un des meilleurs connaisseurs, ainsi que sur les disparus pendant la guerre d'Algérie.

Guy Pervillé

Guy Pervillé est professeur émérite des universités de Nice et de Toulouse-Le Mirail. Spécialiste de l'histoire de l'Algérie coloniale et contemporaine, Guy Pervillé a publié plusieurs livres, et en achève un nouveau intitulé : *Une histoire iconoclaste de la guerre d'Algérie et de sa mémoire*, à paraître en 2017 aux éditions Vendémiaire (Paris).





Jean-Claude Lesourd

Ancien élève de l'ENA, affecté à la Caisse des dépôts et consignations (Directeur des ressources humaines), Jean-Claude Lesourd a été directeur général de l'ANIFOM, directeur de cabinet du ministre délégué chargé du Tourisme. Enfin, directeur général de la Ville de Paris. Membre de l'Académie des sciences d'outre-mer.

Dimitri Casali

Historien, spécialiste de l'enseignement de l'Histoire, auteur notamment de : *Notre Histoire, tout ce que nos enfants devraient apprendre à l'école* (La Martinière 2016), *Nouveau Manuel d'Histoire* préface de Jean-Pierre Chevènement (La Martinière 2016), *Désintégration française, pourquoi notre pays renie son histoire et nos enfants perdent leurs repères* (J-C Lattès 2016), *L'Histoire de France interdite* (J-C Lattès 2013), *L'Alter-manuel d'Histoire* (Perrin 2012), prix du Guesclin 2013.

Joseph Perez

Président du CDHA (Centre de Documentation Historique sur l'Algérie, Maroc, Tunisie), Joseph Perez est né en 1943 à Aïn-Témouchent, en Oranie. Rapatrié en 1962, il s'établit à Lyon et participe à l'action revendicative des associations de rapatriés, entre 1962 et 1982, tout en menant une carrière de 42 ans dans le secteur bancaire, et termine sa carrière comme président de la Société Marseillaise de Crédit. Il est actuellement vice-Président de la CCI de Marseille-Provence, fondateur et administrateur de la Fondation pour la Recherche Historique sur l'Algérie et membre du Conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de la Guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie (FM-GACMT).



استقبال فرنسيي شمال أفريقيا وتعويضهم

السيد جان كلود لوسور (الوكالة الفرنسية المعنية بتعويض فرنسيي ما وراء البحار - ANIFOM -)

مما لا شك فيه أن الأنظمة المختلفة للاستقبال والتعويض التي أنشئت تدريجيا من 1961 إلى 1987 قد ساهمت في تعويض السلب الذي تعرّض له مواطنونا. ولكنها تعاني كذلك من أوجه نقص وقصور عديدة عزّزها استياء العائدين من الجزائر ولا تزال تثير عدداً من المطالب.

تسخير التاريخ الاستعماري في شمال أفريقيا في البرامج المدرسية وفي وسائل الإعلام

ديميتري كازالي، مختص في تدريس التاريخ

منذ سنوات عديدة، يبدو أن تدريس التاريخ لا يزال يقدم رؤية تؤنب الضمير عندما يتعلق الأمر بتاريخ فرنسا في شمال أفريقيا، وهذه الرؤية تحول دون تقديم نظرة متوازنة للوقائع، وكثيرا ما تغفل عن ذكر الإسهام الإيجابي في المجال الصحي والتعليمي وفي البنى التحتية...وهذه الرؤية السلبية التي تزرع بشكل خفيّ كره فرنسا قد تفسّر جزئيا الأحداث الرهيبة التي وقعت في 2015 و2016...

المركز الوطني لتوثيق تاريخ الجزائر، صون ذكرى فرنسيي شمال أفريقيا وإعادة تأهيلها

السيد جوزيف بيريز، رئيس المركز الوطني لتوثيق تاريخ الجزائر يعكس المركز الوطني لتوثيق تاريخ الجزائر منذ سنة 1974 تطوّر الشواغل الرئيسية لمجتمع الفرنسيين العائدين من شمال أفريقيا، من أقدام سوداء ومسلمين. وقد تركت ضرورة صون الوثائق والأرشيف تدريجيا المكان لشاغل مكافحة إنكار الواقع المتعلق بالحضور الفرنسي في هذه المنطقة. ويضاف إلى هذه الضرورة اليوم ضرورة النقل إلى الأجيال القادمة.

**اللغة الفرنسية الجزائرية Pataouète، تركيزٌ من التاريخ
السيد جان مونريه (مؤرخ، متخرج من المعهد الوطني للغات والحضارات
الشرقية -INALCO-)**

إن اللغة الفرنسية الجزائرية المسماة Pataouète هي لغة يتكلمها فرنسيو الجزائر. ولا يمكن فهم الدراسة اللسانية لهذه اللغة من دون التذكير بتاريخ الناطقين بها. تملك هذه اللغة خاصياتها المميّزة، وإذا وضعناها في سياقها، فإنها ستشير إلى تطورات اجتماعية وإلى اضطرابات ماضيهم.

**المفقودون المدنيون إبان حرب الجزائر: من الذكرى إلى التاريخ
السيد جان جاك جوردي (مؤرخ، مختص في تاريخ الهجرات في البحر الأبيض
المتوسط)**

إن الحديث عن المفقودين المدنيين الأوروبيين إبان حرب الجزائر بمثابة رفع الستار عن آخر المحظورات المرتبطة بهذا النزاع. أدى كلٌّ من جبهة التحرير الوطني وجيش التحرير الوطني دوراً رئيسياً في هذه الاختفاءات ولم يُنكر مسؤولوهم في أيّ وقت هذه الممارسة... التي ساهمت في تحقيق الهدف المتمثل في طرد الفرنسيين من الجزائر.

**هل كان بإمكان فرنسيي الجزائر البقاء في بلدهم بعد الاستقلال؟
السيد غي بيرفييه (أستاذ جامعات فخري ومؤرخ)**

يقترح هذا البحث تأويلاً جديداً لهذه الهجرة التي أبرزت عدم مصادقة المجلس الوطني للثورة الجزائرية على اتفاقيات إفيان في ماي 1962، وكذلك إخفاء الحكومة المؤقتة للجمهورية الجزائرية قرارها للحكومة الفرنسية وللشعب الجزائري. وأخيراً، التناقض الرئيسي في موقف الحكومة الفرنسية التي زعمت أنها أبرمت اتفاقيات إفيان مع الحكومة المؤقتة للجمهورية الجزائرية ولكنها لم تعترف بها كحكومة شرعية للجزائر.

وسندخل حينها في مجال المكافأة، ليست المكافأة المادية، وإنما المكافأة الإنسانية، وربما التاريخية، في يوم من الأيام. وهذه هي مهمة المؤسسة.

الجنسية والمواطنة في شمال أفريقيا

السيد جان بيار سيمون (باحث)

حمل سكان إيالة الجزائر الجنسية الفرنسية منذ أن صُمّت إلى فرنسا. ولكن أحوالهم الشخصية، الإسلامية أو غيرها، غير المتوافقة مع قوانين الجمهورية أدت إلى عملية إندماج عسيرة وتدرجية باءت بالفشل.

الجمهورية الاستعمارية أمام الإسلام في شمال أفريقيا، من ١٨٧١ إلى ١٩٦٢
بيار فيرميرن (مؤرخ مختص في المغرب المعاصر في جامعة باريس ١، بانتيون سوربون)

يعود بيار فيرميرن إلى التاريخ الطويل لفرنسا في شمال أفريقيا، ومن ثورة المقراني (1871) إلى استقلال الجزائر (1962)، والذي أتاح لفرنسا اكتساب خبرة منقطعة النظير في الإسلام والتعايش الديني. وبالفعل، ظلت السلطات الاستعمارية تتساءل عن الموقف الواجب اتخاذه إزاء المتديّنين، سواءً كانوا من المسلمين أو اليهود أو الكاثوليك.

التيار الفكري والفني الجزائريّ، أو ازدهار ثقافة جزائرية أصيلة
موريس كالمان (مؤسس نادي التيار الفكري والفنيّ الجزائريّ - Cercle algérieniste - ورئيسه السابق)

بعد ظهور بعض الحركات الرائدة، لم يكن هناك وعي وتنظيم التيار الفكري والفني الجزائريّ إلا بعد سنة 1920. ولكن بُتت أجنحة هذا الطائر في سنة 1962... ويجب انتظار حلول سنة 1973 لكي التيار الجزائريّ إلى الوجدان، تيار جزائريّ في المنفى، تحت إشراف نادي التيار الفكري والفنيّ الجزائريّ (Cercle algérieniste).

ترتب على كل هذه الأمور سلوكٌ تجسّد في بعض التقاليد؛ الاستهزاء بالنفس والشفقة بالنفس وبالآخرين، والسخرية الدائمة على عيوب الآخرين الذين نعيش معهم ولا نعرفهم حقاً، وسلوكٌ فوضوي ورفضٌ للسلطة. وسارت هذه النزعات الشعبوية جنباً إلى جنب مع المشاعر السياسية، وكان في شمال أفريقيا الإيديولوجيات نفسها السائدة في شتى أرجاء العالم. إلا أنّ هذه النزعات الشعبوية اتخذت شكلاً متشدداً ازداد حدّةً مع الصراع ضد القومية الجزائرية، إلى حد أنها أزلت الانقسامات القائمة وهمّشت التقارب الذي أرادته الأحزاب المناهضة للاستعمار بل وجعلته عديم الجدوى.

وفي الوقت نفسه، كانت العلاقات في المجتمعات الريفية بسيطة ومتقاربة وأعمق من العلاقات في المجتمعات الحضرية، ولطالما كانت هناك محاولات للتقارب وللتعايش، سواء بشكل عفوي في المعاملات اليومية، أو بشكل متعمّد ومنظّم عند الاقتضاء. ولم تخلُ المنطقة من الرجال ذوي النوايا الحسنة، ولكن لم يسمع أحدٌ رسالتهم أمام دويّ الحرب.

في الخاتمة أود طرح بعض التساؤلات. هل مجتمع الفرنسيين في شمال أفريقيا، ويمكنني أن أربطه بأسماء، ووجوه، وشخصيات في هذه الملاحظات التمهيديّة، قد اندثر مثل العديد من الأقليات التي كسها ريح التاريخ؟ وهذه صيغة لطيفة واستعلامية للتاريخ، إذا صحّ القول. في سنة 1922، غادر 900.000 يوناني إزمير وضاحتها في بضعة أيام بسبب الهجوم العنيف للأتراك. فهل حُسم مصير هذا المجتمع بسبب العمى الذي أصابه، أو أسوأ من ذلك، بسبب أفعاله الدنيئة؟ وهذه صيغة قاسية وعقابية، إذا صحّ القول. فكّر كثيرون في هذا الأمر وكتبوا عنه. وقد جرى حوار شهير بين بيار نورا وجاك ديريدا في هذا الموضوع. ومرة أخرى، لكلّ جيل رؤيته الخاصة للأمور. ولكن، لماذا هذا الشعور بمصير غير مُكتمل؟ هذا السؤال هو الأكثر إثارة للقلق. لأنه يستلزم، بشكل غير واعٍ، أنّ نهاية التاريخ كان من شأنها أن تأخذ مساراً مختلفاً. ولم يكن الأمر كذلك. وعلى وجه الخصوص، فإنّه يشير إلى أن طور الذكرى لم ينته بعد. وللاعتراف بالمكانة التي يستحقها كلّ واحد منا، يجب توفير شروط جمع الذاكرات التاريخية وخصوصاً وجهات نظرها.

المحلية كانت بين أيدي حفنة صغيرة من الأشخاص (فرع إنتاج النبيذ، الزراعة التصديرية). ونعرف جيّداً النتائج التي جاء بها عن هذا النظام العاجز إجمالاً، خاصة وأنّ النفط لم يُكتشف إلا في مرحلة متأخرة ولم يسمح بعكس هذا الاتجاه الناجم عن أسباب هيكلية. ووصف ذلك جاك مارساي ودانيال لوفوفر هذه الحالة وصفاً جيّداً.

إذا كان صحيحاً أن المستعمر البدين رمز لهذا النظام الاستعماريّ، فصحيح كذلك أنّه بمثابة الشجرة التي تُخفي الغابة. فالمجتمع الفرنسي في شمال أفريقيا كان في أغلبيّته مجتمعاً شعبياً تعبّرهُ نزعاتٌ شعبية. ولا يمكن أن نتصور أن هذا المجتمع كان مجتمعاً حكيماً مثل مجتمع أثينا في العصور القديمة. فالمغالاة طبعه وتجعل التعايش صعباً. العنصر الأول؛ انعدام الوحدة بسبب موجات الإندماج الأخيرة والتي لم تُكتمل تماماً في أغلب الأحيان. العنصر الثاني؛ التنوع الديني الذي جعل الجزائر أرضاً تتعايش فيه الأديان السماوية الثلاث، وحيث التبشير الديني ممنوع قانوناً وحيث القوانين غير المكتوبة وردود أفعال الموروثة عن الأجداد كانت تُملي على كلّ فرد مكانه، وقد اضطرت فرنسا إلى كبح هذه النزعات إلا أنها لم تستطع التخلص منها، بل وساهمت في تعزيز هذه النزعات بعدما قامت باستيراد قوانين فيشي المناهضة لليهود إلى شمال أفريقيا. وظل الدين يؤدي دوراً حاسماً في تكوين الهويات والآراء السياسية التي اتخذت أشكالاً مختلفة ومعقّدة.

وأخيراً، تحوّل ذلك المجتمع المتكوّن من رواد سابقين إلى مجتمعٍ محافظ. فالجنسية والمواطنة والأحوال الشخصية امتيازات اعتبرها المجتمع أداة للحماية والالتقاء، بل وأنها أسباب حقيقية للوجود. ومنذ البداية، اعتبر كلّ مجتمع نفسه قلعةً محاصرةً. والذاكرة المتعلقة بهذه الحراسة تعود إلى زمن طويل وتوارثتها الأجيال. والوارثون يحملون إرثاً ثقيلاً؛ الكوارث التاريخية، المنفى، لذعات الفقر المدقع، الاضطهاد العرقي والديني. وهذه المجتمعات متأثرة في قراراتها. فحياتها بمثابة نار على الشدائد والفقر، ونادراً ما كانت جولة فلسفية قوامها التسامح. وهذا المجتمع ليس بالمجتمع الذي يهوى الترفيه، وليس بعديم الضمير كما يبدو، بل العكس. إنه مجتمع عمل تنظّمه بعض الطقوس.

تحول المجتمع والارتقاء بمستواه وتضميد جراحه. إنَّ المثل العليا للجمهورية الفرنسية المستمدة من عصر التنوير هي التي رعت فئات متشعبة ومتعددة من السكان. وتم التحقق من النطاق الواسع والطابع الفريد لهذه المبادرة تدريجياً مع ظهور المدارس والكلّيات. وكانت الجزائر أيضاً أرض علمٍ وبحثٍ علميٍّ ومعرفةٍ وامتيانٍ وفنٍّ وعمران. التيار الفكري والفني الجزائري كان قائماً بحد ذاته. إلا أن هذه المدارس والكلّيات أبرزت مواطن الضعف والتناقضات. فكانت هناك مناطق ساحلية حضرية حيث تتركز الجهود، ومناطق داخلية تعاني كلها، وبدرجات متباينة، من نقص الإدارة وضعف الاقتصاد وتفشي الأمراض. والبلد كله يتذكّر الأمراض الوبائية والمجاعات. ولكن المفارقة هي أن المدارس الريفية الصغيرة استقبلت عدداً أكبر من السكان الأصليين مقارنة بالمدارس الواقعة في المدن، وعكس ذلك التوزيع السكاني في البلد وكذلك عمل المعلمين الرائع. وكان الزوج مونورو أول ضحايا أحداث الجزائر في سنة 1954.

وهل يكفي هذا كله لتحويل الفرنسيين إلى مادّة درستها المؤسسة في أول ندوة نظمتها بعنوان "التعمير والهجرة"؟ نعم، بطبيعة الحال! والسؤال الثالث هو في أيّ مجتمع كان يعيش هؤلاء الفرنسيون؟

يجب ألا ننسى أن هذا المجتمع الفرنسي كان محكوماً أساساً بنظام اقتصاديٍّ يُدعى "الميثاق الاستعماري" أو التفضيل الإمبريالي، وهذا لا يهم. ولم يتولّ مجتمع الفرنسيين في شمال أفريقيا مقاليد مصيره وازدهاره، فكان تابِعاً أساساً لمواطن قصور فرنسا ولجشعها الناجمين عن حمائية شديدة. فمركز التجارة لم يكن في الجزائر أو في وهران، وإنما في باريس، بل وفي مرسيليا حيث ازدهرت أسر استعمارية حقيقية بفضل الميثاق الاستعماري. وما أن الأسباب نفسها تولّد النتائج نفسها، فإن شمال أفريقيا عانت من الأزمات التي شهدتها أوروبا والتي لم تتمكن فرنسا من الالتقاء منها، ولم تكن هناك أيّ شبكة أمان. وفي فرنسا وفي المغرب على السواء، لم يتم التخفيف من الإجراءات الحمائية الاقتصادية التي تركت جروحاً لم تندمل بعد إلا في مطلع خمسينيات القرن العشرين. وقد وجد أليير كامو القاسم المشترك بين كلّ أشكال الفقر في الموجودة في الجزائر. وأتطرق إلى هذه النقطة لأنها تتيح فهماً أفضل للوضع أنها، أيّ أن السلطة الاقتصادية

الوفاء، وبالوعد وبالظلم، وبالشمولية العالمية الموحدّة والفوارق الدائمة؟ وفي هذا الموضوع، تعدّ الجزائر مختبراً رائعاً إذ نشأت فيه، بموجب مبادئ متغيّرة وظرفية، فئات طُلب منها العيش منفصلة عن بعضها في عالم يُزعم أنه موحد. إن التوفيق بين حق الأرض وحق الدم أمرٌ مميّز لأنه يسعى إلى حلّ مشكلة مستعصية حقاً: الحفاظ على الخصائص العميقة لكلّ مجموعة ووقف المدّ الزاحف لأغلبية السكان. وسعى النظام السياسي والإداري المنقول إلى البلدان الواقعة في الضفة الجنوبية للبحر الأبيض المتوسط إلى معالجة هذه التناقضات بالحفاظ على مسافة خفية وحقيقية بين البلدان المستعمرة وفرنسا القارية المحمية. عالمان بمعايير مزدوجة. فقد تُرك المجتمع الفرنسي في شمال أفريقيا لوحده ولكنه خضع في الوقت نفسه لمراقبة مشدّدة من الحكم البعيد وذي الأشكال المتعدّدة، وهو حكم حزب الاستعمار وفروعه في فرنسا، ولاسيما في المنظمات الماسونية التي تعكس هذا الإزدواج الباطني. والصدع النهائي كان مؤشراً مطلقاً له.

والسؤال الثاني إذن هو الإندماج. كان هذا المجتمع الفرنسي في شمال أفريقيا يتكون من مجموعات مختلفة وهو بحد ذاته أقلية ولم يكن بإمكان أعضائه البقاء على قيد الحياة والازدهار إذا لم يطالبوا - ولم يباليخوا في المطالبة - بالاندماج الفرنسي المتميّز بطابع تأسيسيّ وحمائيّ. وبعبارة أخرى، طالبوا بأن يكونوا فرنسيين أكثر من فرنسيي أوروبا، إذا صح القول. والبوثة الرئيسية التي أتاحت توثيق الأواصر بين هذه الفئات هي المؤسسة العسكرية. وتبيّن ذلك بوضوح عند إنشاء جيش أفريقيا وإبان الحربين العالميتين. فقد تأسست الأمة الفرنسية في أفريقيا بفضل المؤسسة العسكرية. وعُزي ذلك إلى سببين على الأقل، إذ إنها لمّا شملت فئاتٍ مشتتة في المجتمع وقدمت لها دافعاً للعيش وللموت معاً. شيئاً أو أبيناً، فرضت المؤسسة العسكرية نفسها كعمود فقريّ، وذلك منذ بداية الحضور الفرنسي في شمال أفريقيا إلى نهايته. وعندما انكسر هذا العمود الفقري، اندثر هذا المجتمع. وهذا هو المغزى العميق ليوم 26 مارس.

وفي هذا المسعى الاندماجي، أدت التربية والطب دورين هامين كذلك، على الأقل من حيث هدفهما وطبيعتهما المختلفة. ولم يتعلّق الأمر بدفع الدية، وإنما بتحضير

توطئة: مجتمع الفرنسيين في شمال أفريقيا فريدريك غراسيه، رئيس مؤسسة ذكرى حرب الجزائر ومعارك المغرب وتونس

لا تطمح المؤسسة اليوم إلى معالجة موضوع سبق أن استفاد من الأعمال البحثية المستنيرة والحصريّة والممتازة، ولاسيما - ويكفي ذكر أحدثها وأبرزها - أعمال جانين فريديس لورو، وميشال بوسان، وبيار دارمون، لأنها أعمالٌ توفّق بين الصرامة التاريخية والحساسية الخاصة بهم اللتين أضفيتا على أعمالهم بعداً إنسانياً. وهنا تكمن أصعب الأمور. ويجب التطرّق إلى هذا الموضوع من زاوية الذكرى، كما فعلته المؤسسة بشأن موضوع "الحركي" وكما تفعله الآن بشأن موضوع الفرنسيين في شمال أفريقيا. لطالما كان - وسيظل - موضوع الفرنسيين في شمال أفريقيا، وعلى وجه الخصوص فرنسيي الجزائر الذين يُثّلون أغلبيتهم، موضوعاً مثيراً للجدل ولمشاعر قوية ولشتى الإدانات. ونادراً ما أدى النقاش في موضوع المجتمع الفرنسي في شمال أفريقيا إلى الوفاق وإلى الحوار الهادئ، مع أنّ هذا المجتمع، وبالرغم من تناقضاته، أتاح ظهور زخم ونجاحات مثيرة للإعجاب دخلوا طي النسيان، ومن أبرزهم تثمين وتقدير منطقة معيّنة. فقد مات هذا المجتمع الفرنسي في شمال أفريقيا الذي ظهر في فترة الاستعمار، في زمنٍ كان لهذا المفهوم معنى إيجابي بسبب أصله الروماني "colere" الذي يعني التثقيف والتربية، وهو أصل كلماتٍ مثل "colon" (مستوطن أو مستعمر) و"culture" (ثقافة). فقد مات هذا المجتمع وهو مدفون الآن وعلى قبره عبارةٌ مُشينة تشير إلى الاستعمار المُجرّم. ولم يُدفن هذا المجتمع في سرايب مجهولة، وإنما حُشِر في الدائرة الأخيرة من جحيم "دانتي"، أي في دائرة الخيانة والخونّة.

وعليه، هناك تطوّرٌ بطيء ومذهل ومأساوي من لاجود الأصول إلى لاجود الاختفاء الرسمي، وهذا يدفع إلى طرح تساؤلاتٍ يجب عليها كلّ جيل بطريقته الخاصة. ويجب ألا ننسى أنّ الرؤية نسبية.

وأول هذه التساؤلاتٍ أساسيةٌ. فكيف للمرء أن يبقى أو يصبح فرنسيّاً في بلادٍ بعيدة ومعادية يجب إرضائها بالغزو وتحويلها بضربة عصا إدارية، بما أنّ تسمية الأمور على الطريقة الفرنسية تكفي لإنشاء هذه الأمور، ثم الحكم بالتعهد وعدم



ندوة

الفرنسيون في شمال أفريقيا مصيرٌ لم يُكتمَل بعدُ؟

يوم الثلاثاء 21 مارس 2017
في المتحف الوطني ليزانفاليد

ملخّص







Dans la même collection

« Cahiers pour la mémoire de tous et la mémoire de tout » en coédition avec la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie

Algérie 1945-1954, Histoire-Mémoire.

96 pages – 15 €

Aux sources de la guerre d'Algérie.

108 pages – 24 €

L'AFN dans la Première Guerre mondiale.

168 pages – 24 €

Les harkis, des mémoires à l'histoire.

146 pages – 24 €

1830-1914 de l'armée en Afrique à l'Armée d'Afrique.

162 pages – 24 €





Chez le même éditeur

Un regard sur la guerre d'Algérie. Roger Vétillard.
338 pages – 22 €

Fleurus en Oranie 1848-1962. Christophe Campos.
662 pages – 29 €

L'Algérie de demain. Mohand Tazerout Préface de Jacques Fournier. Réédition commentée par Sadek Sellam.
142 pages – 15 €

Un Guadeloupéen à Alger M^e Maurice L'Admiral (1864-1955).
Christian Phéline.
202 pages – 18 €

L'engagement à travers la vie de Germaine Tillion. Colloque parrainé par Simone Pâris de Bollardièrre et Stéphane Hessel.
338 pages – 26 €

Vérités et légendes d'une « OAS internationale ». Sous la direction de François Audigier et Victor Pereira.
260 pages – 24 00 €

Les saint-simoniens dans l'Algérie du XIX^e siècle. Le combat du Français musulman Ismajl Urbain. Sous la direction de Michel Levallois & Philippe Régnier.
510 pages – 28 €



